

P O N T - A - M O U S S O N

AIRE DE MISE EN VALEUR
DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL
PATRIMONIAL ET ENVIRONNEMENTAL

DECEMBRE 2015

S O M M A I R E

PRESENTATION DE LA COMMUNE	5
APPROCHE ENVIRONNEMENTALE	7
1 - LE CONTEXTE ET LA GEOMORPHOLOGIE DU TERRITOIRE	8
1.1. LE CONTEXTE GÉNÉRAL DE LA COMMUNE.....	8
1.2. LE CONTEXTE GEOLOGIQUE	8
1.3. LE CONTEXTE HYDROLOGIQUE ET HYDROGRAPHIQUE.....	8
1.4. L'ETAT DES RISQUES NATURELS	13
2 - LA MORPHOLOGIE PAYSAGERE ET L'OCCUPATION DES ESPACES	15
2.1. LE GRAND PAYSAGE	15
2.2. LES RELATIONS ENTRE LA VILLE ET LE GRAND PAYSAGE	29
2.3. SYNTHÈSE	36
APPROCHE ARCHITECTURALE ET PATRIMONIALE	39
1 - HISTOIRE ET EVOLUTION URBAINE	40
1.1. LE SITE	40
1.2. LES NOYAUX VILLAGEOIS PRÉEXISTANTS	41
1.3. XIII - XVE : LA VILLE NEUVE FORTIFIÉE SEMI-RÉGULIÈRE	42
1.4. XVI - XVIII : LA VILLE DE L'UNIVERSITE ET DE LA CONTRE-REFORME	46
1.6. FIN XIXÈME, MI XXÈ : INDUSTRIALISATION ET DESTRUCTIONS	53
1.7. AUJOURD'HUI	56
1.8. SYNTHÈSE	57
2. LE PATRIMOINE URBAIN	59
2.1. L'ANALYSE SEQUENTIELLE SUR LA RIVE GAUCHE	59
2.2. L'ANALYSE SEQUENTIELLE SUR LA RIVE DROITE	61
2.3. LES VIDES URBAINS MAJEURS A REQUALIFIER.....	62
2.4. LES VIDES URBAINS SECONDAIRES A RECOMPOSER	63
3 - LES PROTECTIONS INSTITUTIONNELLES	71
3.1. LES BATIMENTS ET ESPACES PROTEGES OU INVENTORIES	71
3.2. LES PROTECTIONS DU PATRIMOINE NATUREL	78
3.3. LES SITES ARCHEOLOGIQUES	79
4 - L'ARCHITECTURE	80
4.1. LE PATRIMOINE REMARQUABLE NON PROTÉGÉ A PRESERVER POUR SON ARCHITECTURE OU COMME LIEU DE MEMOIRE.....	80
4.2. L'ARCHITECTURE DOMESTIQUE	90
4.3. LE SECOND ŒUVRE ET LES DETAILS DE L'ARCHITECTURE.....	106
5 – SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE	122

PRESENTATION DE LA COMMUNE

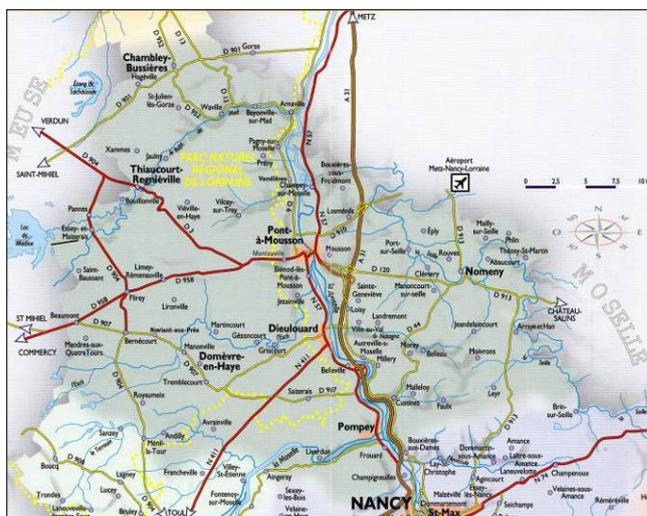
La ville de Pont-à-Mousson, qui s'étend sur une superficie de 21,60km², est située en cœur de Lorraine, dans le département de Meurthe-et-Moselle, à mi-chemin entre Metz et Nancy. Positionnée aux portes du Parc naturel régional de Lorraine, elle accueille aujourd'hui environ 15 000 habitants au cœur d'une communauté de dix communes qui en compte 25 000.

Point de passage sur la Moselle, la ville se déploie sur les deux rives depuis le XI^e siècle. Ville neuve fortifiée au pied du château de Mousson, elle devient un centre actif, avec son port et ses foires, au cours du XIII^e siècle, avant de rayonner comme pôle intellectuel majeur, siège de l'université et bastion de la Contre-Réforme catholique jusqu'au règne de Louis XVI. Après une période de déclin, à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e, la ville connaît une nouvelle vague de prospérité grâce au développement de l'activité industrielle aidée par l'arrivée du chemin de fer en 1850, du barrage à aiguilles et des canaux, régulant la Moselle.

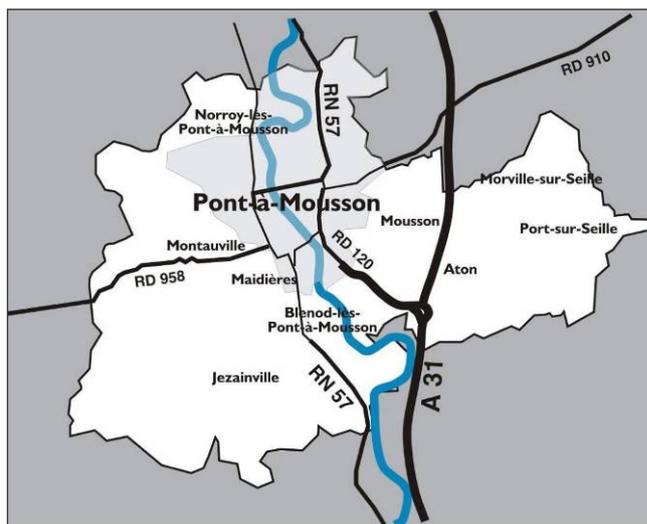
Le grand paysage se transforme profondément au cours du XX^e siècle avec l'extraction du sable et des graviers alluvionnaires dans le lit de la Moselle, la fin de l'activité viticole et l'expansion urbaine.

Malgré ces bouleversements, le site a conservé de grandes qualités et participe à la mise en scène urbaine.

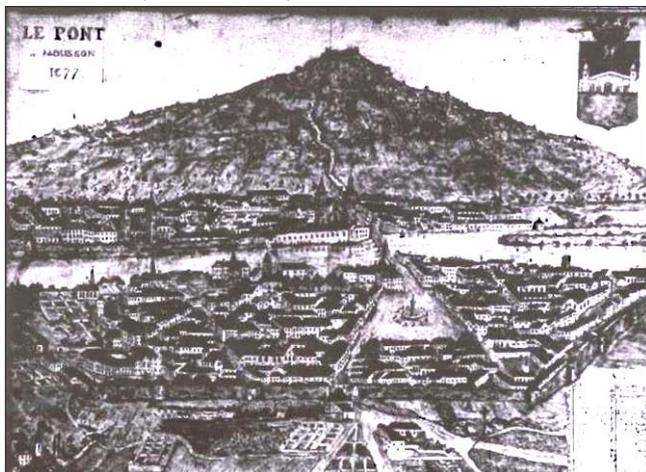
Entre coteaux et vallée, le centre historique de Pont-à-Mousson, en dépit des destructions importantes des deux conflits mondiaux, renferme un patrimoine architectural et urbain dont le caractère remarquable justifie la mise en place d'une AVAP (Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine).



Situation géographique (source : OT Pont-à-Mousson)



Carte de la communauté du Pays de Pont-à-Mousson (source : PLU)



Représentation de Pont-à-Mousson en 1677, source Musée Lorrain

APPROCHE ENVIRONNEMENTALE

1 - LE CONTEXTE ET LA GEOMORPHOLOGIE DU TERRITOIRE

Cette partie est issue du PLU de Pont-à-Mousson. Nous avons participé à plusieurs réunions au moment de son élaboration afin d'affiner la concordance entre les deux documents.

1.1. LE CONTEXTE GÉNÉRAL DE LA COMMUNE

Pont-à-Mousson est situé dans la vallée de la Moselle, dominée par un des coteaux à l'est et à l'ouest dont le plateau dominant est la butte de Mousson, sur lequel était implanté le château contrôlant le passage sur la rivière orientée sud/nord.

La topographie de plaine alluviale assez resserrée et de coteaux et buttes pentues, ont, de tout temps, contraint le développement urbain sur les deux rives de la Moselle.

Le point le plus haut de la commune se situe à 381 mètres, à l'extrémité ouest, sur le plateau boisé.

La Moselle est à l'altitude de 172 mètres.

A proximité de l'autoroute A 31, la commune est traversée par la RN 57 orientée nord/sud et par les RD 910, 958 orientées est/ouest. La commune est à mi-chemin entre Metz et Nancy.

1.2. LE CONTEXTE GEOLOGIQUE

Les affleurements du Dogger occupent la partie ouest avec des calcaires bajociens qui dominent la plaine alluviale de la Moselle.

Les alluvions de fond de vallée sont constituées de matériaux fins – argiles, limons, sables – sur une épaisseur de 1 à 2 mètres surmontant une couche de 3 à 7 mètres de matériaux plus grossiers type graviers, galets siliceux.

Les alluvions anciennes plus siliceuses constituées de sables, limons, galets.

Sur une épaisseur de 75 à 100 mètres, on trouve des marnes à Amalthées ou des marnes grises à nodules et Ammonites.

Sur une épaisseur de 80 à 110 mètres on trouve des marnes à Septarias, gris bleu, micacées à nodules cloisonnés.

Le Bajocien inférieur est formé de calcaires sableux, gréseux (argiles et silices intercalées).

Des formations de Bajocien moyen et supérieurs, séries calcaires dites « marnes de Longwy » et « Bâlin » formant une couche de 25 à 30 mètres et des marnes dites « pseudo Bâlin » constituées de bancs gréseux.

Les versants sont composés de nombreux éboulis.

La commune est exposée à des risques de mouvements de terrain, liés aux formations de Toarcien des coteaux de la Moselle. Des zones d'aléas faibles et moyens sont repérées sur le plan du PLU.

1.3. LE CONTEXTE HYDROLOGIQUE ET HYDROGRAPHIQUE

Les calcaires du Dogger contiennent de nombreuses sources de déversement, comme on le remarque plus particulièrement sur le plateau de Haye.

Certains secteurs de la vallée de l'Esch peuvent, à partir de gros forages, fournir, dès trente mètres, des débits importants, comme à Jezainville par exemple.

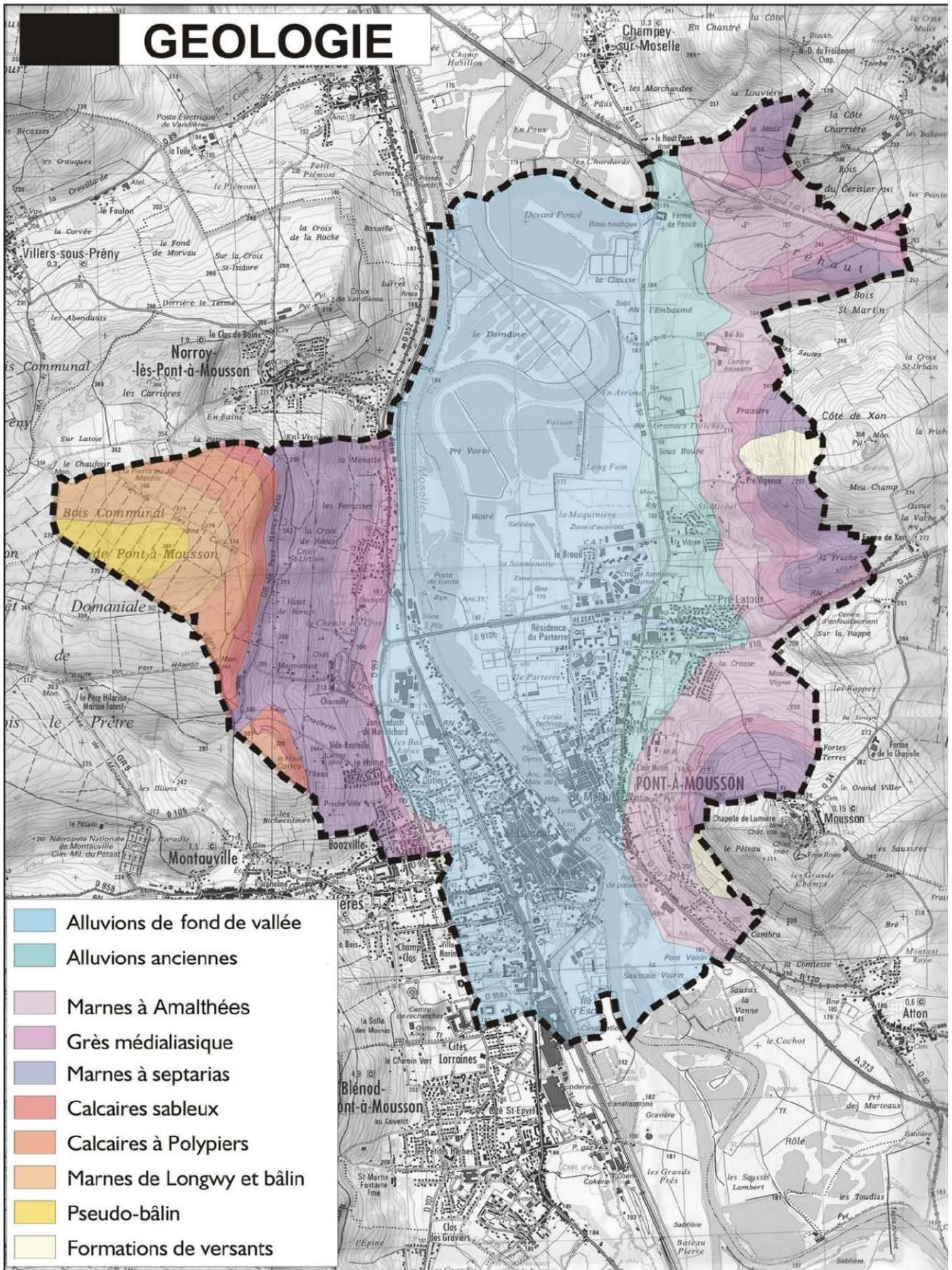
Les alluvions de la Moselle présentent un intérêt hydrologique d'eau non potable mais à usage industriel, agricole ou économique, alimentant par exemple la centrale thermique de Blénod-lès-Pont-à-Mousson, par exemple.

La Moselle, qui prend sa source dans les Vosges, constitue le cours d'eau structurant du territoire, recevant de nombreux cours d'eau environnants. Elle se jette dans le Rhin à Coblenche.

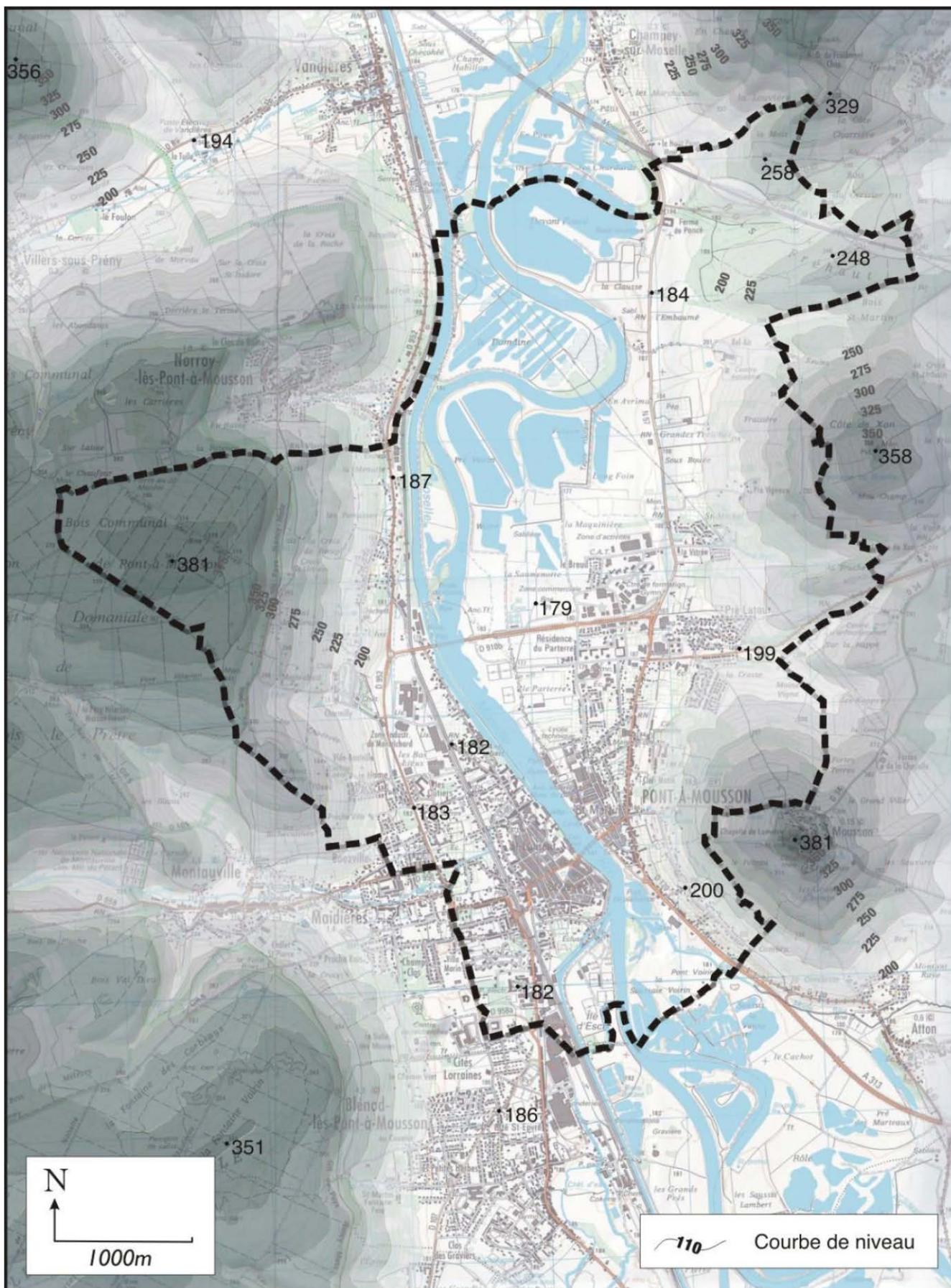
Outre les nombreuses rivières souterraines, plutôt sur la rive droite, le Grand Rupt, se jette dans la Moselle au sud/ouest. Les eaux de ce ruisseau proviennent des sources de Montauville. A l'entrée de Pont-à-Mousson, le ruisseau se sépare en deux bras qui se rejoignent pour traverser la voie ferrée au chemin de la Corderie. Le ruisseau a longtemps été source d'inondations pour les propriétés riveraines.

Au nord, de vastes étendues d'eau ont été formées par les gravières et les exploitations du sable de la Moselle. Ceci a favorisé l'implantation de la zone de loisirs sur une superficie de 300 hectares. On y trouve un club de voile, une réserve écologique de 60 hectares et une zone constituée de 5 étangs destinés à la pêche, au canotage, à la baignade et à la planche à voile.

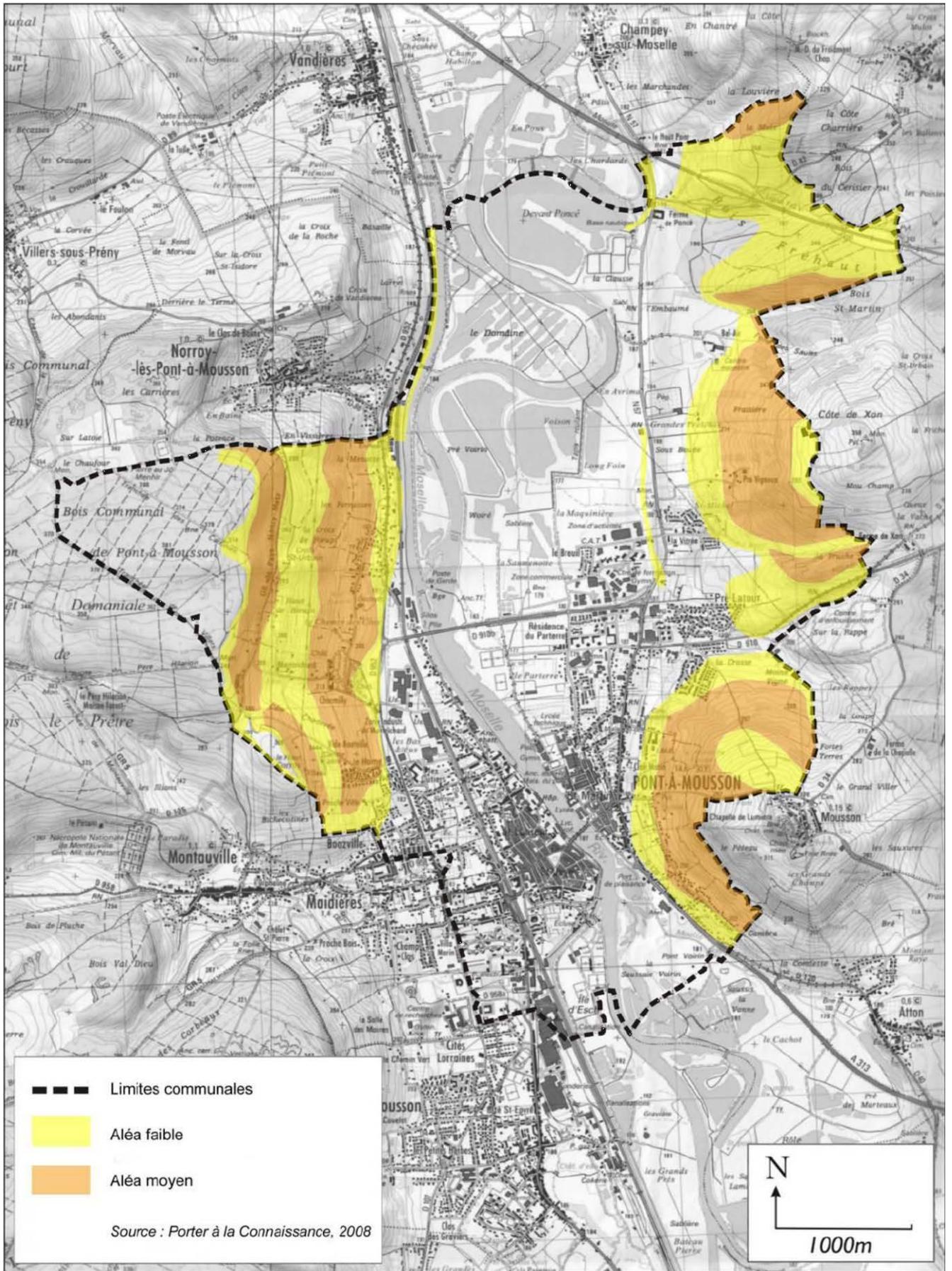
GEOLOGIE



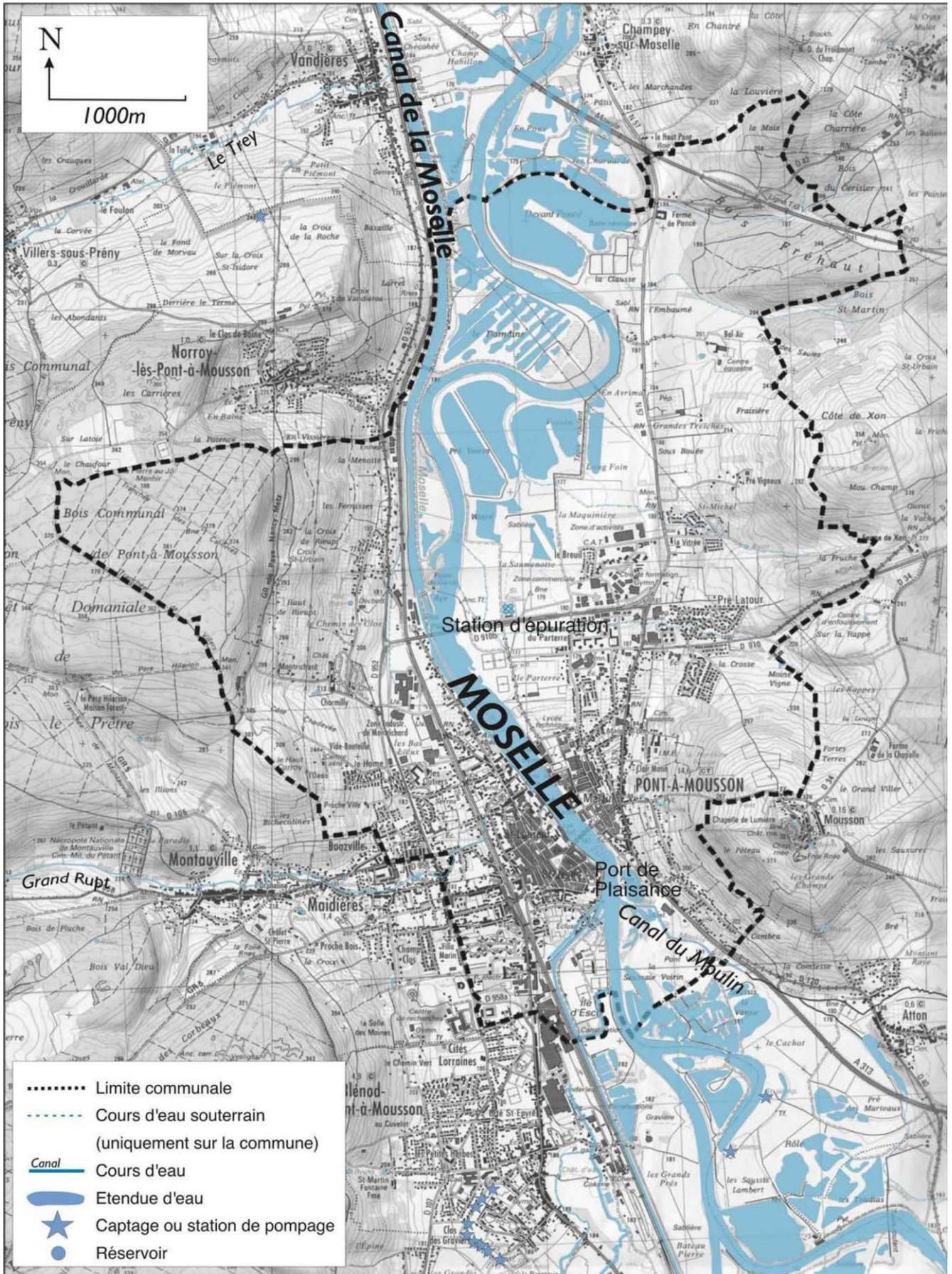
La géologie, source PLU



Le relief, source PLU



Les risques liés aux mouvements de terrains, source PLU



Le réseau hydrographique, source PLU

1.4. L'ETAT DES RISQUES NATURELS

1.4.1. LE P.P.R.I

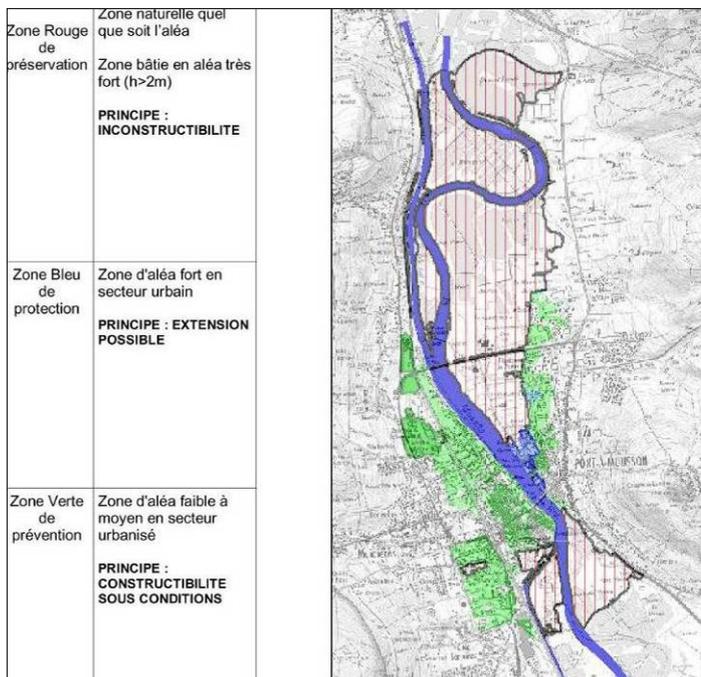
La Moselle peut sortir de son lit en été (averses orageuses) et en hiver. Elle est susceptible d'inonder une grande partie des secteurs urbanisés.

En raison de la grande largeur du lit, la montée des eaux reste lente.

Le lit et le cours de la Moselle ayant été profondément transformés en raison de l'exploitation du sable ces dernières années, un P.P.R.I (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) a été approuvé en juillet 2010, remplaçant l'ancien PPS.

Il distingue trois zones :

- la zone rouge inconstructible,
- la zone bleue dans laquelle des extensions des bâtiments existants sont possibles,
- la zone verte (qui comprend l'ensemble du centre-ancien et des faubourgs) dans laquelle la constructibilité est possible sous conditions.



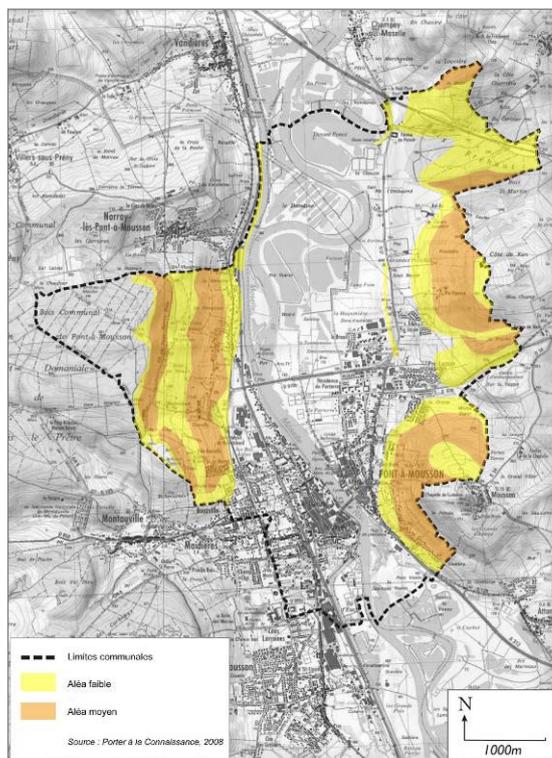
Le PPRI (source PLU)

1.4.2. LES RISQUES LIES AUX MOUVEMENTS DE TERRAIN

Les coteaux de la Moselle sont soumis à des risques de mouvements de terrain liés aux formations du Théoricien.

On distingue deux zones :

- une zone d'aléa faible en jaune sur les zones de replat,
- une zone d'aléa moyen en orange sur les zones à forte pente.



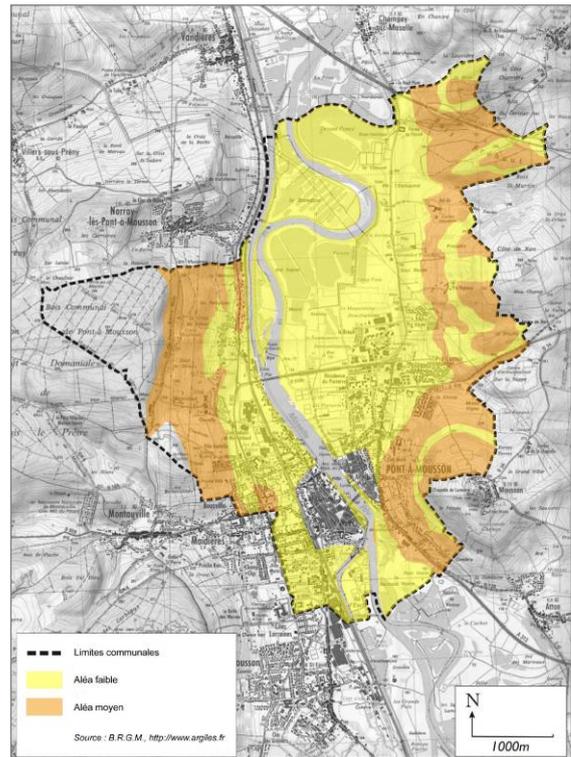
Risques dus aux mouvements de terrain (source PLLU)

1.4.3. LES RISQUES DUS A L'ARGILE

A l'exception de l'assiette de la ville intra-muros et du bois communal, le territoire de la commune est recouvert d'une couche d'argile. Généralement gorgée d'eau, l'argile se rétracte en période de sécheresse entraînant des tassements et des fissurations du sol pouvant déstabiliser les assises des bâtiments.

Le plan distingue deux zones :

- une zone d'aléa faible sur les parties horizontales,
- une zone d'aléa moyen correspondant aux parties pentues des coteaux.



Risques dus à l'argile (source PLU)

SYNTHESE DES INCIDENCES DES RISQUES SUR LA CONSTRUCTIBILITE

Rive droite :

Le Pâquis, dans le cadre du PPRI est inconstructible (zone naturelle et zone bâtie en aléa très fort) et risques dus à l'argile.

Autour de l'avenue de Champagne, zone bâtie en aléa faible, l'extension de l'existant est possible ainsi que la constructibilité sous conditions, comme la prise en compte des risques dus à l'argile.

De part et d'autre du pont, qui correspond à une zone bâtie en aléa fort, l'extension de l'existant est possible.

La partie sud au dessous du canal du Moulin est en zone bâtie, d'aléas très forts, inconstructible, et sur le coteau, des risques dus aux mouvements de terrain et argile sont à signaler.

Rive gauche :

L'ensemble de la ville intra muros est en zone bâtie de faible aléa. La constructibilité est admise sous conditions.

La partie sud, entre la levée de Riolle et l'île d'Esch, est en zone naturelle et en zone bâtie en aléa très fort, donc inconstructible.

2 - LA MORPHOLOGIE PAYSAGERE ET L'OCCUPATION DES ESPACES

2.1. LE GRAND PAYSAGE

2.1.1 CONTEXTE TERRITORIAL

Implantée de part et d'autre de la Moselle, la ville de Pont-à-Mousson est cadrée, à l'ouest, par des coteaux boisés délimitant le plateau de Haye et, à l'est, par une série de buttes formant une marge du plateau Lorrain. La côte de Xon culminant à 358 mètres et la butte de Mousson au relief plus élevé (381 mètres) dominent la partie orientale de la commune et offrent des panoramas sur l'ensemble de la vallée. A l'ouest, les coteaux parés de la forêt domaniale de Bois-le-Prêtre au nord et de la forêt domaniale de Puvénelle, au sud-ouest de Blénod-lès-Pont-à-Mousson, forment un écrin boisé qui délimite la partie occidentale de la vallée et cadre l'horizon.



Armature paysagère de la ville de Pont-à-Mousson
Le relief -Les masses boisées-le réseau hydrographique- Les zones urbanisées

Face à la butte de Mousson, le coteau ouest est entaillé par le Grand Rupt qui forme un couloir naturel permettant de relier le plateau de Haye à la ville de Pont-à-Mousson. Les liaisons vers l'est du fait du relief se font de part et d'autre de la butte de Mousson le long des routes départementales 910 et 120.

Le relief et l'eau ont été les déterminants de l'implantation humaine et du développement renforcé par une division politique et administrative du territoire.

En fond de vallée, l'urbanisation et les infrastructures routières contraintes par la topographie et les zones submersibles de la Moselle, s'étirent de part et d'autre et parallèlement à la Moselle.

L'habitat dense et concentré dans l'enveloppe correspondant aux limites médiévales s'est développé et s'est dilaté linéairement le long de l'avenue des États-Unis et de l'avenue du Général Leclerc à l'Est. A l'Ouest, moins contrainte par le relief, la zone urbaine s'est épaissie vers Maidières et Montauville et s'est étendue vers le nord et le Sud le long des routes départementales 952 et 657.

Les franchissements de la Moselle se font à deux endroits : au niveau d'un resserrement de la vallée, à l'endroit d'origine de l'implantation de la ville et à partir duquel se sont développées les activités humaines, agraires, artisanales, commerciales et intellectuelles ; et par le pont de la rocade Nord, ce qui permet de désengorger la circulation de transit en centre-ville. Depuis ces points de traversée, des panoramas sur la ville, sur la Moselle, sur la butte de Mousson et sur les coteaux périphériques s'offrent au regard.



Vue depuis la place du Paradis : Le Pont Gélot - l'abbaye des Prémontrés- l'église de Saint-Martin et la butte de Mousson en fond de toile

La relation entre la géomorphologie, les activités agricoles et l'urbanisation est assez évidente sur ce morceau de territoire et constitue un patrimoine paysager et culturel en osmose avec les ensembles urbains et l'architecture.

Le contenant paysager est formé d'unités paysagères, ou facettes, dominant la rivière, et la ville formant le centre de gravité de l'ensemble des vues.



Ancien hôpital des Bourgeois et monastère de la congrégation Notre-Dame et marché couvert composant la façade urbaine sur la rive gauche de la Moselle



Façade urbaine sur la rive gauche de la Moselle – L'abbaye des Prémontrés, la cité scolaire Jacques Marquette, l'église Saint-Martin

2.1.2. ORGANISATION URBAINE ET TRANSFORMATION DU GRAND PAYSAGE

Le **paysage urbain** de Pont-à-Mousson est essentiellement induit par deux phénomènes inter dépendants : la maîtrise de l'eau et l'organisation de la défense.

La principale préoccupation a été la protection face aux crues, ce qui explique le choix fait par les comtes de Bar d'aménager la ville neuve sur la rive gauche, moins sollicitée par le courant.

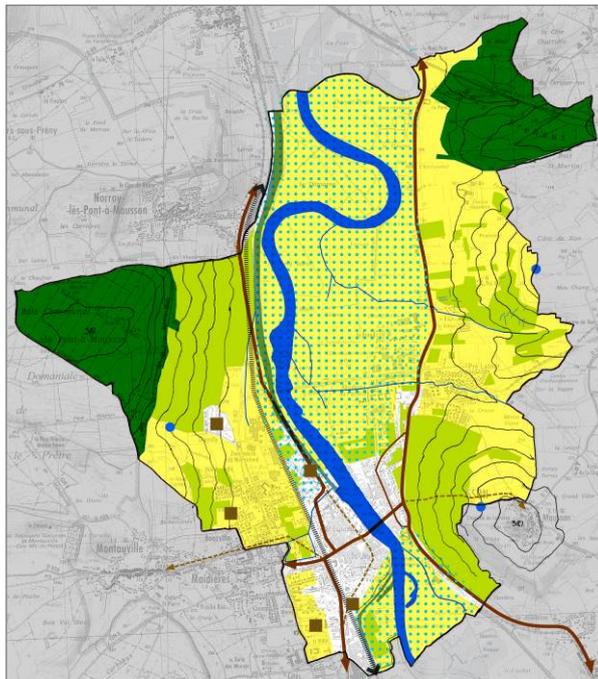
La lecture du relief, des talwegs et des différents cours d'eau canalisés ou redressés révèle les travaux hydrauliques de grande importance, menés au fil des siècles, depuis l'organisation du passage sur un gué, à l'époque Antique, jusqu'au barrage à aiguilles du XIXe siècle et le barrage hydraulique actuel qui ont régulé le cours de la Moselle et protégé la ville. Les travaux de canalisation de la Moselle ont élevé le niveau de l'eau de la rivière qui était souvent franchissable à pieds en été et en hiver.

Les fossés, qui servaient aussi d'égout à ciel ouvert, étaient alimentés par les ruisseaux des deux rives dont les cours naturels ont été maîtrisés quasiment à leurs embouchures. Les ruisseaux d'Esch, de Rupt, sur la rive gauche, inondaient les fossés dont la cunette apparaît sur le cadastre napoléonien. Un jeu d'écluses, détruites en cas de siège, maintenait en permanence l'effet de chasse nécessaire au nettoyage de l'égout. Il en était de même sur la rive droite, notamment à partir du ruisseau alimentant le moulin.

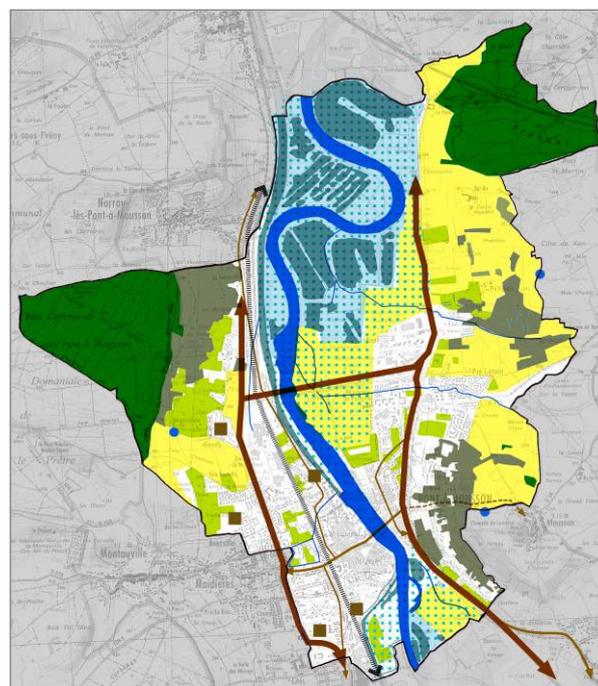
Tous les travaux d'endiguement, de quais, de canalisation et de fortification sont encore prégnants dans la lecture du parcellaire et en élévation. Les gravures, dessins et ou photos plus récentes montrent bien les ouvrages réalisés et les activités liées à l'eau. La rupture dans le rapport ville/campagne est intéressante.

La ville est massée de part et d'autre du pont. Jusqu'à une époque récente, la nature est toujours présente, formant un arrière-plan collinaire dégagé.

Concentrée autour de noyaux urbains au début du XXe siècle, la zone urbaine s'est depuis fortement étalée au détriment des espaces agraires du fond de vallée mais également ponctuellement sur les coteaux autrefois parés de vignes et remplacés plus tard par des vergers.



Le grand paysage en 1909

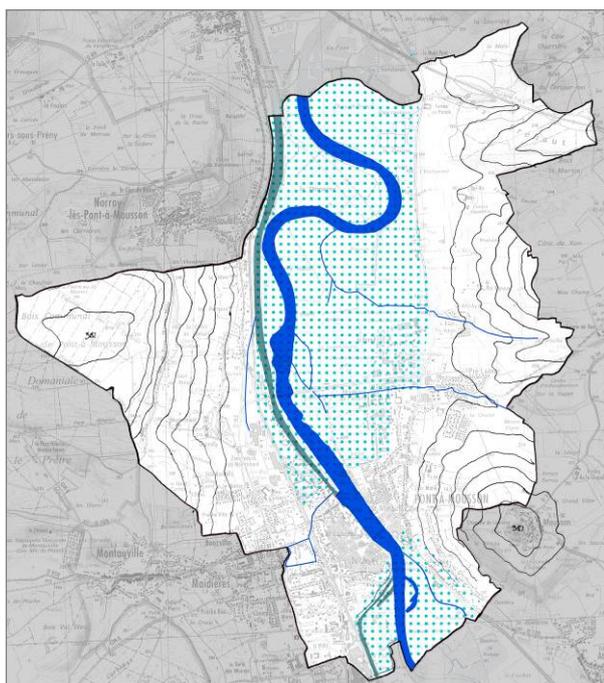


Le grand paysage en 2009

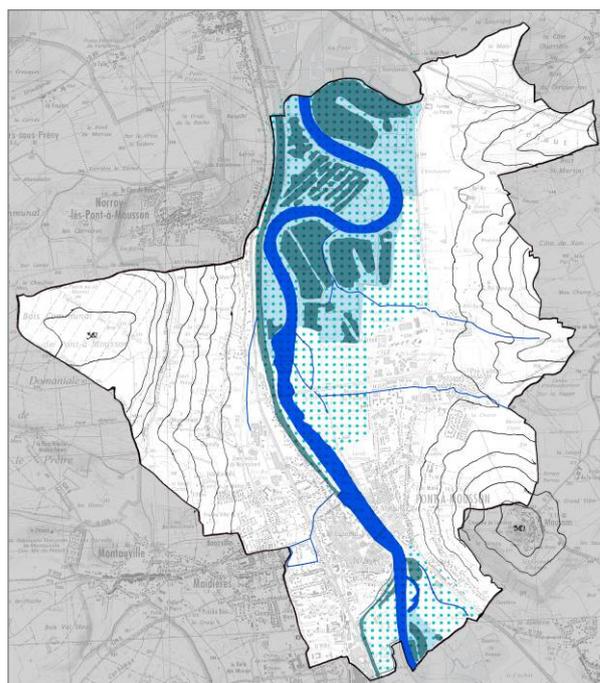


Vue sur la ville depuis la butte de Mousson - en arrière-plan urbain, le lotissement 'Le Home' s'étageant sur le coteau ouest

2.1.3. LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET LES PAYSAGES DE LA MOSELLE



Le réseau hydrographique en 1909

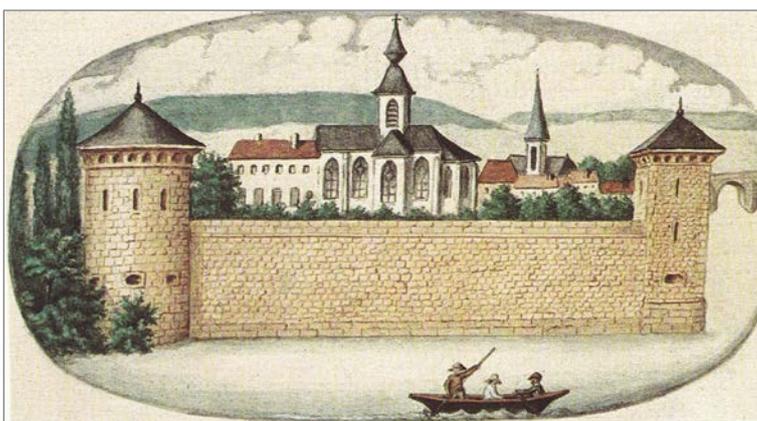


Le réseau hydrographique en 2009

Le lit et le cours actuels du fleuve est issu de nombreux changements naturels et humains.

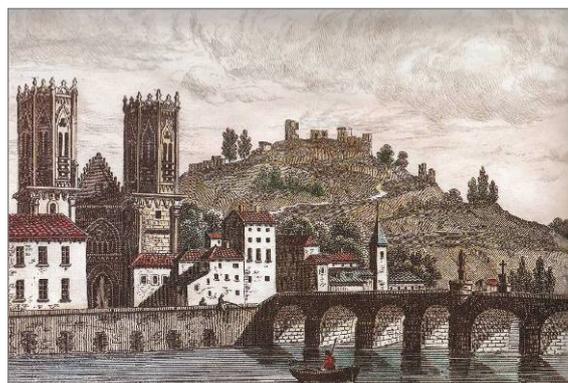
Sur les branches amont et aval, de part et d'autre de la ville, une série de méandres plus ou moins amples sillonnent le fond de vallée et côtoient des zones alluvionnaires étirées, inondables et humides, à l'origine des sablières.

Les franchissements de Scarpone et de Pont-à-Mousson se sont implantés sur des parties rectilignes au cours plus régulier entre des rives plus hautes au pied des collines plus resserrées.



Le monastère des chanoines réguliers à la Tour de Prague
Jusqu'au XVII^e siècle, la fortification plonge directement dans l'eau, servant d'endiguement. Les fossés ont un rôle de tro-p-pleins et de chasses. Extrait du manuscrit d'Henri Charaux.

La ville s'est implantée, au pied de la côte de Mousson, sur le replat Est, surélevé, au sortir de deux boucles très plates, sur la rive concave formant un site externe, plus attaqué par la rivière. Elle se développera ensuite sur la rive ouest, convexe, sur une légère éminence formée par les dépôts alluvionnaires, fertiles, et cultivés par les habitants des villages de Rupt, Saint Laurent le Vieux, Maidières, Blénod. Ces villages irrigués par les ruisseaux d'Esch et le Grand Rupt, ainsi que la partie convexe de la rive, étaient moins inondables que la partie concave qui, passé le pied, au relief prononcé de la colline, formait, dans le talweg nord ouest, un marais, le Pâquis.



La rive droite et Mousson, gravure du XIX^e siècle. Au XVII^e siècle, îlots implantés en bord de rive

Au sortir de l'an 1000, grâce à la « Paix de Dieu » les campagnes défrichées, cultivées produisent de la richesse, entraînant le développement des villes qui les asserviront au cours des siècles. Le manque de maîtrise de la rivière et de ses crues ne permet pas, à l'époque médiévale, de développer la tête de pont sur les parties planes de part et d'autre du village de Tirey.

Les travaux d'endiguement ont eu pour but de réduire l'étalement des eaux des rives faiblement aménagées et d'augmenter l'assiette foncière des deux rives. En resserrant le lit de la rivière et en surélevant les berges, l'implantation de l'Université, des Prémontrés sur la rive droite et de l'extension de la ville dans les parties, est et sud, non urbanisées de l'enceinte, seront possibles.

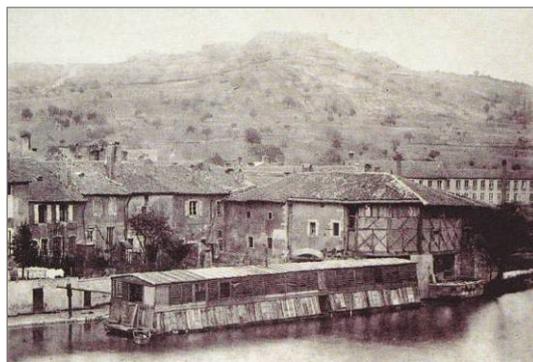
Pont-à-Mousson s'est développé à un point crucial du cours de la rivière, de resserrement entre les collines, et de confluence de ruisseaux engendrant des dépôts alluvionnaires favorables au franchissement et à l'aménagement urbain.

Les cours d'eau de la Moselle, mais surtout les ruisseaux des deux rives, ont été modifiés avec le creusement des fossés le long des remparts, puis les canaux de dérivation pour la navigation et les biefs forçant le courant, pour alimenter les moulins et roues diverses.

Entourée de fossés fangeux malgré les systèmes de chasse d'eau, la ville a vu ses eaux corrompues par les activités polluantes des bouchers, hôpitaux, tanneurs, teinturiers et lavandières, implantés de part et d'autre du port qui se déplacera dans le temps.

Si le paysage lié à l'eau a beaucoup changé dans la partie urbaine du site, la rivière a été le support d'activité et d'aménagements qui ont modifié la lecture du paysage en amont et en aval.

En régulant le cours des eaux de la Moselle et des bassins versants au profit de la navigation et de l'industrie, les barrages ont créé un paysage moins mouvant qu'il n'était jusqu'au XIXe siècle. La Moselle est moins changeante au cours des saisons, l'étiage étant plus faible. Aujourd'hui des vestiges d'ouvrages anciens liés à la navigation, à l'exploitation de la force hydraulique ainsi qu'au maintien des berges, ponctuent les paysages de la traversée urbaine de la Moselle.



Vues anciennes : le bateau-lavoir et le vieux-pont

XVIIIe, XIXe : aménagement de digues et quais au devant de l'enceinte détruite, îlots bâtis au premier plan aujourd'hui détruits, activités liées à l'eau (moulin, halage, embarcadère).



Vestiges de l'ancien barrage à aiguille, des digues, du mur d'enceinte et de l'ancien moulin



Tête du pont Gélot avant la Seconde Guerre mondiale (carte postale ancienne) et aujourd'hui

Aujourd'hui, la perception est différente. La ville s'est étalée sur les deux rives et grimpe sur les coteaux. Les zones humides, et plus particulièrement celles du nord, ont quasiment disparu même si elles sont encore inondables en cas de crue décennale ou centennale.

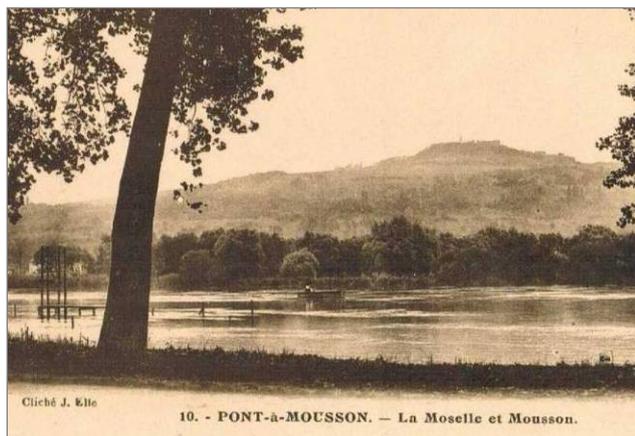
Sur les deux rives, les pentes convergent vers la rivière et se succèdent. La forte pente correspondant au relief originel et la très faible pente correspondant aux dépôts alluvionnaires, prolongeant la pente du coteau.

La plaine alluviale qui, à l'origine, a été utilisée pour les cultures maraichères et les prés d'élevage, a constitué, pour partie, l'assise foncière support de l'industrie tardive, et les exploitations des sablières à une époque récente.

Deux autres modifications profondes du paysage ont été l'exploitation des sablières de part et d'autre du lit majeur et la création d'une halte fluviale au Nord de la Saussaie Voirin. L'arrêt de l'exploitation des carrières et leur transformation en zones de loisirs ou en zones à vocation écologique engendrent un nouveau paysage avec une flore et une faune très différentes, constituant de nouveaux biotopes dont les qualités environnementales sont indéniables.



Méandres de la Moselle et anciennes gravières converties en zone de loisir au nord de la commune



Carte postale ancienne, vue à l'embouchure du canal du Moulin



Vue actuelle, port de plaisance

Au nord et au sud de la ville, la Moselle offre des paysages étirés. Le cours d'eau est souligné par des boisements alluviaux constitués de saules et d'aulnes. Ponctuellement des roselières, à l'écart des courants forts, colonisent les berges et instaurent une strate qui se détache de l'écrin végétal constitué par les plantations arborées.

Le long du cours d'eau, des biotopes intéressants s'échelonnent (berges érodées, zone graveleuse, saulaies, phragmites, prairies, bras mort, plan d'eau ponctués d'îlots et accompagné de plusieurs marres) et permettent de maintenir une certaine biodiversité dans ce secteur à proximité de la ville.



Roselière dominée par des saules – Berges érodées et nids d'hirondelle - plan d'eau ponctué d'îlots végétalisés



Paysage étiré de la Moselle – Cordon végétal soulignant le cours d'eau et masquant l'urbanisation du fond de vallée au nord est de la butte de Mousson

Depuis les lointains, la ville se dévoile tardivement. Seuls les grands édifices sont perceptibles et s'annoncent au-dessus de la végétation. Les ripisyles et les coteaux boisés forment de part et d'autre de la Moselle une enveloppe végétale qui cerne l'horizon et imprègne fortement le paysage.



L'usine Saint-Gobain, les silos au nord de la rocade, et l'église Saint-Martin forment des signaux perceptibles depuis la Moselle en amont et en aval de la ville

Au sud de la ville, l'île d'Esch forme une zone de loisirs et de détente avec de fortes potentialités paysagères. Sur ce lieu, à la fois proche de la ville mais également coupé physiquement de celle-ci par le canal d'Esch mais aussi par le quai planté de Riolle, se côtoient des jardins familiaux, des terrains de sport, des espaces à caractère 'naturel', un jardin agrémenté d'arbres d'ornements et des ouvrages liés à la navigation et à l'exploitation de l'eau. Ici, les contrastes entre la nature 'sauvage', la nature maîtrisée, les infrastructures imposantes et les structures en acier des fourneaux de l'usine Saint-Gobain, constituent une force qu'il convient de préserver. Néanmoins, on peut regretter le traitement de certaines limites (glissière de sécurité métallique) ou l'emploi de certains végétaux (écran de peupliers, haies de résineux) qui apparaissent déconnectés du contexte paysager.

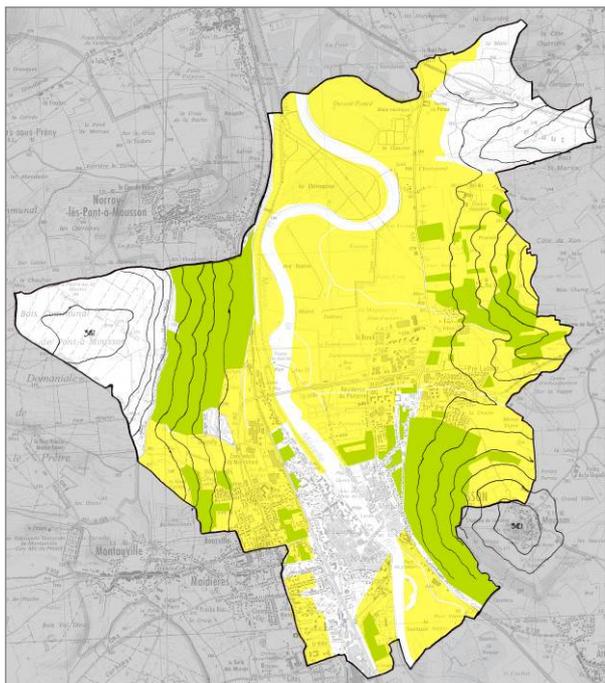


Ancien port, écluse et silhouette de l'usine Saint-Gobain

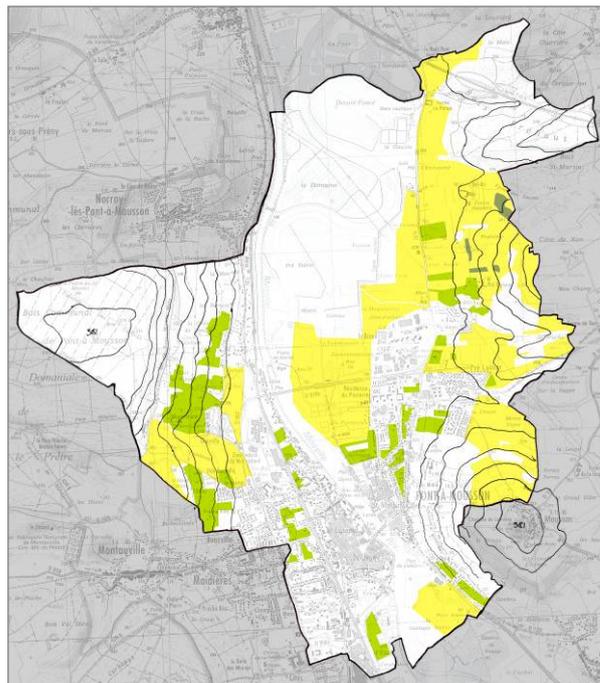


Parc arboré, glissière de sécurité et limites des terrains de sport

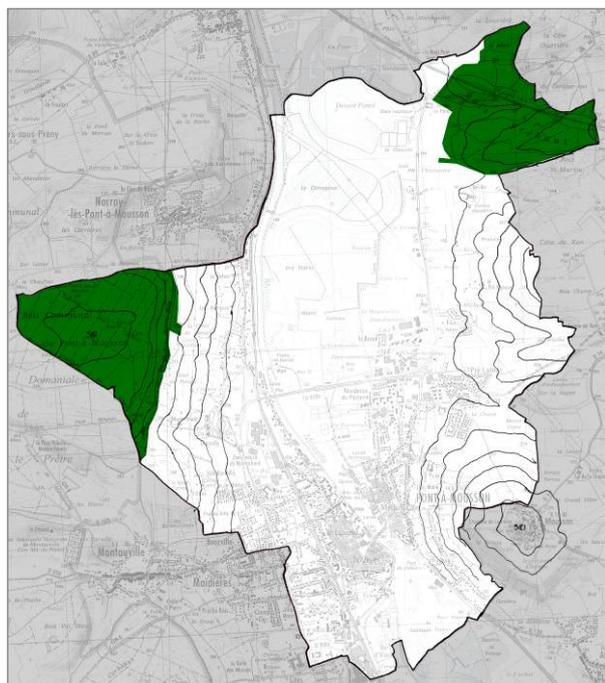
2.1.4. L'ESPACE AGRICOLE, LES BOISEMENTS ET LES PAYSAGES DES COTEAUX



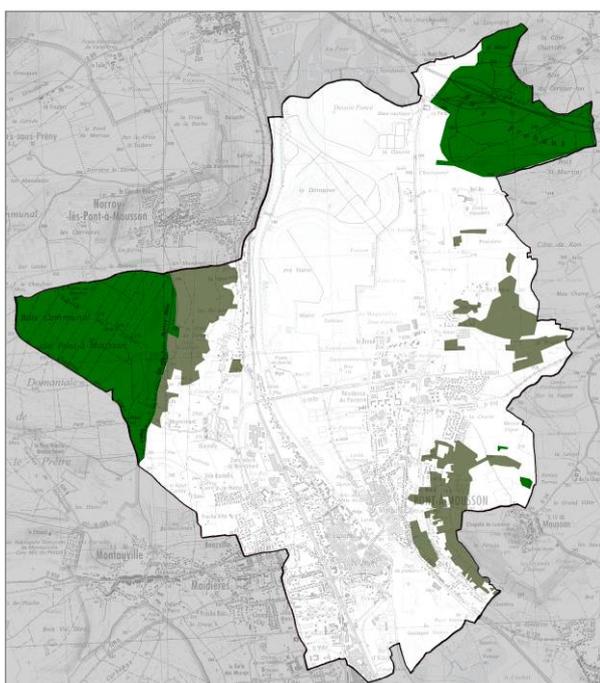
L'espace agricole en 1909



L'espace agricole en 2009



Les masses boisées en 1909



Les masses boisées en 2009

La comparaison des cartes ci-dessus qui présente l'évolution des surfaces agricoles (terre labourable et prés en jaune, vignes, jardins et vergers en vert clair) et des boisements entre 1909 et 2009, montre un net recul de la structure agraire, au profit des sablières en fond de vallée et de l'urbanisation en pied de coteaux, mais aussi au profit des taillis et des broussailles qui ont remplacé les vignes et les jardins familiaux en contact avec le tissu résidentiel.

Au pied de la butte de Mousson comme à l'est de la forêt domaniale, les boisements ont gagné en épaisseur, remplaçant des espaces autrefois en vignes puis en vergers. L'urbanisation s'est développée au détriment des activités agricoles et des jardins connus sous le nom de maxouages.

Aujourd'hui, quelques vergers subsistent toutefois à l'ouest au niveau du Haut de Rieupt et à l'est sous la côte de Xon. Les jardins familiaux ont également fortement régressé. Ils se concentrent aujourd'hui au niveau de l'île d'Esch près du canal et au sein du tissu bâti délimité par l'avenue du Général de Gaulle, l'avenue du Général de la Planchotte, le chemin de la Corderie et le sentier de la Voie.

Afin d'éviter une banalisation des paysages, un ensemble d'enjeux apparait :

- Eviter la fermeture des paysages issue des enrichissements et du développement des boisements.
- Permettre la conservation de certains motifs paysagers comme les vergers, les alignements de fruitiers et les jardins familiaux qui participent encore à l'identité de la ville
- Préserver un équilibre entre les espaces cultivés et ceux laissés en prairies
- Préserver les éléments végétaux qui structurent le territoire.



Carte postale ancienne. Vue du coteau de Mousson, verger et champs dégagés, lecture des chemins bordés de haies



Vue actuelle de la butte de Mousson permettant de mettre en évidence la fermeture des paysages parallèle à l'augmentation des boisements



Boisement de la butte de Mousson, anciens vergers en friche



*Jardin maraîcher au sein du tissu urbain –
Chemin au dessous du Moulin bas*



*Accès aux jardins familiaux depuis le chemin de la
Planchotte*



Jardin maraîcher au niveau de l'Île d'Esch



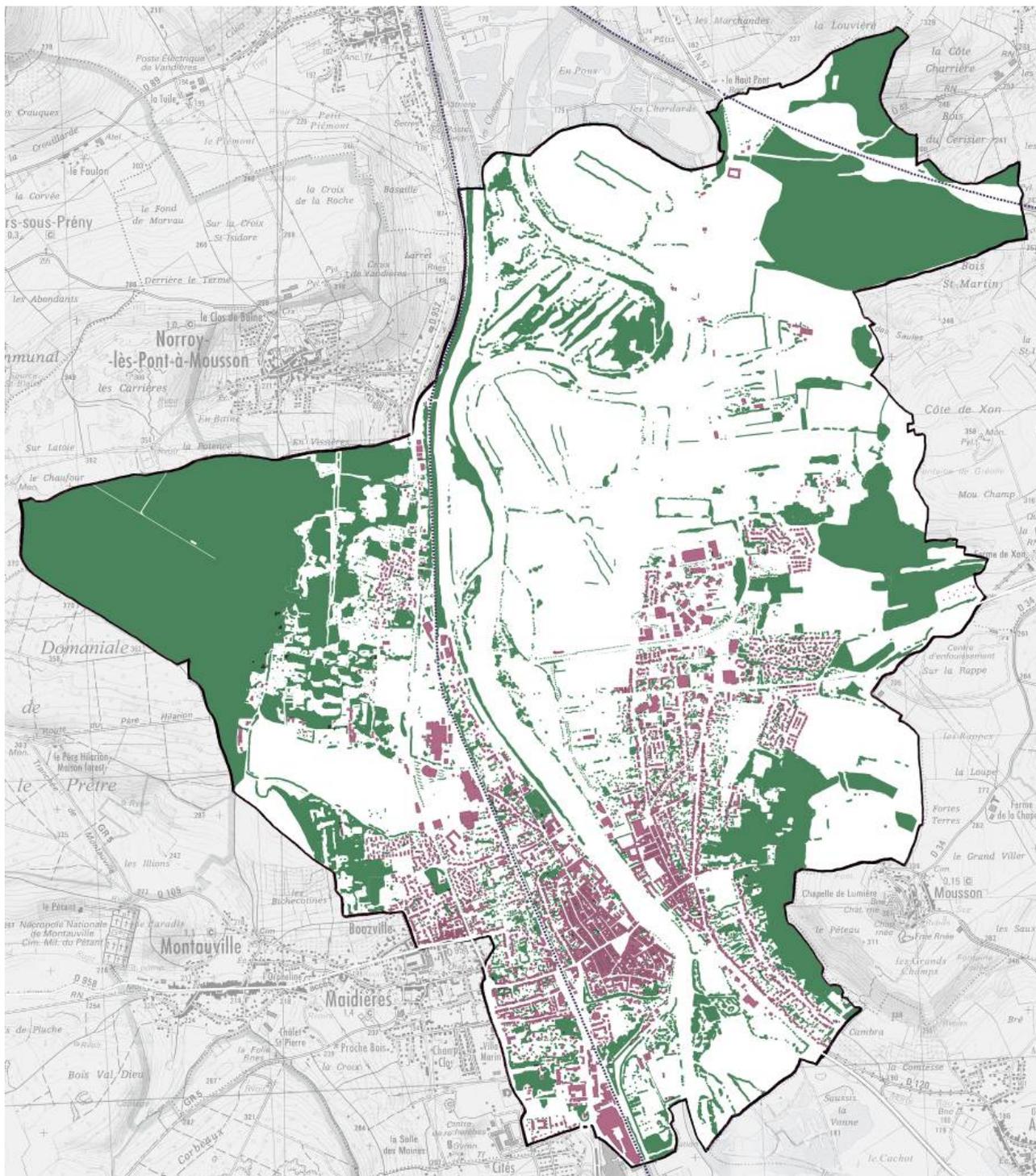
Prairie de pâture au niveau de Saussaie Voirin

Les plantations arborées

L'analyse du couvert arboré sur la commune révèle que la majorité des plantations se situe en périphérie du centre ancien, le long de la Moselle et sur les coteaux. Le centre de Pont-à-Mousson, fortement minéral, possède peu d'espaces plantés. Les plantations arborées se concentrent sur l'Île d'Esch, au niveau des squares Dunant, Phillippe de Gueldre et Sir Winston Churchill, ainsi que dans le parc de l'abbaye des Prémontrés.

Quelques avenues, comme Le boulevard Ney, l'avenue du Général Leclerc, l'avenue de Metz, l'avenue Cavallier et le boulevard de Riolle, sont composées d'alignements.

Le plan ci-après présente la répartition du couvert végétal constitué par les arbres et les arbustes libres de grande taille.



Plan de repérage des plantations arborées et arbustives

La végétation est une composante importante dans la scénographie de l'espace urbain. Variée dans les essences et déclinée sous différentes formes, elle :

- Structure l'espace public,
- Participe à la qualification des différents secteurs de la ville,
- Crée des points de repère et des motifs paysagers d'intérêt dans l'animation des rues,
- Compose l'écrin de verdure au sein duquel s'insèrent les habitations,
- Entre dans la composition des parcs et des jardins,
- Accompagne le bâti et sa mise en valeur,
- Participe au traitement des limites et influe sur les perméabilités visuelles entre le domaine public et le domaine privé,



Chemin de ronde du boulevard de Riolle cadré de platanes en alignement, charme agrémentant la cité jardin du Clos Jean, tilleul rue Saint-Pierre, saule pleureur passage Grandeau

En centre-ville et dans les faubourgs, la majorité du couvert arboré se concentre au niveau des espaces privés et principalement au niveau des cœurs d'îlots. Certaines propriétés disposent de parc ou jardin agrémenté d'arbres de moyen et grand développement qui participent fortement au cadre paysager de la rue.



Tilleul dominant la rue Charles Lepois, villas et jardins agrémentés d'arbres majestueux (avenue du Général Patton et rue Saint-Pierre)

Si les plantations permettent d'instaurer un cadre verdoyant au sein du tissu bâti, elles peuvent également nuire à la mise en valeur des espaces et des bâtiments d'intérêt patrimonial. Ainsi, le manque d'entretien du patrimoine végétal, le choix des essences, le développement exubérant de la végétation, tendent à créer des fronts opaques et à gommer les échappées visuelles sur l'intérieur de la parcelle.

Développement exubérant des plantations en limite de propriété – Avenue du Général Patton



Les paysages des coteaux

De part et d'autre de la ville, les coteaux constituent des secteurs paysagers de grand intérêt en raison de leur situation géographique, assurant une covisibilité majeure avec le centre historique, mais également pour leurs valeurs intrinsèques.

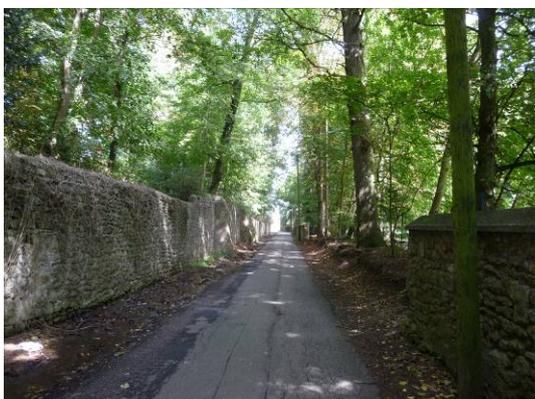
Les coteaux ouest, au relief affirmé, plantés de vignes jusqu'au début du XXe siècle et cultivés, sont aujourd'hui parés d'une mosaïque de milieux fermés ou ouverts à partir desquels se dégagent des vues sur le centre historique. L'alternance des boisements, des espaces en culture, des prairies, des vergers et des parcelles en friche, les différentes structures végétales (bosquets, arbres isolés, alignement d'arbres fruitiers, haies) animent les paysages des coteaux et offrent une variété d'ambiances bucoliques. Les chemins bordés de murs de pierre ou de haies sauvages (frêne, aubépine, sureau, fusain, etc.), les voies parallèles aux courbes de niveaux ou à l'inverse perpendiculaires à la pente et avec un fort dénivelé, les belvédères formés par la topographie, les chemins creux ou cadrés par les murs de propriété des châteaux, maillent ce territoire de contrastes.



Pré-verger depuis le GR de Pays Nancy-Metz



Verger à l'abandon – Enfrichement et fermeture du milieu



Chemin des Clos cernés par les murs d'enceinte des parcs des châteaux de Charmilly et Montrichard



Mur de pierre en limite de propriété au niveau du 'Haut de Rieupt'



Chemin des Clos – Mur en limite de verger



Mur de soutènement et potager – Château de Montrichard

Les propriétés des châteaux de Montrichard, de Charmilly, ainsi que les plantations du centre de l'oasis et la demeure de 'Maison ville' avec son jardin en terrasse, participent également à la qualité et à la richesse de ce secteur. Les boisements, les arbres d'ornements isolés, les terrasses et balcons ouverts sur les lointains, la composition des jardins répartissant des pleins et des vides, la présence d'édifices construits d'intérêt (bassin, annexe, tourelle, escaliers reliant les différents niveaux du jardin) sont autant d'éléments qui, additionnés les uns aux autres, font de ces espaces des jardins remarquables. Pour ces jardins, une attention devra être portée afin d'éviter la fermeture des vues sur le grand paysage depuis les terrasses en belvédère.



Château de Montrichard cadré par un saule pleureur et un cèdre - La mise en scène du château est assurée par une terrasse ornementée d'un parterre fleuri et des allées délimitant des plages de gazons.



Terrasse en belvédère sur la vallée de la Moselle



Château de 'Maison ville'



Escalier reliant les différentes terrasses du château Montrichard



Château de Charmilly et sa terrasse en belvédère obstruée par la végétation



Sapin, marronniers et cèdre formant le cadre verdoyant du centre aéré de l'Oasis et ouverture visuelle sur la butte de Pont-à-Mousson

A l'est, les coteaux relativement pentus, au pied de la butte de Mousson, proposent également des paysages variés fortement imprégnés par les traces de l'activité agricole aujourd'hui révolue. Les anciens vergers, les prairies, le maillage parcellaire, les sentes cadrées de murs en pierre, sont encore perceptibles dans le paysage. Cependant l'enfrichement des coteaux suite à l'arrêt des exploitations des vergers et au manque d'entretien des sentes quadrillant le territoire, engendre la fermeture du paysage et efface une partie de l'histoire de Pont-à-Mousson.



Sentes, murs de clôtures quadrillant les coteaux au niveau du lieu dit 'La Bauwe'



Ancien verger et parcelle s'enfrichant

A l'inverse des coteaux Ouest, les pentes de la butte de Mousson présentent l'intérêt d'avoir des points de vue dégagés et proches du centre ville. Le chemin de Sca, ainsi que les sentiers qui maillent le territoire sont des lieux privilégiés à partir desquels l'appréhension de la ville se fait par intermittence ou se dévoile sur son étendue.



Panorama sur la ville depuis le chemin de Sca et percée visuelle sur l'abbaye des Prémontrés

2.2. LES RELATIONS ENTRE LA VILLE ET LE GRAND PAYSAGE

2.2.1. LES VUES DEPUIS LES LOINTAINS

La configuration du relief, la répartition des vides cernés par les masses bâties ou végétales permet, depuis les lointains, d'appréhender la ville dans son contexte territorial. Depuis les voies d'accès, depuis la butte de Mousson et depuis les pentes des coteaux Est et Ouest, des points de vue offrent des visions panoramiques et des vues cadrées sur le territoire. Les coteaux dessinent un cadre paysager de qualité sur lequel vient s'appuyer la ville en contre bas.

Les relations entre la ville et le grand paysage se lisent à différentes échelles. Depuis les points hauts, la lecture des deux rives, de la rivière et des collines plus ou moins urbanisées, est très nette.

D'une façon générale, au regard des dessins et gravures, on remarque que les sommets ont été plutôt préservés et que les constructions à mi-pente se sont concentrées sur Blénod, Maidières pour la rive gauche, la Vitrée et Pré Latour pour la rive droite.



Vue sur la ville depuis le chemin de Sça

L'un des points de vue remarquables sur la ville se situe sur le chemin de Sça, où le spectateur, adossé à la colline de Mousson, est en position dominante rapprochée. Le premier plan est constitué par les constructions de la rive droite entre la halte fluviale et le Pâquis. Il offre une lecture intéressante des couvertures qui soulignent l'organisation spatiale d'où émergent les édifices majeurs (église Saint-Martin et Prémontés).

Le second plan est donné par les constructions de la rive droite, formant une masse compacte au moutonnement de toits assez régulier, d'où émergent les principaux signaux urbains, marqueurs du paysage : le site usinier et les fonderies, l'église Saint-Antoine, l'église Saint-Sauveur, la mairie et un certain nombre d'institutions de la Contre-Réforme. L'ensemble urbanisé est cerné par un halo de collines, la côte de Mousson, la côte de Xon, la côte de Charrère pour la rive droite, la forêt de Puvenelle, le Bois-le-Prêtre pour la rive gauche.

Il est intéressant de noter que, sur toute une partie du cheminement du piéton entre 200 et 220 mètres NGF, la Moselle est peu perceptible sauf dans les lointains. La profondeur de champ est réduite au point que les deux rives se confondent.

Depuis les coteaux ouest, le long du GR de Pays Nancy-Metz et le long du chemin des Clos, les champs cultivés en rive de voie, permettent, sur de larges séquences, de libérer des ouvertures sur le paysage de la vallée. Depuis ces lieux ouverts et d'intérêt, les lignes du relief, la ville et son étalement au pied de la butte de Mousson, se dévoilent.



Vue sur la ville depuis le GR de Pays Nancy Metz au niveau de la côte Chadevée

La carte ci-après repère les principaux points de vues d'intérêt sur le territoire ainsi que les grands édifices qui marquent l'identité de Pont-à-Mousson et participent grandement à la scénographie d'approche de la ville.



Points de vue d'intérêt et grands édifices marqueurs de la ville



Usine Saint-Gobain depuis la butte de Mousson et depuis le D120



Eglise Saint-Martin et l'abbaye des Prémontrés depuis la rocade Nord



Vue depuis le chemin des Clos



Vue sur la ville depuis la butte de Mousson



Vue sur le fond de vallée de la Moselle, sur la butte de Mousson et sur une partie de la ville depuis la côte de Xon



Vue sur la ville depuis le Chemin de Sca



Vue sur la butte de Mousson depuis la RD 958



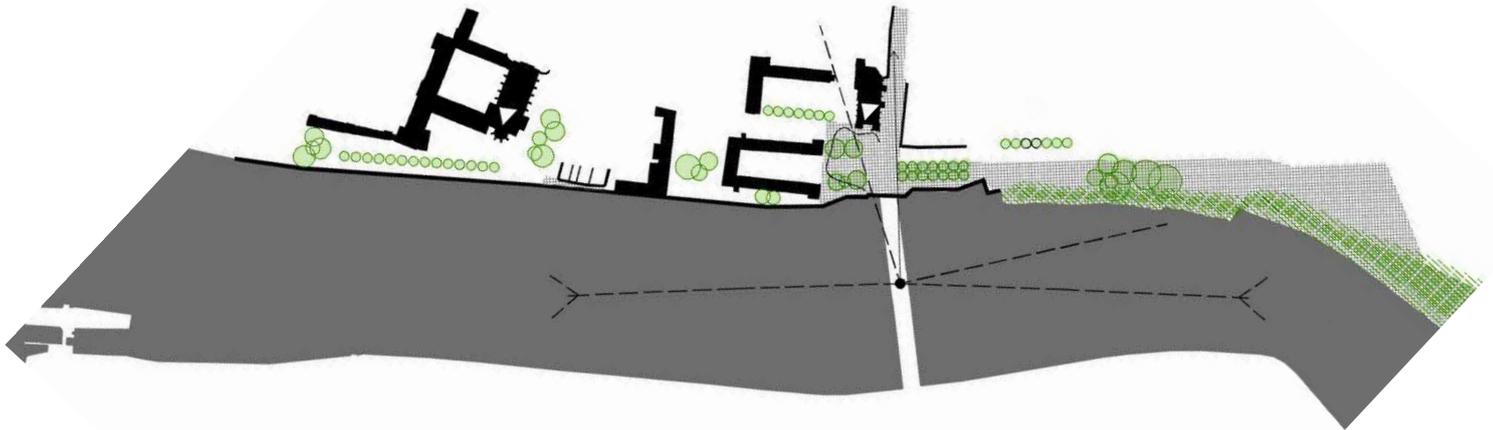
Vue sur la butte de Mousson depuis Montauville

2.2.2. LES PERCEES VISUELLES SUR LE GRAND PAYSAGE

Depuis le centre historique, les percées visuelles vers les collines environnantes sont importantes et ponctuent les parcours urbains. La vue est souvent canalisée, cadrée par des éléments végétaux ou bâtis participant à la composition urbaine, et ouvrant sur le grand paysage dont l'arrière-plan est toujours constitué par les collines. Bien que le végétal soit assez peu présent dans la ville « intra muros », la relation espaces urbains / espaces naturels est extrêmement forte.



2.2.3. LA PERCEPTION DE LA RIVE DROITE

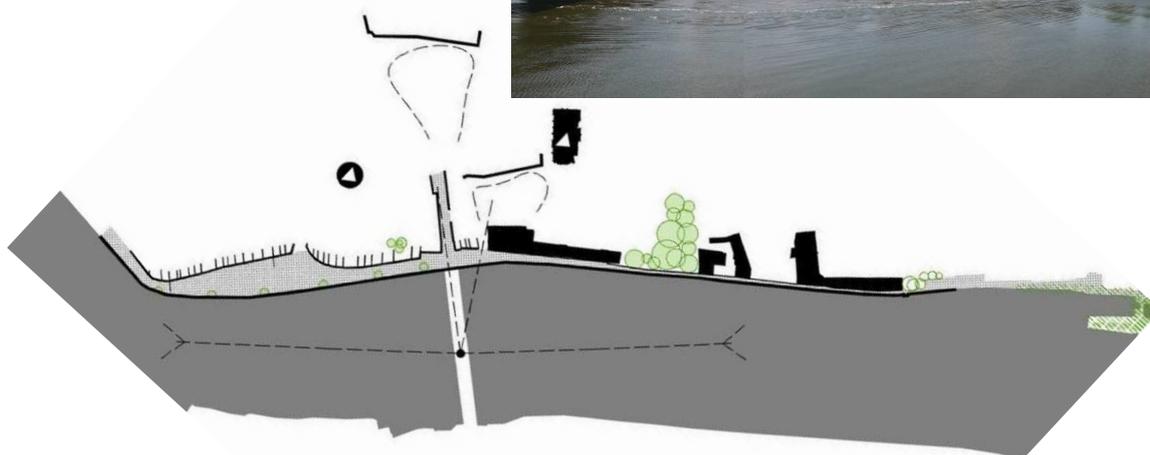


- Aujourd'hui :*
- démolition des îlots bâtis à l'entrée et du pont sur les deux rives, création d'espaces publics (Pace Foch, Square Churchill,
 - - dégagement de l'église Saint-Martin)

	Espaces publics en bord d'eau		Répère visuel vertical		Dilatation
	Lecture du quai en pierre		Front de bâti domestique, (lecture de la trame parcellaire)		Appel
	Lecture de la végétation bord d'eau		Masse végétale		Vue sur les coteaux en arrière plan lecture du grand paysage
	Fronts monumentaux		Alignements d'arbres		perspectives sur les lointains

Sur la rive droite, les aménagements les plus importants sont situés sur le Pâquis. Les constructions sportives remplacent les espaces naturels. Le square Winston Churchill a été aménagé à l'emplacement du moulin et du quartier qui s'étendait vers les Carmes et l'Imagerie. La végétation, plus ou moins maîtrisée, a envahi la berge et forme, depuis la rive gauche, un écran entre la rivière et le front bâti en retrait. Depuis la promenade de la rive droite, les vues sur la rive gauche sont quasiment inexistantes, sauf une ou deux vistas entre le pont et la halte fluviale.

2.2.4. PERCEPTION DE LA RIVE GAUCHE



	Espaces publics en bord d'eau		Répère visuel vertical		Dilatation
	Lecture du quai en pierre		Front de bâti domestique, (lecture de la trame parcellaire)		Appel
	Lecture de la végétation bord d'eau		Masse végétale		Vue sur les coteaux en arrière plan lecture du grand paysage
	Fronts monumentaux		Alignements d'arbres		perspectives sur les lointains

Sur la rive gauche, la perception du coteau est cadrée dans l'axe de la rue du Maréchal Joffre et derrière la place Saint-Antoine.

Le premier plan est scindé en deux parties. A l'est, le front est constitué d'un bâti domestique marqué par l'empreinte du parcellaire, alors qu'à l'ouest le rythme est différent, alternant grands ensembles bâtis et masses végétales.

2.2.5. LES ENTRÉES DE VILLE

Les entrées de ville sont peu qualifiantes, qu'il s'agisse d'une lecture générale des abords urbanisés ou de la vision plus ponctuelle le long des voies d'accès.

Les outils d'aménagement des dernières décennies ont produit une accumulation de constructions adaptées à leur usage mais ne constituant pas un ensemble composé. En général, les abords ne sont pas traités ou simplement dévolus au stationnement sur des aires banalisées.

Ce type d'entrée de ville n'est pas propre à Pont-à-Mousson mais à la majorité des villes françaises. La loi sur la publicité de 1979, la loi Barnier, ne sont pas encore suffisamment mises en œuvre pour changer le paysage de nos villes.

Deux types d'action sont envisageables, celle de l'application de la loi et ses conséquences en terme de requalification portant sur un temps long et engageant les propriétaires ; celle de l'aménagement des pénétrantes en pinçant les bandes roulantes, en partageant mieux l'espace entre automobiles et circulations douces, arbres d'alignement, mobilier urbain, éclairage, afin que ces anciennes routes, qui se sont dégradées et banalisées au fil du temps, redeviennent un espace public qualitatif, que les habitants et visiteurs pourront se réapproprier, dans l'esprit des plans d'embellissements du XVIIIe siècle.

il serait intéressant, par exemple, rue du Bois-le-Prêtre, au niveau du bowling et de l'ancien abattoir, de pouvoir densifier, tout en tenant compte des risques naturels.



Entrée de ville vers l'avenue du Général Patton



Sortie urbaine – Boulevard de Laure de Tassigny



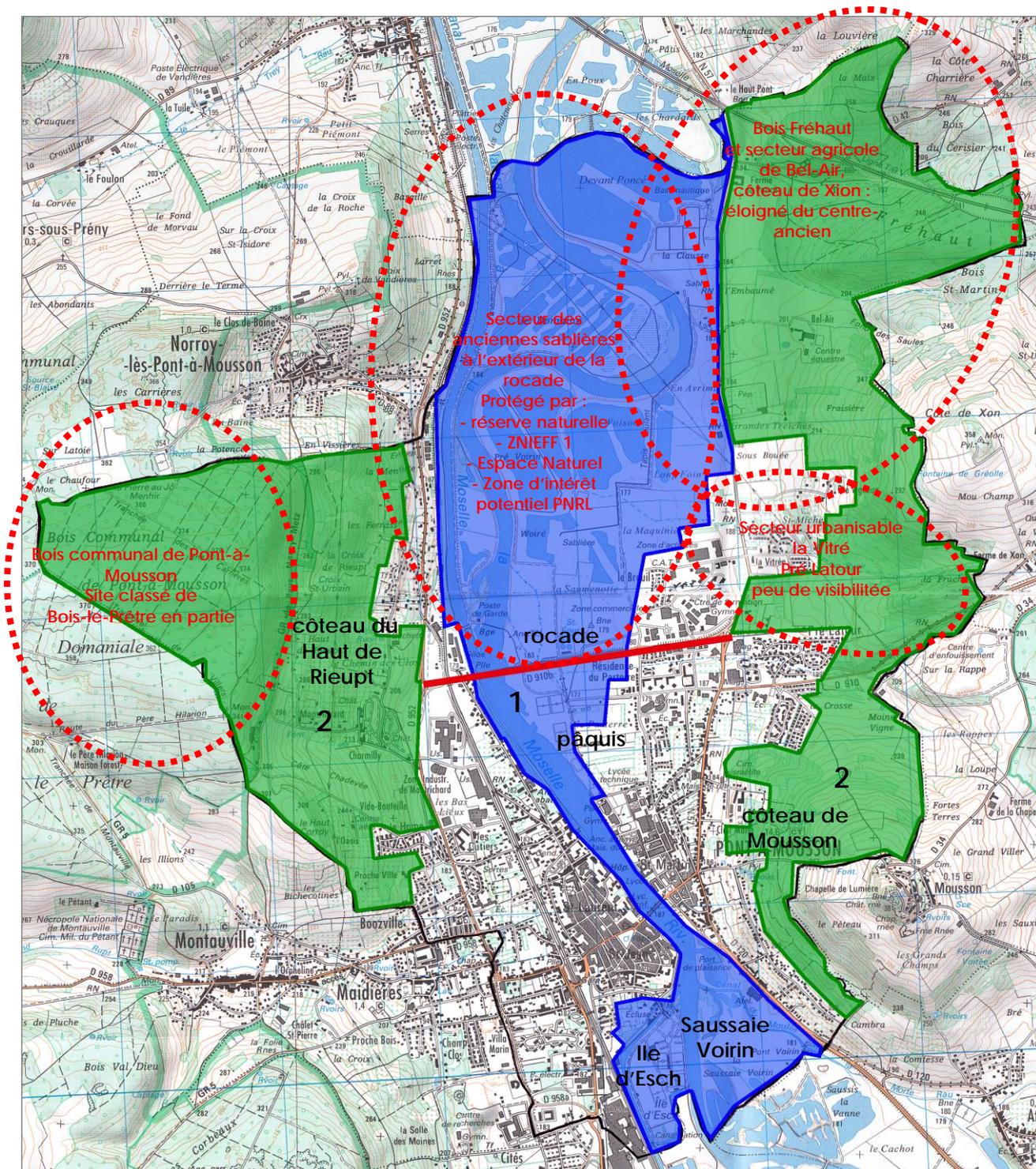
Entrée de ville depuis le faubourg de Rieupt



Entrée de ville depuis la fonderie Saint-Gobain

2.3. SYNTHÈSE

2.3.1. REPÉRAGE DES ENSEMBLES PAYSAGERS PATRIMONIAUX



 Zones pouvant être exclues du périmètre paysager en raison de leur faible relation visuelle avec le centre ancien et/ou de leur forte protection actuelle.

Les différents espaces constituant la plaine alluviale sont fédérés par la trame bleue. Les différents espaces constituant les coteaux de la rive droite et de la rive gauche sont fédérés par la trame verte. Ces deux trames génératrices se poursuivent, hors du champ de cosensibilité avec le centre-ancien et les faubourgs entre Sainte-Genève et Bouxières en Froidmont sur la rive droite et entre le Bois de Blénod et Norroy-lès-Pont-à-Mousson sur la rive gauche.

L'ensemble du territoire communal est cohérent et s'inscrit dans le grand paysage de la vallée de la Moselle, bien au-delà du ban communal.

Dans le cadre de la servitude au document d'urbanisme, nous devons avoir un regard transversal sur les différents patrimoines à réunir dans un périmètre homogène. La notion de réciprocité de vues, de superposition des protections et outils de gestion nous permet d'affiner le zonage.

Dans la partie sud du territoire communal la relation entre l'urbanisme, l'eau et les coteaux est évidente.

Dans la partie nord, à partir de la rocade, la covisibilité est moins prégnante et les règles d'aménagement applicables à ces secteurs permettent, soit une limitation du développement, soit un contrôle renforcé.

La plaine alluviale et le lit de la Moselle, au nord de la rocade, correspondant aux anciennes sablières, sont protégés par une réserve naturelle de type ZNIEFF 1, par un espace naturel et par une zone d'intérêt potentiel PNRL.

Le bois communal de Pont-à-Mousson correspond au Site Classé (loi de 1930) de Bois-le-Prêtre.

Le coteau du Haut de Rieupt est en zone de risques naturels dus à l'argile et aux mouvements de terrain.

Dans la partie sud de la rocade, où les relations entre le paysage et les secteurs bâtis sont plus fortes, des prescriptions s'appliquent sur les zones paysagères.

2.3.2. CONCLUSION

Au terme de l'analyse paysagère et en tenant compte :

- des protections existantes,
- de l'existence ou de l'absence de cosensibilité avec les secteurs patrimoniaux urbains centraux,
- des projets de développement inscrits au PLU,

les ensembles paysagers suivants doivent être pris en compte dans l'AVAP :

- La plaine alluviale en relation visuelle directe avec le centre ancien constituée de (1) :

- lit de la Moselle et Esch,
- canaux de la Moselle et de l'Esch, écluses
- port de plaisance, équipements de loisirs
- prés inondables (pâquis)
- milieu naturel de la Saussaie Voirin

La zone est limitée :

- au nord, par la rocade,
- au sud par la limite communale

Enjeux :

- *préservation du milieu naturel*
- *renforcement des équipements de loisirs*
- *préservation des vues sur les lointains depuis le pont Gélot*

- Les coteaux (colline de Mousson et coteau du Haut de Rieupt) en relation visuelle directe avec le centre-ancien constitués (2) :

- d'anciens vergers ou vignes aujourd'hui en friches,
- de terrains agricoles

Enjeux :

- *fonds de vue à préserver,*
- *urbanisation à maîtriser,*
- *favoriser la restauration des vergers et jardins familiaux, défrichages*

APPROCHE ARCHITECTURALE ET PATRIMONIALE

1 - HISTOIRE ET EVOLUTION URBAINE

1.1. LE SITE

Le site d'implantation a fortement pesé sur l'urbanisation et les aménagements.

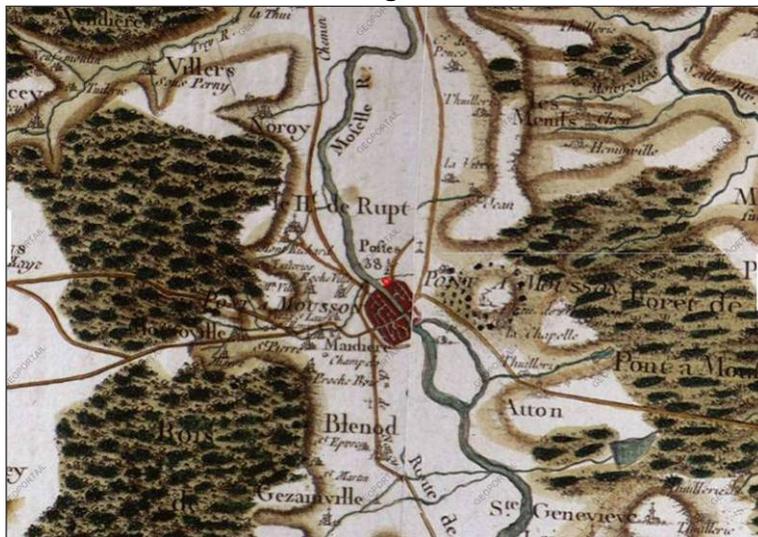
La carte de Cassini montre bien le lit de la Moselle très large au niveau 170-180mNGF et les coteaux calcaires, découpés par de nombreux affluents, au sommet desquels prennent place des massifs forestiers (Bois-le-Prêtre, bois de Puvénelle, forêt de Pont-à-Mousson à des altitudes allant de 320 à 380m). Pont-à-Mousson, ville frontière, s'est implantée le long des grands axes de communication et de franchissements des cols et rivières, sur les deux berges et la côte dominante de Mousson.

Le site était drainé par plusieurs ruisseaux et sources sur les deux rives.

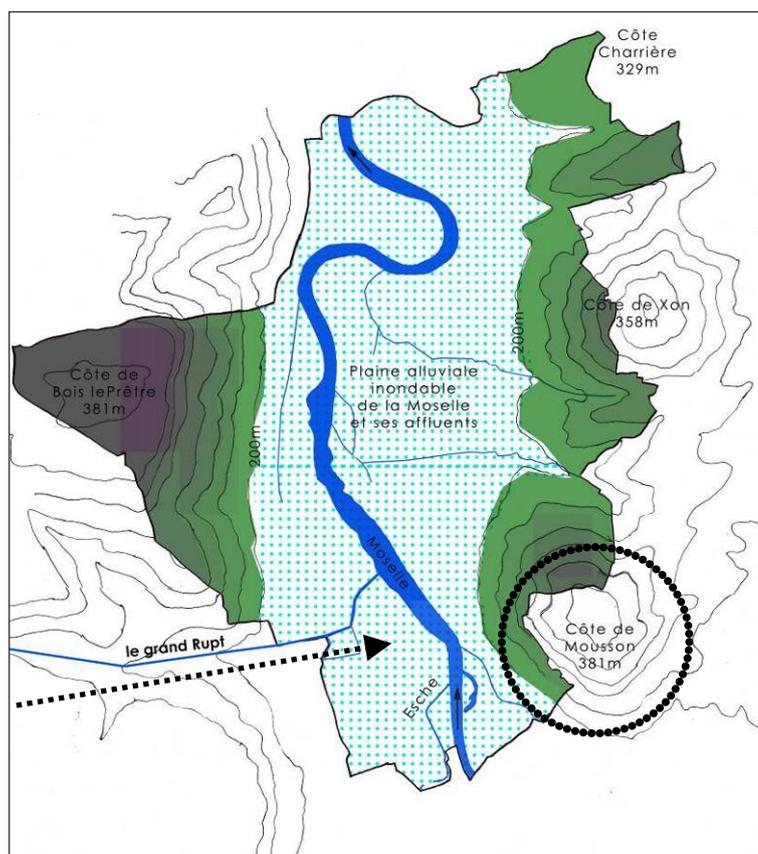
Le ruisseau dit du Grand Rupt qui entaille le coteau ouest, déterminera logiquement la création d'une voie de circulation et d'un gué sur la Moselle connu dès le début du XIIe siècle, situé dans l'axe de la butte de Mousson, en avancée par rapport à la ligne de coteaux.

L'arrivée vers le gué, le franchissement de la Moselle avec, en fond de vue la butte de Mousson, constitue une séquence remarquable. Elle est induite par les données du site dont on saura tirer partie au travers d'une scénographie savante illustrée par la gravure idéalisée de la ville en 1655 (en page 5 du présent rapport).

Cet axe jouera un rôle économique important dès le XIe siècle dans le cadre des foires de Champagne. Il permet de regagner l'axe romain (Trèves – Lyon) depuis les Pays-Bas sans devoir aller jusqu'à Toul.



Extrait de la carte de Cassini, cartes et plans, BNF



Le site naturel

1.2. LES NOYAUX VILLAGEOIS PRÉEXISTANTS

1.2.1 LA PERIODE ANTIQUE

La carte archéologique du site de Tirey, de La Vitrée et de l'Embise montre une occupation dès la Préhistoire, reconnue au XIX^e s. En effet, des sarcophages sont mis au jour au cours des travaux de la route nationale n° 57 en 1860. Puis, au début des années 1980, l'ancien village de Tirey est mis en évidence par une première fouille. Depuis cette date, dix opérations archéologiques ont été réalisées. Une station de surface du paléolithique moyen est connue depuis 1968. Puis à l'époque romaine, le site est occupé par des bâtiments ruraux et connaît à la suite une très forte occupation médiévale. En effet, à partir du IX^e s., différentes sources écrites mentionnent la paroisse de Tirey. À partir du XIII^e s., le site abandonné au profit de la ville neuve ne laisse place qu'à une ferme appelée la Vitrey ou vieille Thirey. L'aménagement de zones pavillonnaires a donné lieu à plusieurs interventions qui ont permis l'étude d'une zone funéraire d'environ 200 sépultures datées des VII^e-XIII^e s. et d'un secteur d'habitat implanté dès le VI^e s. comprenant des bâtiments sur poteaux porteurs, des constructions reposant sur des solins en pierres et des cabanes excavées. La nécropole est protégée de tout aménagement depuis cette date.

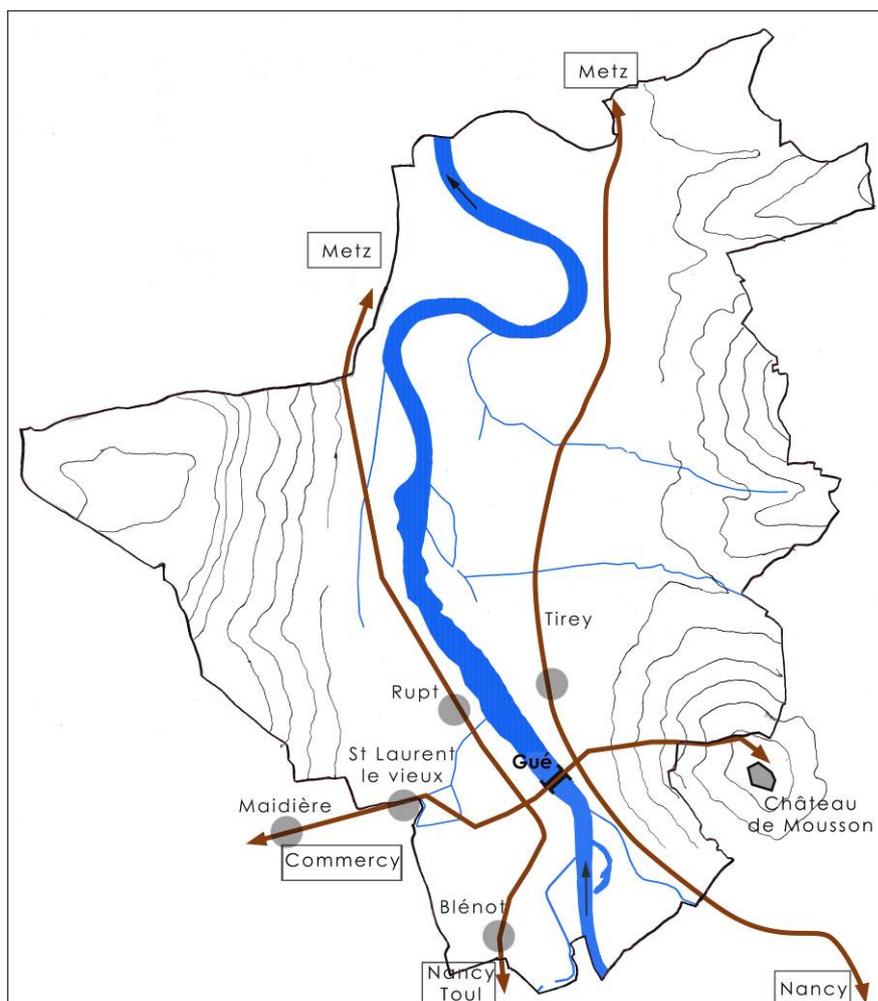
Les deux éminences alluvionnaires d'abord cultivées sont devenues le support de l'urbanisation. Les quatre villages jouent un rôle de bourg pour les hameaux et villages environnants emmagasinant et redistribuant les produits.

Aujourd'hui, cet embryon de vie urbaine est assez peu cernable sur les deux rives ainsi que le poids économique des échanges à la croisée des voies terrestres et navigables.

Les noyaux villageois préexistants à la ville neuve médiévale, de part et d'autre de la Moselle, sont implantés le long des axes de circulation, traversant les parties basses, au sec, ou descendant des cols et, non loin du gué :

- Maidière, Saint-Laurent-le-Vieux, Rupt, Blénot, sur la rive ouest, qui dépendent du chapitre de la cathédrale de Liège et du comte de Maidière ;
- Trey, Mousson, sur la rive droite, qui sont sous l'autorité du comte de Bar.

Le château de Mousson, fondé au XI^e siècle par les comtes de Bar, domine ces villages et leurs dépendances.



Le site avant la fondation de la ville neuve

1.3. XIIE - XVE : LA VILLE NEUVE FORTIFIÉE SEMI-RÉGULIÈRE

En 1261, le comte de Bar, Thibault II, fonde la ville neuve sur les deux rives (rive ouest annexée depuis 1228). La ville se dote de deux enceintes dont la date de construction est incertaine. Il existait peut-être une enceinte précédant l'enceinte connue du XIV^e siècle, peut-être simple levée de terre surmontée ou non d'une palissade ou d'un mur.

Malgré les difficultés à maîtriser l'eau, le site peu contraignant permet, au XIII^e siècle, l'implantation d'une ville neuve à l'initiative du comte de Bar, s'inscrivant dans les formes urbaines des villes rhénanes et mosellanes, non sans similitude avec les dessins de bastides qui se développent, à la même époque, dans toute l'Europe.

Les dépendances mutuelles du site - structures agraires, hydrographie, trame viaire, franchissements - ont déterminé l'implantation de la ville.

Le tracé de l'enceinte s'adapte au relief et aux opportunités d'alimentation en eau des fossés creusés pour protéger le site. Rive ouest, le ruisseau du Grand Rupt, le ruisseau de l'Esch au sud, favorisent la mise en eau et l'effet de chasse dans le fossé par le biais d'une cunette, encore visible sur le cadastre napoléonien.

Sur la rive opposée, la ville neuve est plus fortement contrainte par le site. Le resserrement entre la Moselle et la butte de Mousson explique la forme trapézoïdale serrée de l'enceinte. Le fossé est alimenté, au sud, par un ruisseau canalisé afin d'implanter un moulin. Il était sans doute également approvisionné par les ruisseaux souterrains et par les sources de la butte de Mousson.

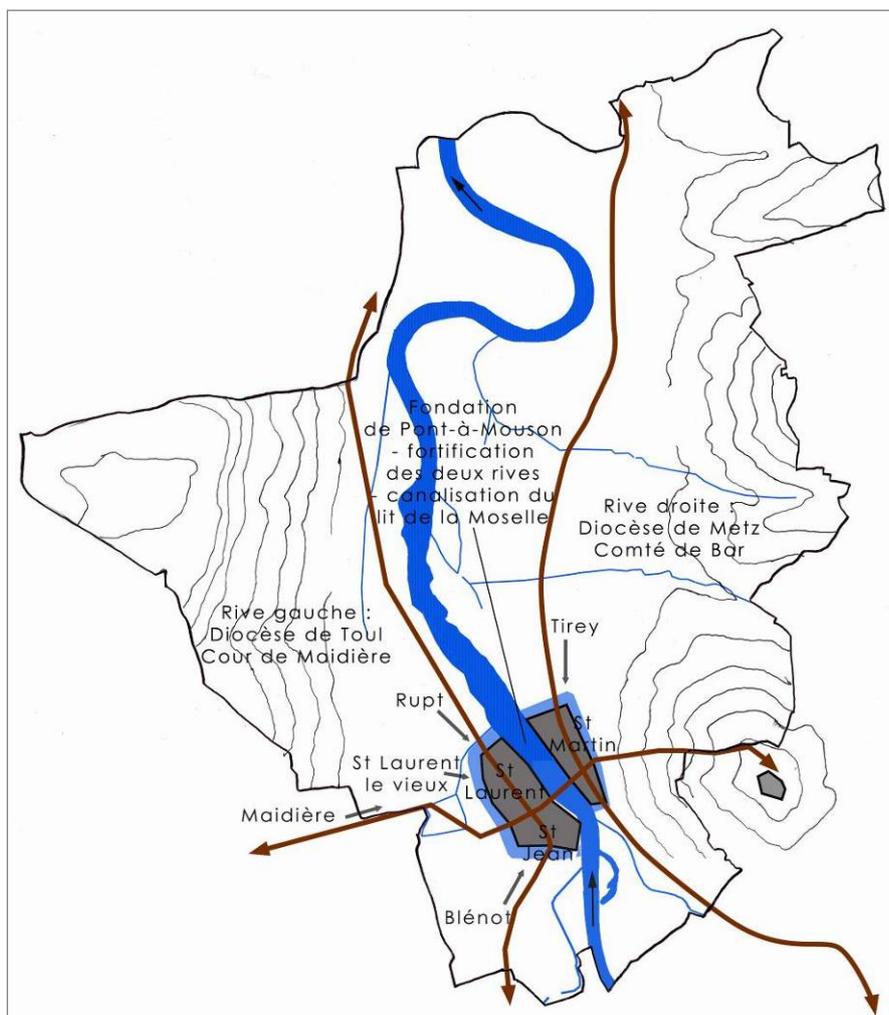
Les deux parties d'enceinte qui plongent directement dans la Moselle (la place du Paradis ainsi que les quais n'existaient pas) constituent une première canalisation de son cours.

La ville s'organise en quatre paroisses : Saint-Laurent, Sainte-Croix, Saint-Jean sur la rive gauche, Saint Martin sur la rive droite.

Un certain nombre de traces de la période médiévale, qui ont imprimé fortement les strates d'urbanisation ultérieures, a été conservé :

- le tracé des deux enceintes avec ses tours et ses fossés conservés ponctuellement en élévation et sur une grande partie de son linéaire, dans le parcellaire,
- le réseau viare principal menant aux portes de ville (porte de Tirey, porte de Mousson, porte Saint-Nicolas, porte de Rieupt),
- l'Atrée ou place Saint-Nicolas, espace public principal avant la création de la place Duroc,
- un réseau de rues secondaires existantes ou supposées, constituant un réseau viare orthogonal plus ou moins adapté à l'enceinte, dans l'esprit des villes neuves du XIII^e siècle françaises ou allemandes.

On a connaissance de l'implantation de deux ensembles conventuels dès le Moyen-Âge : les Antonistes dans la paroisse Saint-Martin et les Clarisses dans la



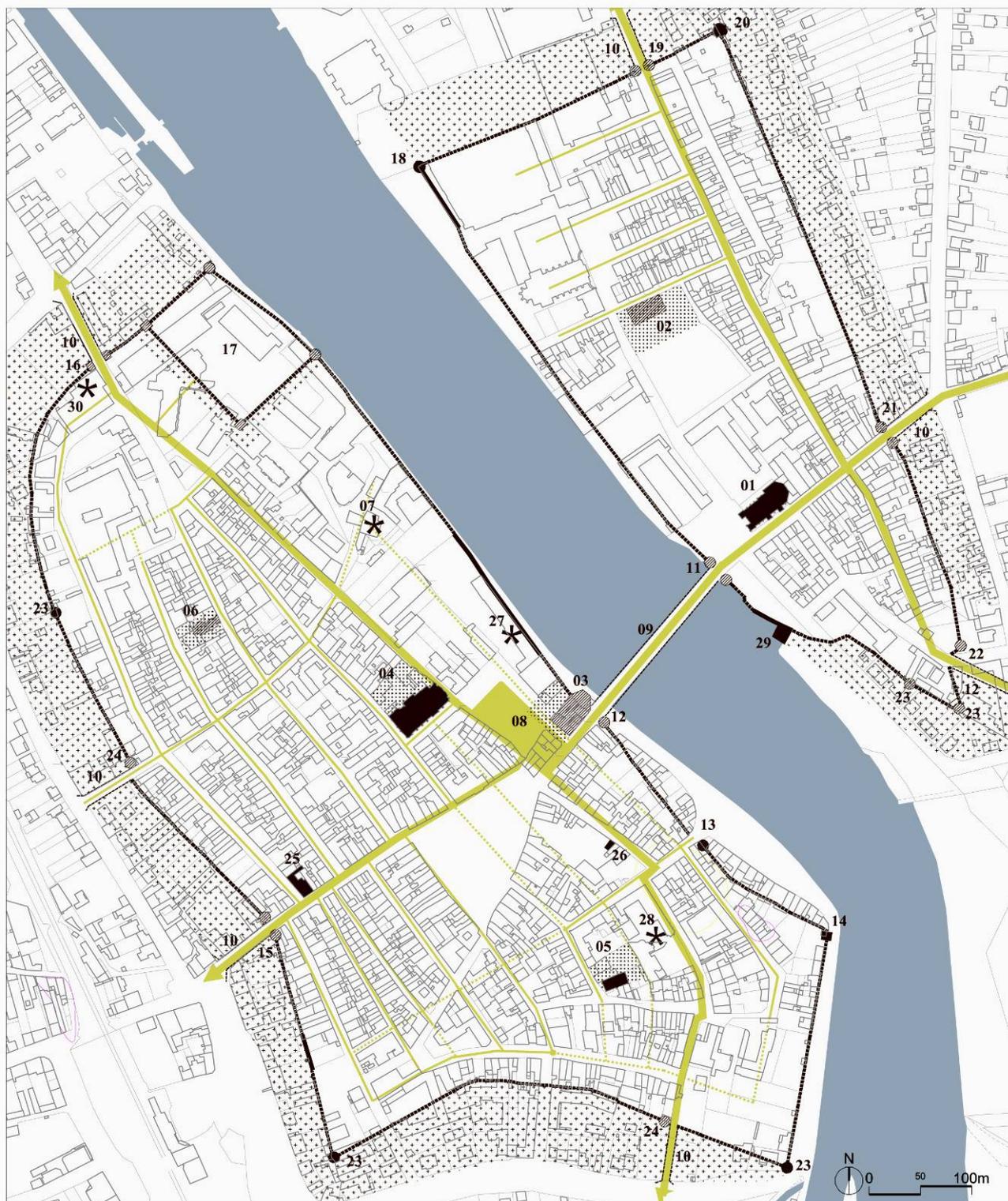
Le site au Moyen-Age

paroisse Saint-Laurent).

Si le parcellaire hérite, en grande partie, de la période médiévale, l'architecture domestique datant du Moyen-Age a pratiquement entièrement disparu. Quelques bâtiments illustres ont cependant été conservés :

- des édifices religieux : église Saint-Laurent, vestiges de l'église Saint-Jean, église des Antonistes (actuelle église Saint-Martin,
- des bâtiments civils : ancienne maison commune et prévôté.

Situé au nord de la paroisse Saint-Laurent sur le site de Triquetaine, le château ducal est reconstruit à plusieurs reprises : en 1255, 1395 et 1496. Ce dernier château d'architecture Renaissance était doté de jardins qui s'étendaient jusqu'à l'hôpital. Il est définitivement démantelé en 1669.



Edifices et ensembles religieux :

1. Eglise et commanderie de Antonistes
2. Eglise paroissiale Saint-Martin et son cimetière
3. Collégiale Saint-Croix
4. Eglise paroissiale Saint-Laurent et son cimetière
5. Eglise paroissiale Saint-Jean et son cimetière
6. Eglise paroissiale Saint-Croix en Rieupt
7. Couvent des Clarisses

Voirie et espaces libres d'origine médiévale :

8. Atrée Saint-Antoine, espace public majeur
- axe principal
- trame secondaire conservée (supposée)

Aménagement des berges, franchissements :

9. Pont Gélot médiéval
10. Ponts sur les fossés

Structures défensives et militaires :

11. Poterne avec les tours Héraudel (au nord) et Mandeguerre (au sud)

12. Poterne avec la tour Saint-Antoine
13. Poterne des juifs ou des tanneurs
14. Tour de Prague
15. Poterne et tour Notre-Dame
16. Porte de Rieupt
17. Château Ducal
18. Tour sur l'eau
19. Porte de Trey
20. Tour rouge
21. Porte de Mousson
22. Porte Saint-Nicolas

23. Tours non nommées
24. Poternes non nommées

Edifices publics, accueil :

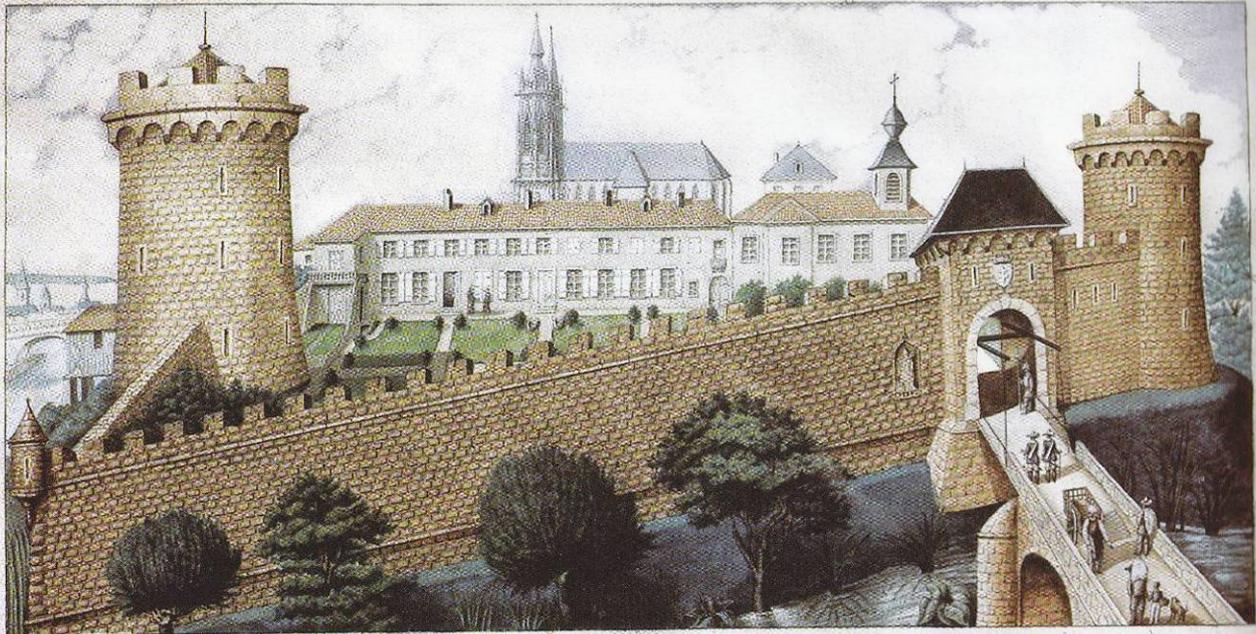
25. Maison commune
26. Tour des prévôtés
27. Hôpital Saint-Nicaise
28. Hôpital Notre-Dame

Production, commerce, artisanat :

29. Moulin sur la Moselle
30. Moulin de la porte de Rieupt

Carte de topographie historique, période médiévale

Pont-à-Mousson en 1630.



La tour sur l'eau
ou tour des Carmes.
Diamètre: 12 mètres.

Le couvent des Carmes fondé en 1611.

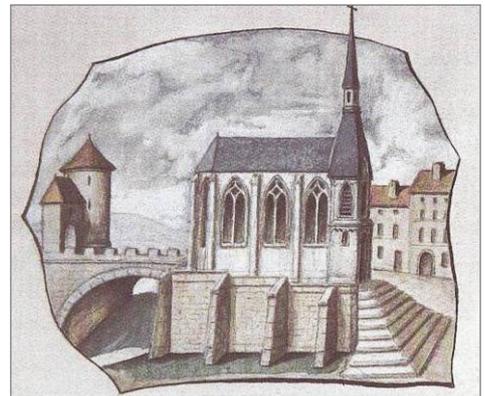
La Porte d'Atton jusqu'en 1354, où elle prend
le nom de Porte Saint Nicolas.

Défenses du Sud.

La porte Saint-Nicolas au XVIIe siècle. Manuscrit d'Henri Charaux



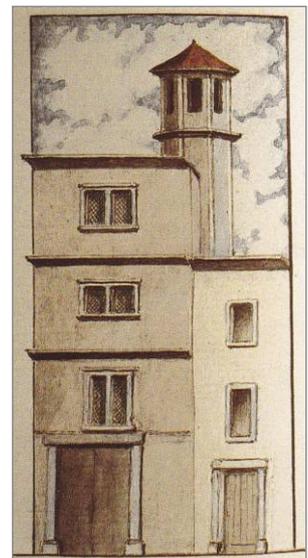
La défense sud au XVIIe. Manuscrit d'Henri Charaux



La chapelle Sainte Croix et le pont
médiéval. Manuscrit d'Henri Charaux



La porte de Trey au XVIIIe siècle, lavis, B.M. de Nancy



La prévôté, extrait de l'ouvrage de
Pierre Lallemant, Pont-à-Mousson, au
cœur des rues, la mémoire d'une ville,
Sarreguemines,
éditions Pierron, 1994.

1.4. XVI - XVIIE : LA VILLE DE L'UNIVERSITE ET DE LA CONTRE-REFORME

Le plan de Pont-à-Mousson en 1640, ainsi que celui de la paroisse Saint-Martin de la même époque, montrent bien l'évolution des édifices religieux d'avant la Réforme et la Contre-Réforme.

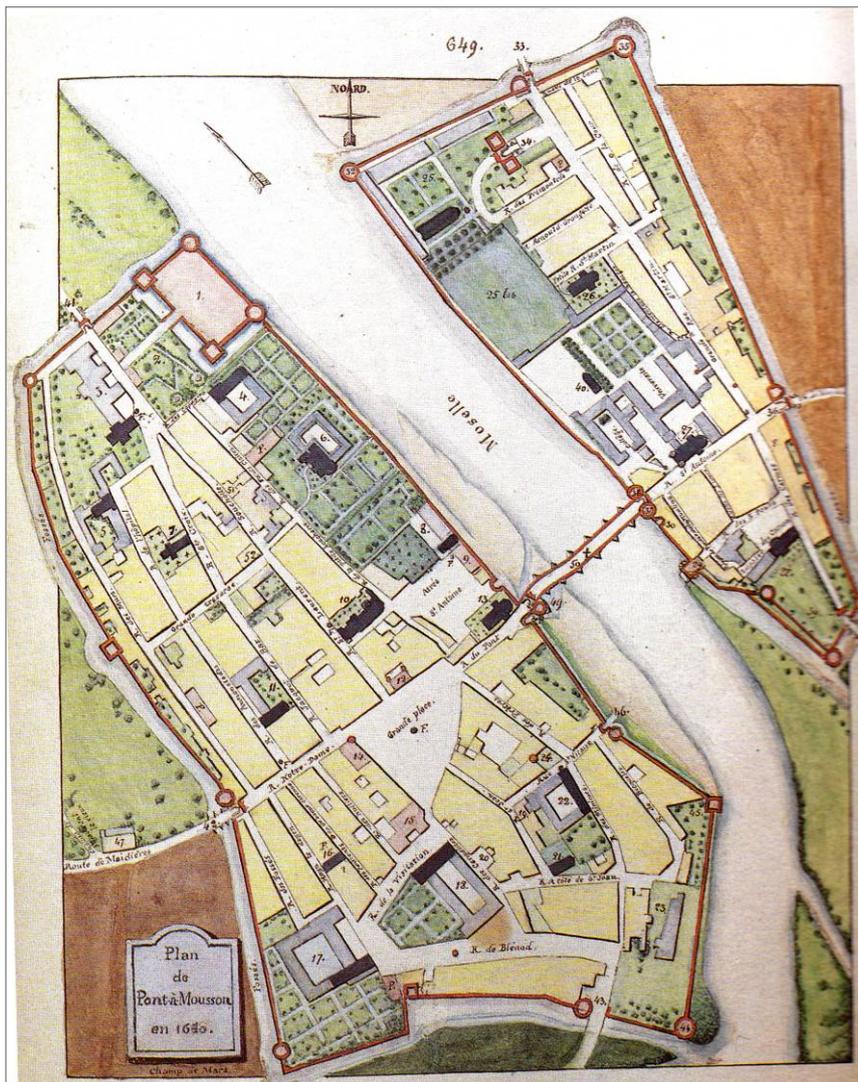
L'Université est créée et confiée aux Jésuites par le Pape Grégoire XIII, le 5 décembre 1572, quatre mois après le massacre de la Saint-Barthélémy. Elle répond ainsi aux souhaits du Concile de Trente (1545-1563) de renforcer la discipline au sein de l'église.

La faculté de théologie et celle des arts s'installent sur la rive droite ; celles de droit et de médecine, confiées à des séculiers, sur la rive gauche.

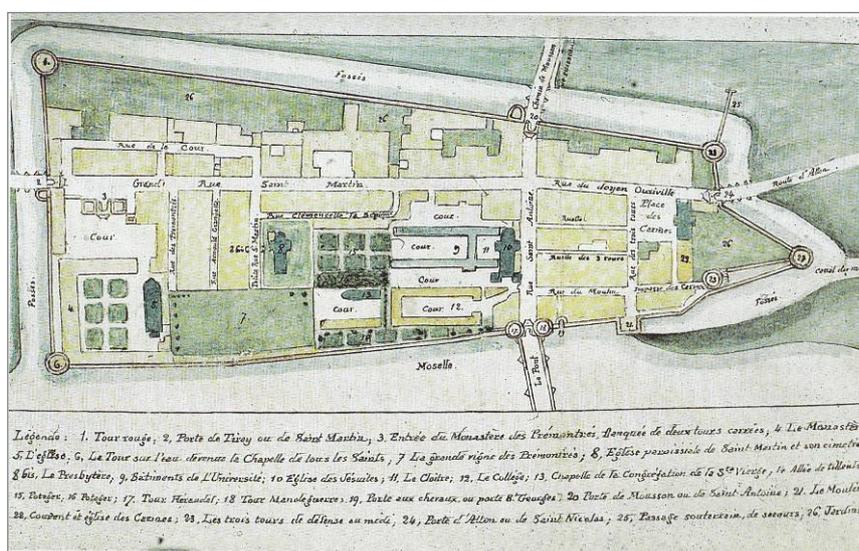
C'est une volonté forte d'implanter la Contre-Réforme en Lorraine, non loin de l'Allemagne marquée par le luthérianisme (depuis 1520), religion officielle depuis la paix d'Augsbourg en 1555.

Onze ans après le colloque de Poissy où le cardinal de Lorraine et Théodore de Bèze avaient fait preuve de tolérance, dix ans après le Massacre de Wassy par le duc de Guise, l'implantation de la Contre-réforme est une fatalité dans cette région frontalière également touchée par la pensée calviniste, influente de Strasbourg à Genève.

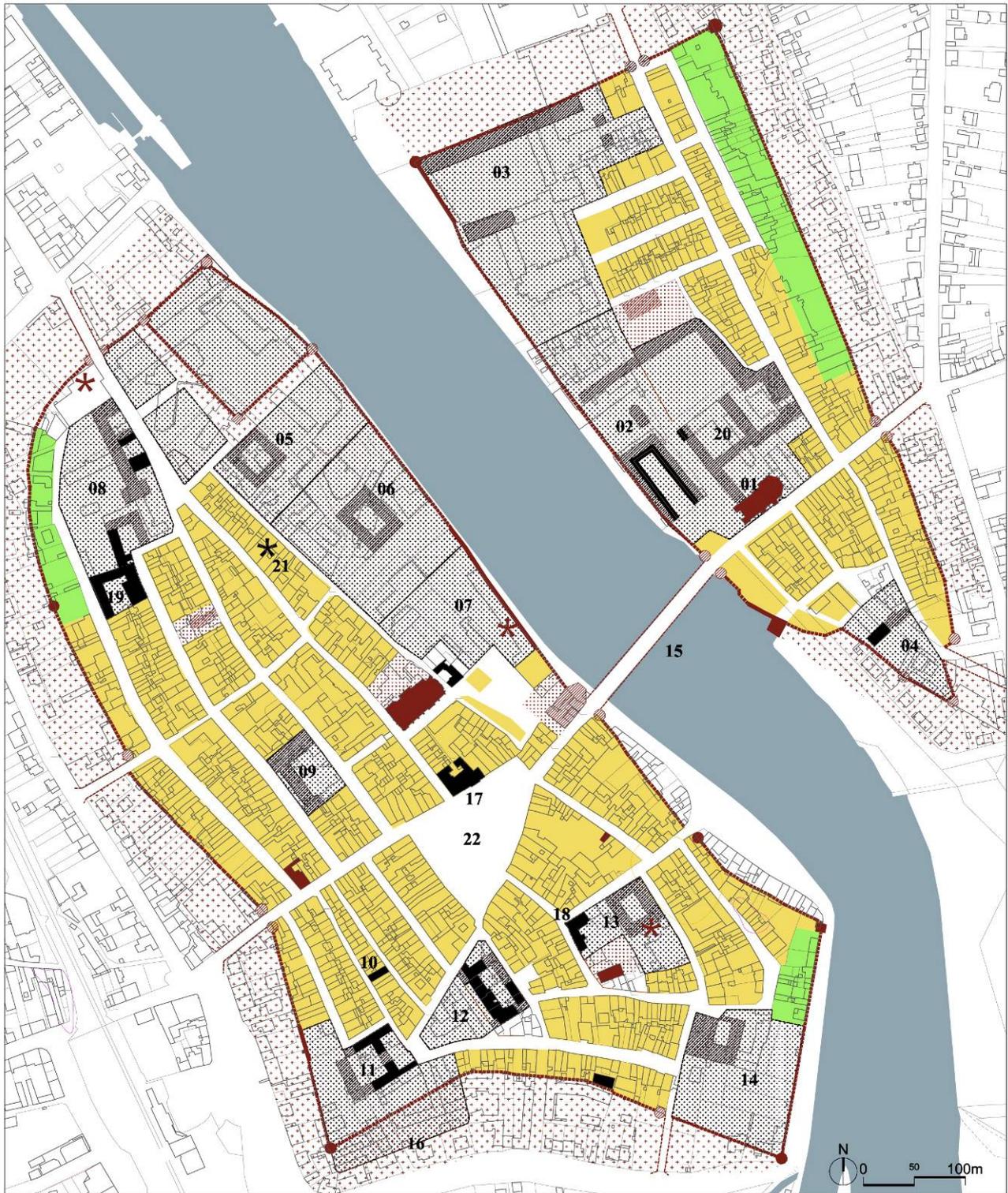
Dans ce contexte, on comprend mieux l'ancrage extrêmement fort des ordres religieux dans la ville (17 au total auxquelles il faut ajouter les 5 églises paroissiales) qui occupent plus d'un tiers de la surface intra-muros.



Plan de Pont-à-Mousson en 1640, manuscrit Charaux



Plan de la Paroisse Saint-Martin au XVIIème siècle, manuscrit Charaux



Ensembles religieux

- 01. Eglise des jésuites
- 02. Chapelle de la Congrégation
- 03. Abbaye des Prémontrés
- 04. couvent des Carmes
- 05. Couvent des Capucins
- 06. Couvent des clarisses
- 07. Couvent des Antonistes
- 08. Monastère de la congrégation Notre-Dame

- 09. Monastère des Annonciades rouges
- 10. Maison des pénitents blancs
- 11. Monastère de la visitation
- 12. Monastère des Carmélites
- 13. Couvent des minimes
- 14. Eglise et maison des chanoines réguliers

Aménagement des berges et du relief, franchissement

- 15. Pont Gélot 16ème siècle en pierre

Structures défensives et militaires

- 16. mur d'enceinte avancé

Édifices publics, accueil

- 17. Hôtel de ville
- 18. Hôtel de la Monnaie
- 19. Hôpital des Bourgeois
- 20. Université
- 21. Faculté de droit

Réseau viaire et espaces publics

- 22. Création de la Grand place

Ensembles urbains

Grands ensembles religieux ou civils

Ilots constitués de bâti domestique

Jardins



Plan de topographie historique, XVIème, XVIIème siècles

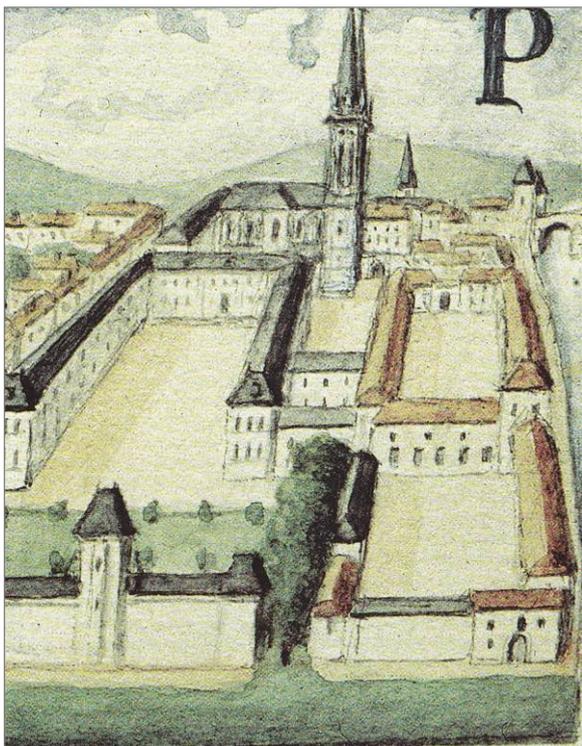
C'est également l'époque des grands travaux et des embellissements. C'est à cette époque qu'est aménagée la place Duroc à travers la trame d'îlots médiévaux. Remplaçant l'Atrée Saint-Antoine en tant que place principale de la cité, elle offre des points de vue et appels visuels vers de nombreux édifices religieux et civils. Les ordres religieux, installés logiquement contre les enceintes (à l'emplacement d'anciens jardins ou zones de dépôt et stockage du port), peuvent ainsi être perçus.

Les arcades de la place Duroc sont les seules conservées mais on sait que les voies principales en étaient également dotées, rue Victor Hugo par exemple.

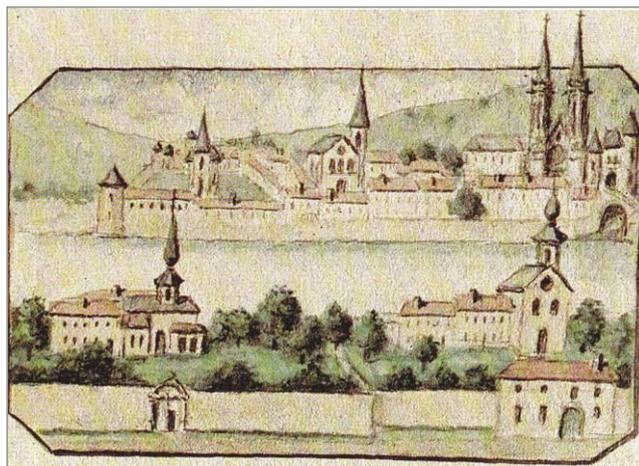
Au XVIIIe, cette ville corsetée dans ses murs, est donc marquée, dans les aménagements et ses modes de vie, par le Concile de Trente et la mise en scène urbaine de son autorité.

Cette organisation, superposée à la trame médiévale, est encore très prégnante dans le tissu actuel et ce, malgré le démantèlement des grandes institutions et l'extension de la ville hors de ses murs.

Les illustrations ci-après sont extraites du manuscrit d'Henri Charaux (1908)



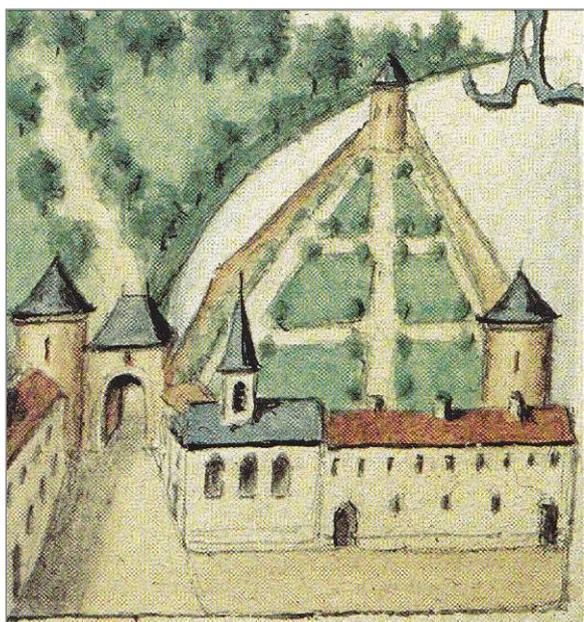
L'université et la chapelle des Jésuites



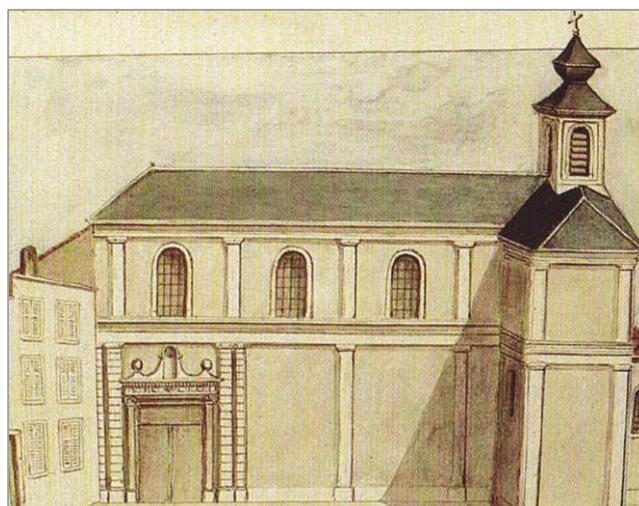
Au premier plan, les Capucins et les Clarisses, au second plan la première abbaye des Prémontrés, l'église Saint-Martin, la chapelle des Jésuites. In Pierre Lallemand, Pont-à-Mousson, op. cit.



Le couvent de la Visitation



Le couvent des Carmes

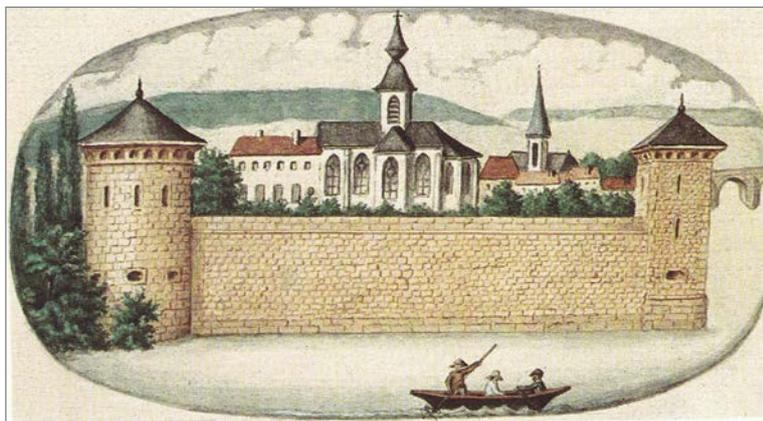


Le couvent des Carmélites

La distinction entre la ville domestique et l'ancienne ville institutionnelle est encore lisible aujourd'hui :

- les îlots domestiques constitués de maisons de ville à l'alignement sur rue, implantées sur un parcellaire laniéré (en jaune sur le plan de la page 47) ;
- les îlots des grandes entités religieuses qui constituent, encore aujourd'hui, des ruptures de rythme dans le tissu, qu'elles aient été conservées (ancienne abbaye des Prémontrés), divisées ou réutilisées à des fins privées (monastère de la Visitation, couvent des Carmes, etc.), réinvesties par des équipements (Congrégation Notre-Dame, Couvent des Capucins, etc.).

Les illustrations ci-après sont extraites du manuscrit d'Henri Charaux (1908)

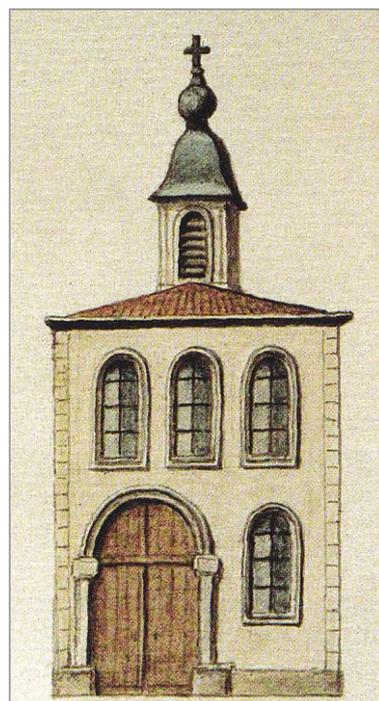


l'église et la maison des Chanoines réguliers

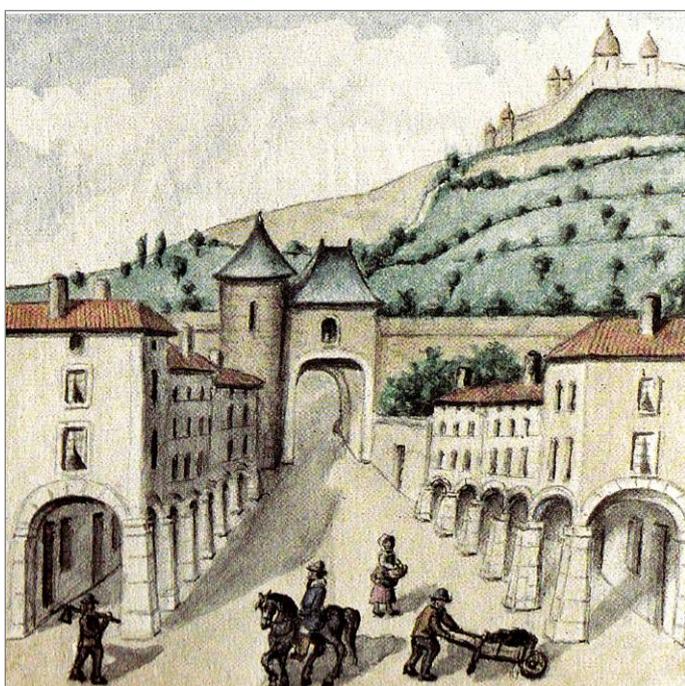


S^t Jean, paroisse | Couvent des Minimes. | Rue S^t Nicotse. | Tour de la Prévôté

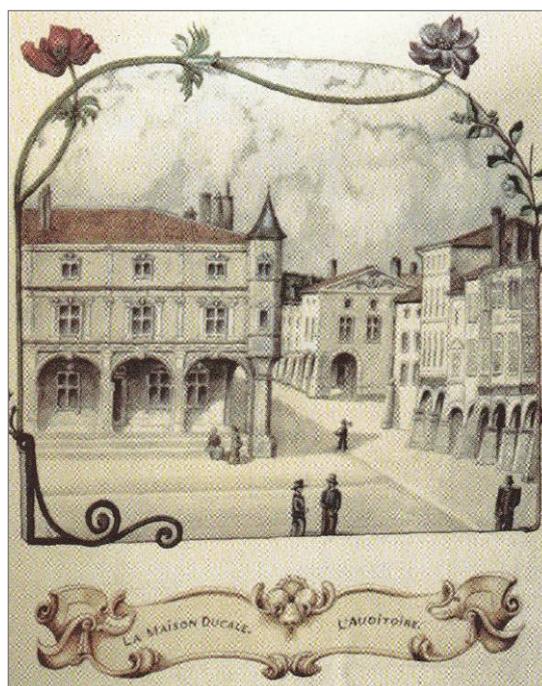
le couvent des Minimes



la chapelle des Pénitents blancs



Les arcades disparues de l'actuelle rue Gambetta



la place Duroc

1.5. XVIII^e, DÉBUT XIX^e : LA VILLE CLASSIQUE ET POST-REVOLUTIONNAIRE

Jusqu'au transfert de l'Université des Jésuites à Nancy en 1768, qui annonce le début de la période de déclin, et à l'exception de la période de la guerre de Trente Ans (1618-1648), la ville connaît une période de prospérité. Elle bénéficie, à l'instar d'autres villes de Lorraine démantelées par les Français, des campagnes d'aménagement et d'urbanisation menée par le duc Léopold et poursuit ainsi son développement et son renouvellement dans l'ancienne emprise « intra-muros ».

Les maisons de ville sont remises au goût du jour, ce qui explique la disparition de nombreux témoignages de la Renaissance et du XVII^e siècle. De nombreuses grandes demeures édifiées (Hôtel de Gomberveau par exemple). Les grandes institutions religieuses entreprennent d'importants travaux : reconstruction de l'abbaye des Prémontrés à la tête de l'ordre, construction de la digue au devant de l'ancien mur au début du XVIII^e siècle, reconstruction de bâtiments conventuels lors du regroupement des Clarisses, Capucins, Antonistes, construction de la digue au devant de cet ensemble en 1738.

En 1777, le duc de Lorraine cède l'emplacement de l'ancien château ducal Saint-Charles pour la construction d'une caserne de garnison qui prend rapidement de l'ampleur et contribue à l'urbanisation le long de la rue du Bois-le-Prêtre.



Le cadastre napoléonien de 1827

A partir de 1776, les chanoines réguliers devenus chanoines réformés prennent la direction de l'Université abandonnée par les Jésuites tombés en disgrâce.

Le monastère de la tour de Prague est donné à la ville par le Roi. Il est acheté par Jean-François Trouard de Riolle, dernier maire royal de la ville qui fait réaliser par l'architecte Mangin, le château de Riolle.

Sur le site de Triquetaine, à l'emplacement de l'ancien château ducal, est créée, en 1768, une caserne – le quartier Duroc – pour les troupes dont les bataillons logeaient auparavant en ville, chez l'habitant.

Autour de la porte de Rieupt, se développe un faubourg, seule vraie extension de la ville hors les murs accueillant des militaires, des artisans et ouvriers.

En dépit du démantèlement de l'enceinte qui commence en 1670, la ville telle que la représente le cadastre napoléonien de 1827,

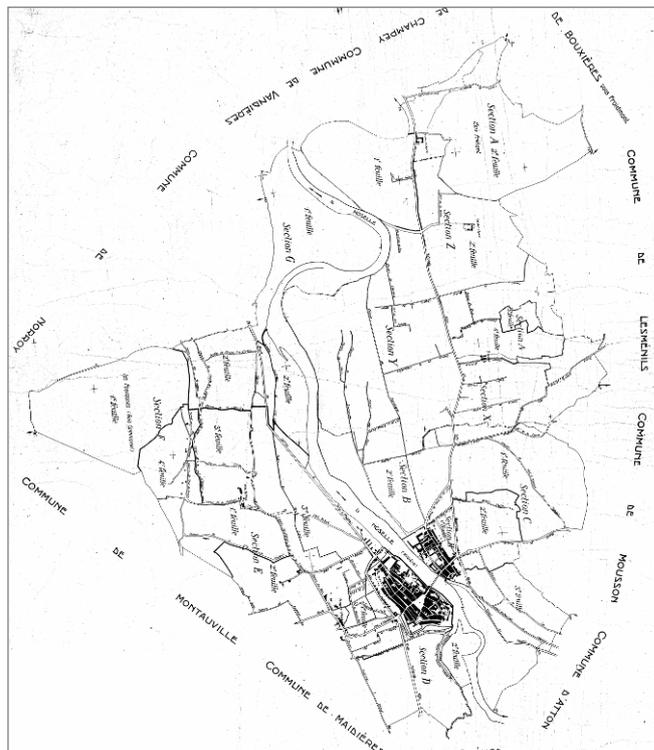
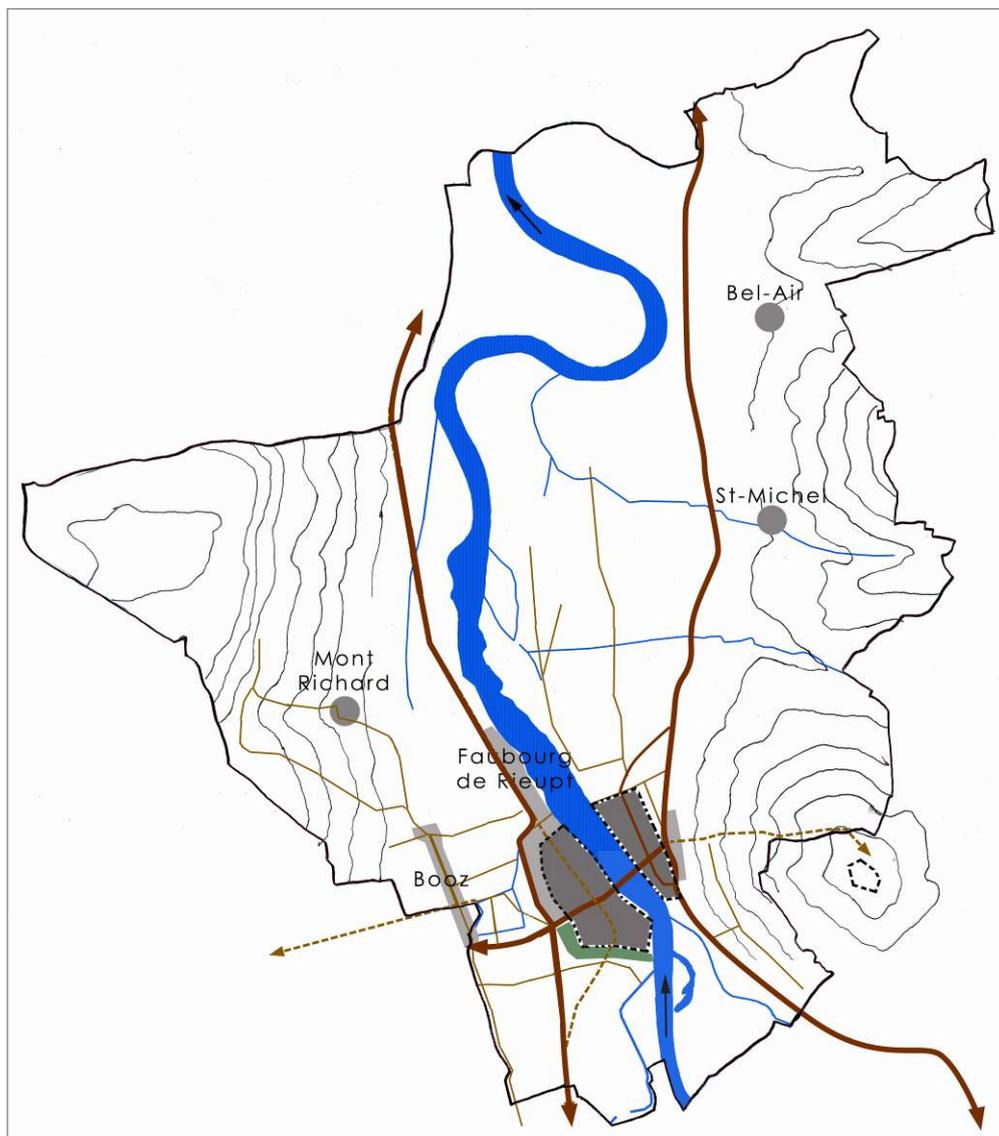
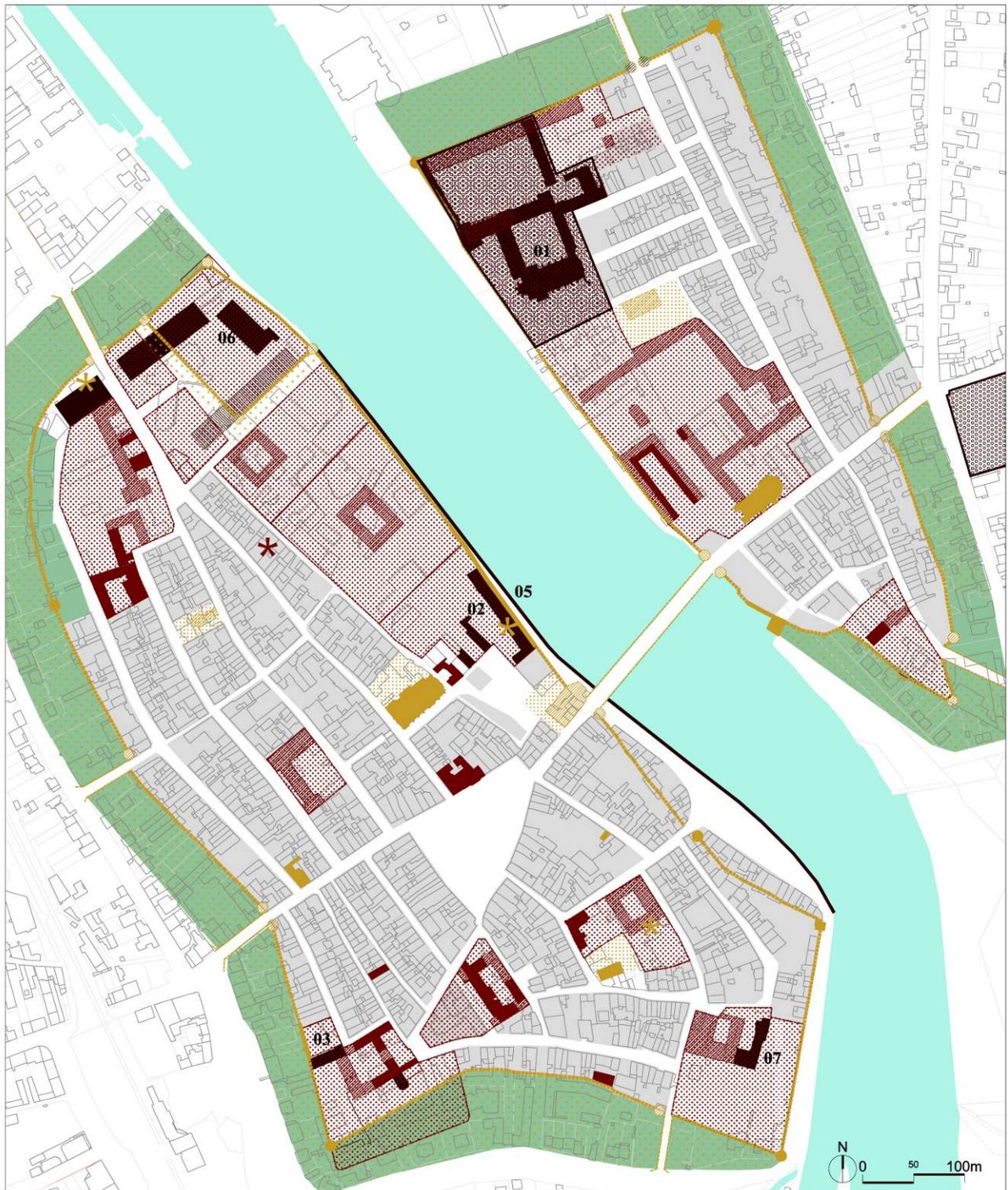


Tableau d'assemblage du cadastre de 1827

apparaît très peu étendue en dehors de ses anciennes murailles. Les extensions faubouriennes et les hameaux sont limités (faubourg de Rieupt, hameau de Booz, autour de son château, domaines isolés de Mont-Richard, Saint-Michel, Bel-Air). Les anciens fossés ne sont que très peu construits, et sont encore utilisés comme jardins.



Le site au début du XIXème siècle



Ensembles religieux

1. reconstruction de l'Abbaye des Prémontré
2. Agrandissement des Antonistes (regroupement avec les Capucins et Clarisses)
3. Agrandissement des bâtiments des Carmélites
4. Cimetière de Mousson

Aménagement des berges et du relief, franchissement

5. Digue des ordres religieux

Structures défensives et militaires, patrimoine civil

06. Caserne
07. Château des Riolles

Ensembles urbains

Grands ensembles religieux ou civils



lots constitués de bâti domestique



Jardins



Carte de topographie historique, XVIIIème, début XIXème siècles



L'abbaye Pes prémontrés reconstruite de 1705 à 1735. Archives photographiques Saint-Quentin-en-Yvelines – Médiathèque de l'architecture et du patrimoine – Diffusion RMN



Château des Riolles construit sur les vestiges de la maison des Chanoines réguliers, extrait de l'ouvrage de Pierre Lallemand, Pont-à-Mousson, au cœur des rues, op. cit.

1.6. FIN XIXÈME, MI XXÈ : INDUSTRIALISATION ET DESTRUCTIONS

La forme originelle, malgré la densification et la démilitarisation des XVIIe et XVIIIe siècles, est quasiment respectée jusqu'à la fin du XIXe siècle.

L'industrialisation

Au début du XIXe siècle, quarante ans après le transfert de l'Université de Pont-à-Mousson à Nancy, la ville ne compte plus que 6 400 habitants.

Elle a peu changé depuis la Révolution. Les industries sont peu nombreuses et de taille modeste.

Les rues sont frappées d'alignement entre 1835 et 1838.

Des boulevards sont créés et se bordent peu à peu de maisons bourgeoises.



Carte de 1877, bibliothèque de Nancy

C'est la création du chemin de fer en 1850 qui va véritablement provoquer le mouvement d'industrialisation et de développement urbain dans la deuxième moitié du XIXe siècle, freiné cependant par l'épisode de la guerre de 1870. En 1914, la ville atteint une population de 14 000 habitants. Ce chiffre s'explique par l'intégration d'une population d'immigrés polonais venus principalement grossir les rangs des ouvriers de la fonderie après la guerre de 1870 et surtout après la Première Guerre mondiale. Une importante communauté s'installe également à Blénod-lès Pont-à-Mousson.

D'importants travaux sur la Moselle sont également entrepris afin de limiter les aléas dus aux crues et d'exploiter au mieux les cours d'eau pour les industries.

En 1865, est créé le bief le long de la Moselle allant de Norroy à Vandières.

Un barrage à aiguilles est installé afin de limiter les crues au niveau de l'actuelle porte de Garde, à l'extrémité de la digue insubmersible entre le canal et la Moselle.

Le canal de l'Esch est construit en 1870 afin d'alimenter la fonderie dont l'installation engendre un fort développement de la ville hors les murs sur la rive gauche. Au sud-ouest du centre-ville, un véritable morceau de ville est créé.

L'industriel Frédéric Mansuy décide, en 1956, d'exploiter, à Pont-à-Mousson, le minerai découvert à Marbache sur le chantier du chemin de fer. Xavier Rogé et Camille Cavallier lui succèdent, avant que la fonderie ne soit intégrée au groupe Saint-Gobain en 1970.

Ces industriels, « pères fondateurs » de l'industrie de Pont-à-Mousson, organisent peu à peu un quartier permettant à la fois d'installer leur système de production et de loger les ouvriers et les cadres de l'industrie.

La route vers Blénod est déviée pour créer les avenues Xavier Roger et Camille Cavallier. Le long de cette large voie, quelques immeubles de logements et cafés sont construits ainsi que des bureaux et centre de recherche. A l'est de cette artère, s'installe le site de production bénéficiant d'un embranchement ferré et du canal de l'Esch. Les secteurs d'habitation s'organisent sur le lieu dit du Harino, le long de trois rues perpendiculaires à l'avenue. La première au nord, l'actuelle avenue du Général Patton, est bordée de maisons bourgeoises des cadres de l'industrie, les suivantes (rue du Président Kennedy et la rue de Verdun) sont bordées de maisons ouvrières complétées par des maisons plus récentes. Un gymnase est également construit.

Enfin, la cité du Clos Jean est destinée aux ingénieurs. Elle conserve un beau pavillon d'entrée de style Art déco et quelques maisons s'inspirant des cités-jardins à l'anglaise. Elle a été complétée, dans sa partie nord, par des petits collectifs plus récents.

Au nord de la paroisse Saint-Laurent, des entreprises de moindre importance s'installent également le long de la rue du Bois-le-Prêtre, profitant des infrastructures portuaires et du développement de ce quartier après l'installation de la garnison au quartier Duroc.

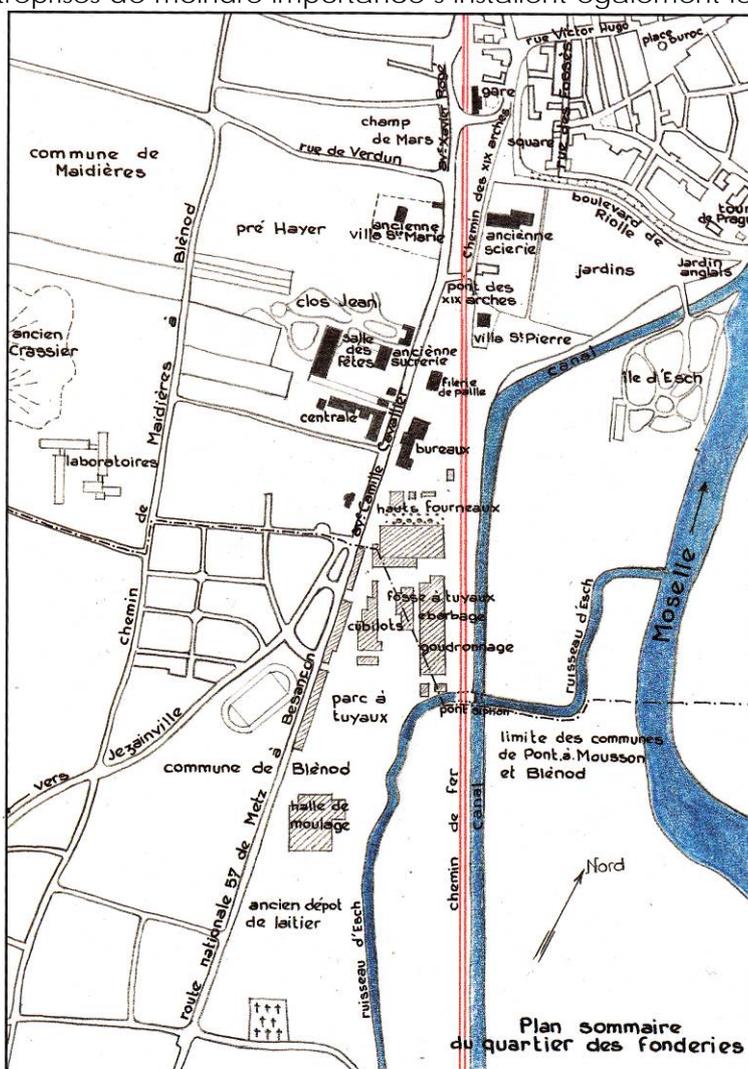
L'effectif de la garnison, qui augmente à partir de la guerre de 1870, participe également à l'essor de la ville et notamment de son centre.

Des usines s'installent par ailleurs dans le centre ancien, dans les espaces libérés par les grandes institutions (usine ADT sur le site de l'Université, imagerie sur le site de l'ancien couvent des Carmes).

Le chemin de fer crée une véritable coupure à l'ouest de la ville, la séparant des anciens prés irrigués qui commencent à s'urbaniser afin de loger cadres et ouvriers.

Autour de la ville, l'agriculture se développe également. Les coteaux sont exploités pour les vignes, alors que la surface du fond de vallée et des plateaux non boisés est partagée en prés et terres labourables.

Les deux guerres mondiales ont de lourdes conséquences. Les culées et le tablier du pont, ainsi que les constructions en tête de pont sur les deux rives, sont particulièrement touchés.



Quartier des Fonderies selon Pierre Lallemand, Pont-à-Mousson, au cœur des rues, op. cit.

Les destructions de la première Guerre mondiale et la première Reconstruction

La ville est bombardée dès 1914. Après l'enlèvement du front à partir de 1915, la guerre de mouvement reprend en 1918. La ville est l'objet de combats incessants. La ville est à nouveau bombardée.

Les habitants fuient. En 1919, la ville est à reconstruire.

Le maire, Edouard Cabaret, entreprend la reconstruction du pont, des écoles, du collège et la réfection d'eau, de gaz, d'eau.

De nouvelles portions de rues sont créées ou prolongées : prolongement de la rue des fossés, de la rue des quais, agrandissement de la place Colombé.

Des rues sont élargies, comme l'amorce de la rue Victor Hugo.

Le projet de reconstruction du pont entraîne un réaménagement des fronts bâtis sur les deux rives.

Rive gauche, les maisons sont détruites et la rue du Maréchal Joffre est élargie. Rive droite, les maisons devant l'église Saint-Martin sont également démolies.

Devant l'ampleur des travaux, la reconstruction de la ville après la Première Guerre mondiale ne s'achève que dans les années 1930.

Les destructions de la seconde Guerre mondiale et la deuxième Reconstruction

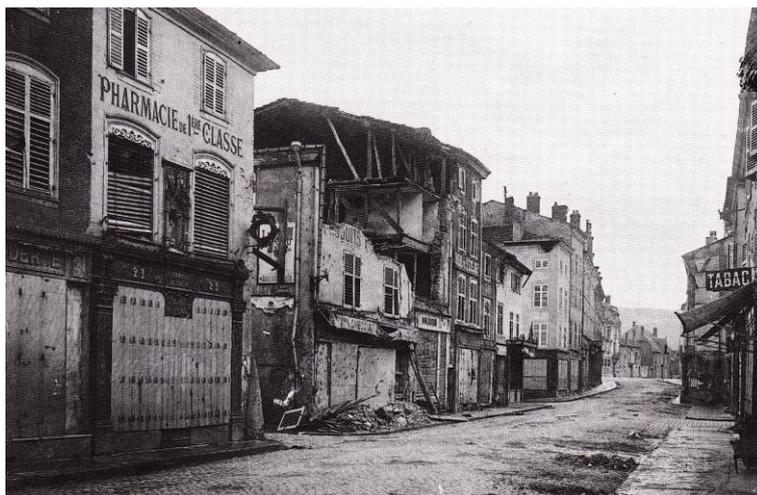
La ville est bombardée par les allemands en 1940 puis occupée. Le pont est à nouveau détruit.

En 1944, lors de la libération, les Allemands incendient le collège, l'usine ADT et détruisent le pont qu'ils ont construit devant les abattoirs.

La ville subit ensuite les bombardements alliés.

La Reconstruction est entreprise sous le mandat du maire, Paul François.

L'architecte nancéen André est chargé d'établir le plan de la Reconstruction. La priorité concerne l'édification d'un nouveau pont.



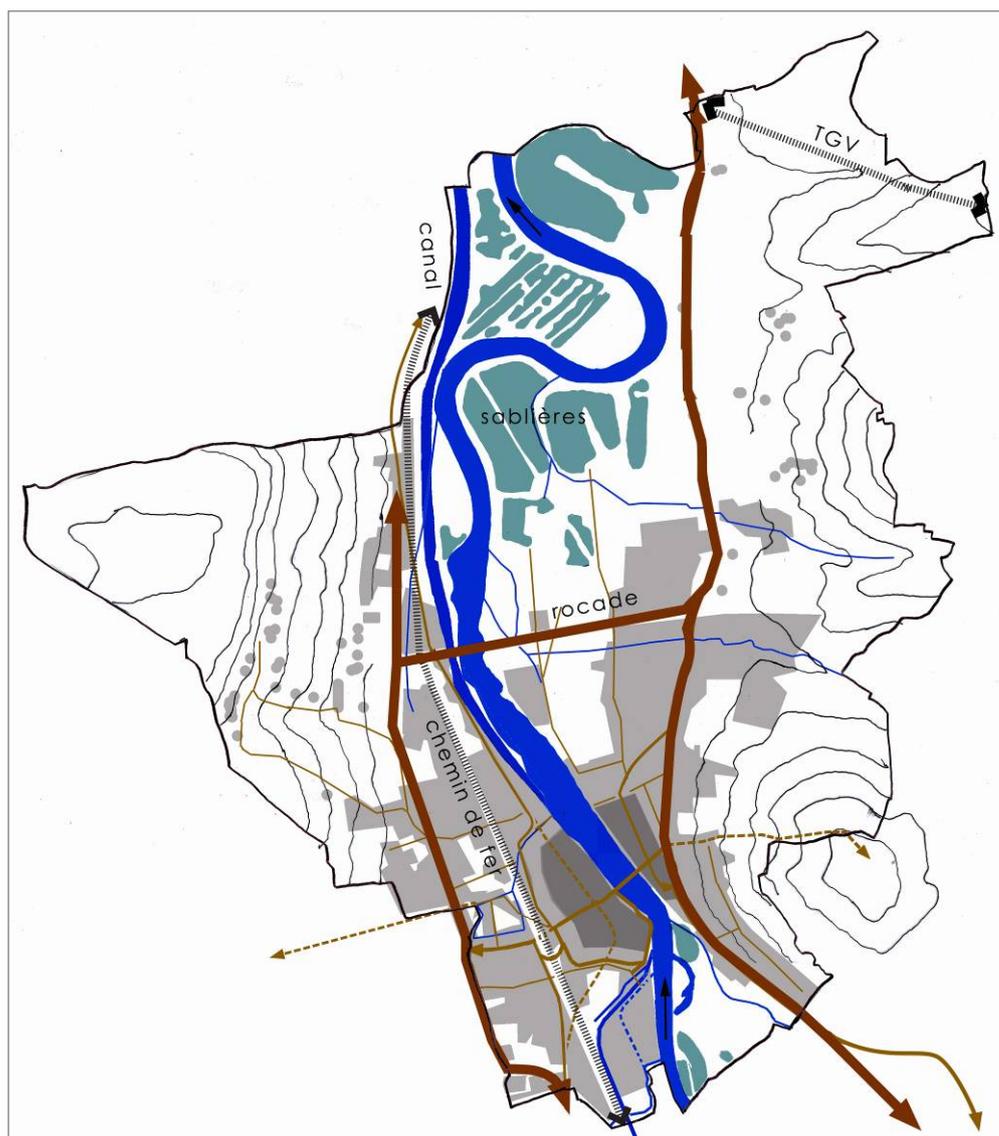
La rue Victor Hugo après les destructions de 1914 – 1918, photo ancienne extraite de P. Lallemand, Un siècle de vie quotidienne à Pont-à-Mousson, Sarreguemines, éditions Pierron, 2001.

Malgré les destructions des deux guerres mondiales, le centre-ville de Pont-à-Mousson a conservé en grande partie sa trame médiévale. Un certain nombre d'immeuble a été reconstruit dans une architecture modeste, s'insérant au sein des immeubles d'écriture classique de sorte que, globalement, Pont-à-Mousson n'apparaît pas comme une ville de la Reconstruction.



La place Duroc après les destructions de 1939 – 1945, photo extraite de P. Lallemand, Un siècle de vie quotidienne ..., op. cit.

1.7. AUJOURD'HUI



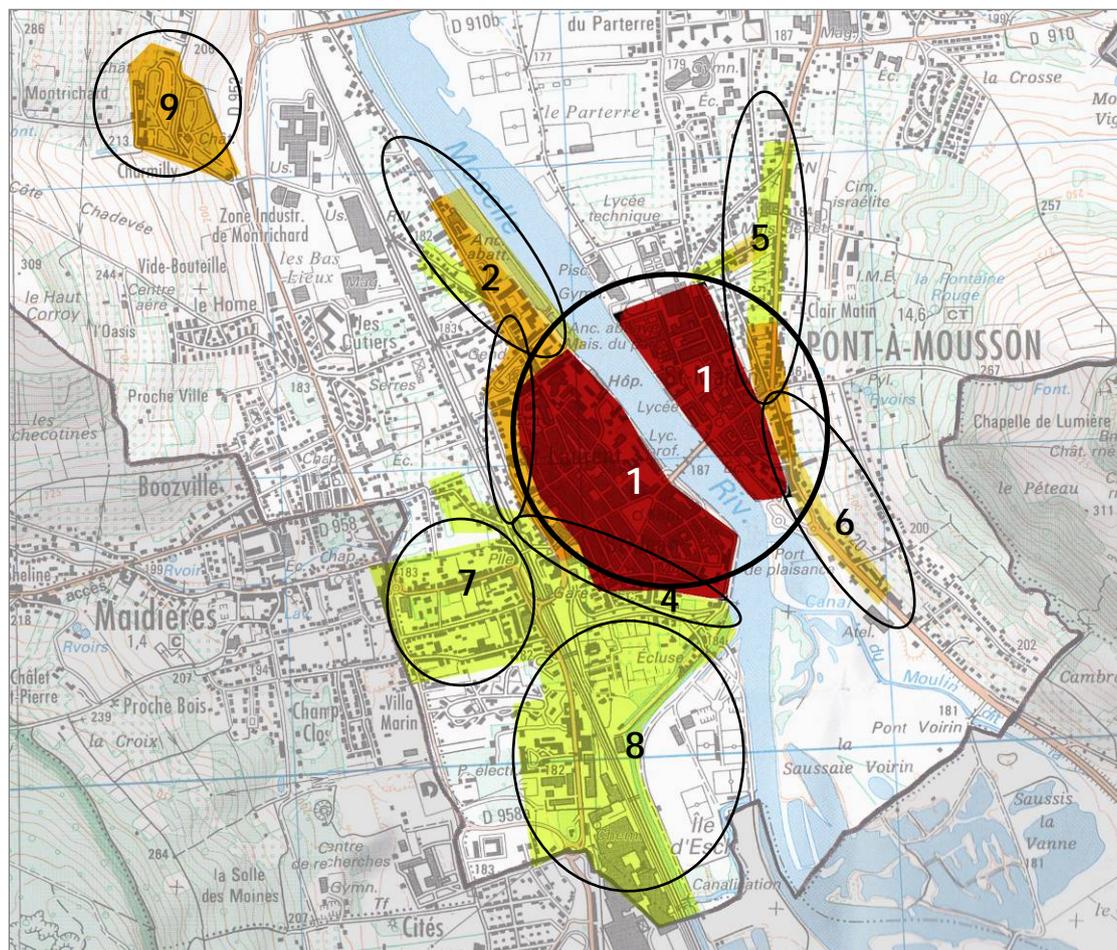
La ville aujourd'hui

Le paysage actuel est marqué par :

- la modification du cours de la Moselle avec la création d'étangs sur les lieux des extractions de graviers et sables ;
- la modification du réseau viaire avec la création de la rocade nord et du pont ;
- les extensions urbaines résidentielles et d'activités ;
- l'aménagement de zones de loisirs (sur le Pâquis, l'île d'Esch, le nouveau port fluvial, etc.) ;
- la création du nouveau barrage en 1964 en remplacement du barrage à aiguilles.

1.8. SYNTHÈSE

1.8.1 REPÉRAGE DES ENSEMBLES URBAINS PATRIMONIAUX



Le centre ancien (1) :

- La rive gauche (Saint-Jean et Saint-Laurent)
- Le pont
- La rive droite (Saint-Martin)

Les faubourgs en continuité le long des grands axes et des boulevards :

Rive gauche :

- le faubourg de Rieupt, la rue du Bois-le-Prêtre, les anciens abattoirs, l'ancien port, le canal de la Moselle (2),
- le boulevard Ney entre la porte de Rieupt et la porte Notre-Dame (3),
- la place Thiers, le boulevard de Riollès entre la porte Notre-Dame et l'Esch, le quartier de la gare (4)

Rive droite :

- l'ancienne porte de Mousson (1 et 6), l'avenue du Général Leclerc (5),
- le long de l'avenue des États-Unis (6)

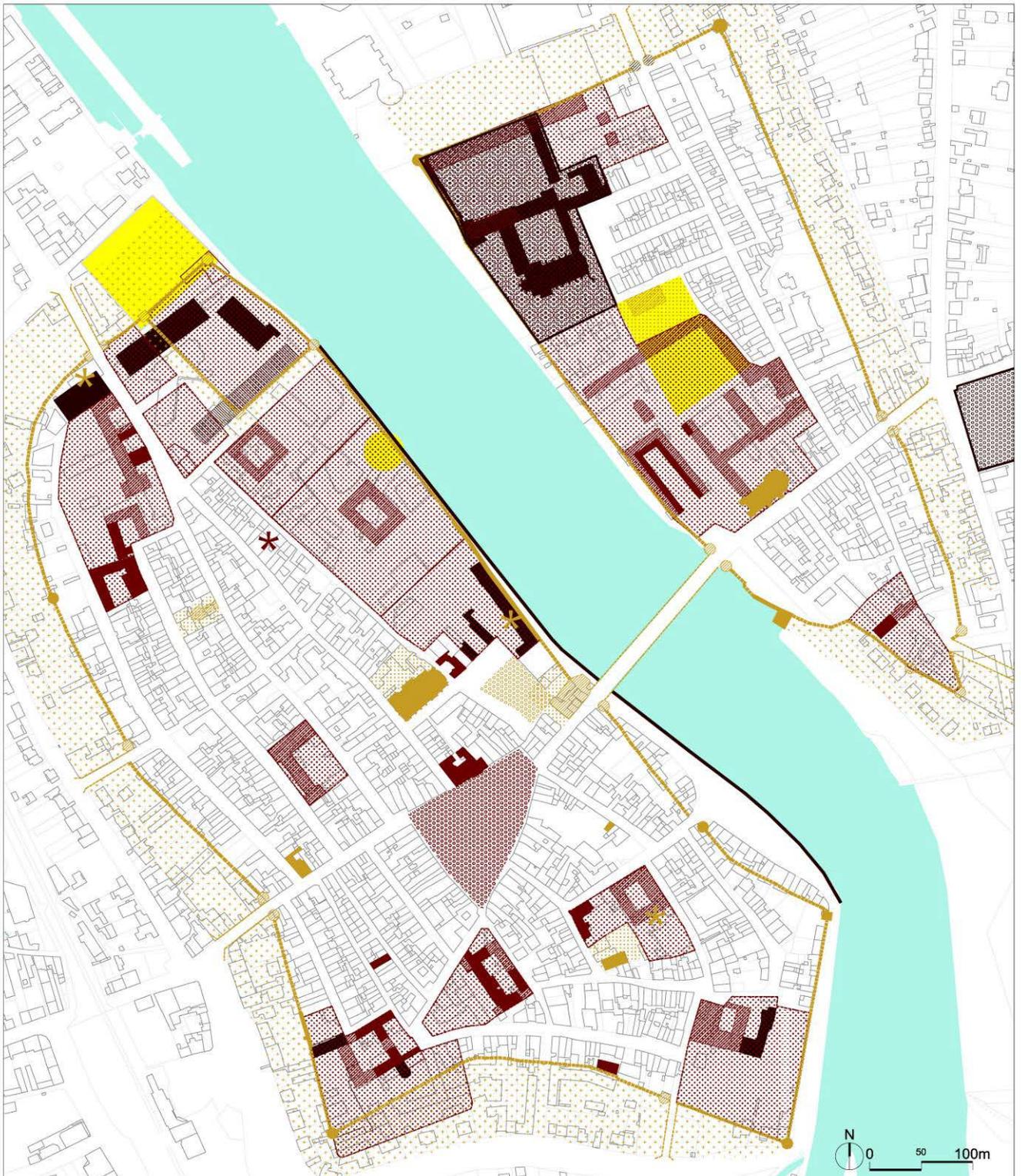
Les secteurs de l'industrie :

- l'avenue du Général Patton et son architecture bourgeoise, les lotissements des rues Kennedy et de Verdun (7)
- la fonderie, le canal de l'Esch, l'avenue Camille Cavallier (8)

Les ensembles patrimoniaux isolés :

Le château de Charmilly (9)

1.8.2. CARTE DE VIGILANCE ARCHEOLOGIQUE DU CENTRE HISTORIQUE



Carte de vigilance archéologique

2. LE PATRIMOINE URBAIN

Avant de procéder à la qualification des espaces publics et des rues, une analyse séquentielle des parcours urbains a été réalisée.

Nous avons découpé des parcours sur la rive droite et la rive gauche, montrant à la fois en plan et en photographie les différents moments de la séquence urbaine, comme une succession de tableaux.

Ce travail sur les parcours peut compléter les fiches thématiques « Pont-à-Mousson cœur de Lorraine », « Pont-à-Mousson à découvrir », en permettant de regarder la ville autrement, en offrant un nouveau regard aux habitants sur leur centre historique et ses abords, leur faisant prendre conscience de l'importance de l'architecture domestique et de son rôle majeur d'accompagnatrice dans la découverte de l'architecture monumentale ou savante.

C'est la prise de conscience de la notion d'ensemble constitué d'une mosaïque d'architectures formant un patrimoine urbain global, à l'image d'un puzzle où chaque pièce a sa place et ne peut être substituée sans réfléchir à l'équilibre de l'ensemble.

En réaction à l'usage abusif du zoning et du plan masse, des années 1950-1960, le pittoresque et le visuel ont été considérés, dans les années 1970, comme les champs privilégiés d'appréhension de la réalité urbaine.

Cette approche, qui a vite montré ses limites, présentait la ville comme un décor de théâtre et comme une suite de tableaux, répondant plus à des sentiments qu'à la réalité urbaine.

Le décor, restitué, réinventé, composé, n'a jamais suffi à recréer les relations sociales, tisser des liens et donner du sens aux quartiers. Cependant, cette investigation dans le pittoresque et l'analyse séquentielle est un outil d'analyse et de prospective, complétant les autres champs comme ceux de la morphologie, de la typologie, du paysage, de l'économie et du social, sous-tendant nos approches sur la préservation et la requalification du cadre de vie.

2.1. L'ANALYSE SEQUENTIELLE SUR LA RIVE GAUCHE

Sur la rive gauche, toute la mise en scène est centrée sur la place Duroc. Depuis la rue Victor Hugo, la vue s'ouvre petit à petit sur la place Duroc sans dévoiler l'après (la traversée de la Moselle et la vue sur l'église Saint-Martin sur la rive opposée) en raison du non alignement de la rue du Maréchal Joffre et des trois maisons situées en fond de place qui obturent la vue.

Un fois au centre de la place, la succession des marqueurs urbains (éléments bâtis remarquables au sein de l'espace urbain) crée des appels vers les quartiers de la rive gauche.

Enfin, la rue sur l'église Saint-Martin dans l'axe de la rue du Maréchal Joffre invite à poursuivre le parcours et traverser la Moselle.



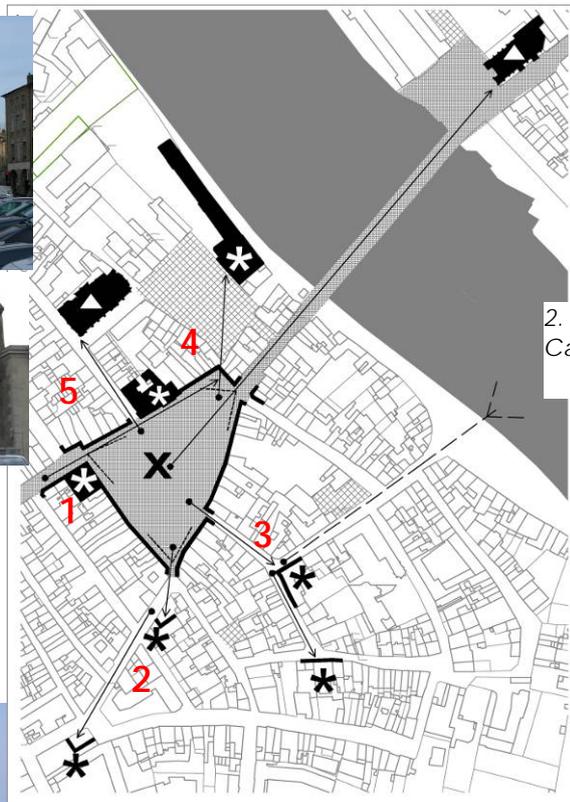
3. appel vers l'hôtel de la Monnaie et l'hôtel Magot



1. appel vers la place Duroc, la traversée et l'ancienne église Saint-Martin



4. appel vers la place Saint-Antoine et les Antonistes



2. appel vers les Carmélites et la Visitation



5. Appel vers Saint-Laurent



2.2. L'ANALYSE SEQUENTIELLE SUR LA RIVE DROITE



3. Perspectives et contraste d'échelle vers l'abbaye des Prémontrés



1. L'artère centrale



2. Les vues latérales

La rive droite

	Espace public majeur		Répère visuel vertical
	Espace public à requalifier		Vue lointaine sans appel
	Front bâti cadrant les vues		Percée vers grand paysage
	Point de décision		Vue ouverte sur grand paysage
	Appel vers point de focalisation		



La mise en scène des espaces publics sur la rive droite, en dehors de l'artère centrale de la rue Magenta, n'a pas la cohérence et la force de la rive gauche en raison des transformations des espaces. La place Foch résulte de la démolition de maisons sur les berges. Elle met en relation les vestiges de l'université et l'ancienne église des Jésuites. A l'arrière, la déstructuration de la place Saint-Martin et la présence d'un tissu bâti modeste ne facilitent pas le lien vers l'abbaye des Prémontrés qui reste déconnectée de la séquence majeure de la ville contrairement aux autres ensembles monumentaux de la rive gauche connectés à la place Duroc via des séries de marqueurs. Des perspectives visuelles sur l'ancienne abbaye existent depuis la rue du Camp via la rue de Xon, la rue Damay et l'impasse des Prémontrés mais le contraste entre la monumentalité de l'abbaye et la modestie du bâti bordant ces rues trahit l'inachèvement de la mise en scène.

2.3. LES VIDES URBAINS MAJEURS A REQUALIFIER

La ville de Pont-à-Mousson est marquée par une séquence exceptionnelle d'espaces publics jalonnant la traversée de la Moselle et offrant des relais visuels vers les différents quartiers de l'intramuros situé de part et d'autre de cette colonne vertébrale.

Le point d'orgue de cette composition est la place Duroc. Grand-place, réplique de la place Saint-Louis à Metz, ville voisine, elle présente des arcades surbaissées de la fin du Moyen-âge et de la Renaissance.

Les autres espaces majeurs constituant cette séquence ont été aménagés ou modifiés plus récemment en s'inscrivant dans la continuité de cet axe historique.

Les vides majeurs à requalifier pris en compte dans l'AVAP sont donc, du sud au nord :

- la place Thiers,
- la rue Victor-Hugo,
- la place Duroc,
- la rue du Maréchal Joffre,
- le pont Gélot,
- la place Foch,
- la rue Gambetta,

Il s'agit de vides de grande qualité cernés par des architectures majeures. Ces espaces publics ont été organisés, mis en scène, dessinés et qui, au fil du temps, ont été entretenus, améliorés, réaménagés sous un angle quantitatif et fonctionnel plus que qualitatif. Ces espaces méritent une attention particulière portant sur la réappropriation des vides urbains par le public, sur les matériaux plus en relation avec l'histoire et l'usage, sur une simplicité de traitement en évitant de marquer au sol les usages qui peuvent évoluer dans le temps, en libérant l'espace des véhicules en stationnement pour une activité festive par exemple. Les vides urbains majeurs à requalifier concernent des espaces paysagers comme :

- la levée de Riolle, les anciens fossés,
- des vides de grande qualité cernés par des architectures majeures et domestiques comme la place Saint Antoine, la place Duroc, la place Thiers,
- des perspectives comme la rue Pasteur, la rue Saint Laurent, la rue du Xon.



La place Thiers



La rue Victor Hugo



La place Duroc



La rue Joffre



Le pont Gélot



La place Joffre



La rue Gambetta

2.4. LES VIDES URBAINS SECONDAIRES A RECOMPOSER

Les espaces le long des berges ont été traités précédemment.

Les vides urbains secondaires à recomposer sont des espaces importants par leur taille et leur position dans la ville mais rendus secondaires par leur caractère inachevé ou leur aspect actuel dégradé, dû à des démolitions, à la disparition d'un usage antérieur, ou à l'aménagement ayant fait perdre la lecture ou la fonction originelle du lieu.

Les vides urbains secondaires à requalifier pris en compte dans l'AVAP sont donc :

-des espaces centraux déstructurés :

- l'Atrée Saint-Antoine,
- le parvis des Prémontrés,
- la place Saint-Martin,

-des espaces d'entrées de ville et paysagers en périphérie du centre-ancien :

- le boulevard des Riollés et le boulevard devant la gare,
- la place du Trey,
- la place Jules Colombé,

Qu'il s'agisse d'une requalification de l'existant ou d'une recomposition totale, les vides urbains sont à inventorier et expliquer dans leur usage d'origine et leur évolution. Ces espaces, quasiment en mono usage de stationnement, sont aussi ceux de la vie publique, espaces de rencontre, de détente, de loisirs, et de transports (à proximité des groupes scolaires plus particulièrement). Tous ces espaces sont autant à voir qu'à vivre.

Quelque soit la qualité du projet esthétique, il doit pour l'essentiel répondre aux questions qui se

posent en matière d'aménagement urbain : histoire et esthétique de la ville, sécurité des personnes, espaces partagés et circulation douces, stationnement, accessibilité aux personnes à mobilité réduite, entretien, propreté, mobilier, éclairage, signalétique, matériaux, matières, couleurs, l'eau, la végétation, le fleurissement.

Les espaces urbains de Pont-à-Mousson, intérieurs ou périphériques, sont des lieux privilégiés de la vie sociale, aux fonctions multiples. Au fil du temps, ils se sont dégradés, banalisés et ont été récupérés essentiellement par la voiture. Ils méritent vigilance, attention, imagination afin d'en améliorer la qualité et l'usage par tous.



L'Atrée Saint-Antoine



Le Parvis des Prémontrés



La place Saint-Martin



Le boulevard des Riolles



Le boulevard devant la gare



La place Colombé



La place de Trey

2.5. MORPHOLOGIE URBAINE DU CENTRE ANCIEN



Les rues et espaces publics

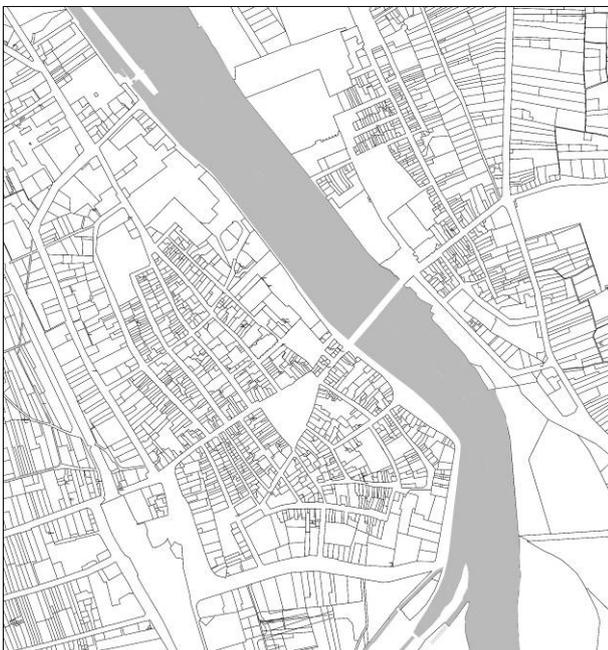
Créent un maillage serré se distendant le long des anciennes enceintes.

La forme triangulaire de la place Duroc introduit un motif en éventail dans une structure médiévale relativement régulière.



Les ilots

Les rues définissent des ilots rectangulaires généralement orientés selon la ligne de plus faible pente.



Le parcellaire

Le parcellaire d'origine médiéval est laniéré avec une densité plus ou moins forte selon les quartiers. Des cas particuliers (parcellaire contre l'enceinte hérité des anciens jardins, parcellaire issu du remembrement des anciens ensembles monastiques, parcellaire des grandes demeures et hôtels particuliers) introduisent des ruptures de rythme dans ce fond de trame relativement régulier.



Le bâti

Le bâti domestique traditionnel des ilots est constitué de maisons de ville continues, à l'alignement sur rue, avec ou sans cour au milieu des ilots. Là aussi, grandes maisons, hôtels particuliers, ensembles conventuels, équipements, etc. engendrent des ruptures d'échelle, de rapport plein/vide au sein du tissu courant.

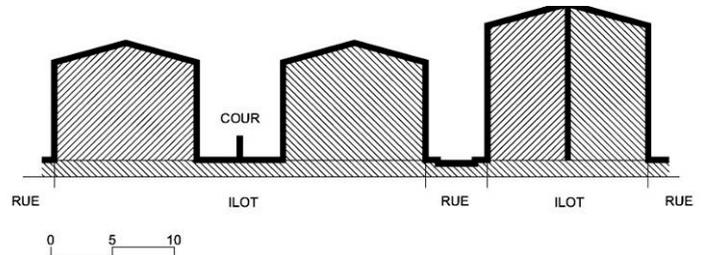
2.6. LES RUES

Les rues de l'intra-muros, sauf cas particuliers, sont caractérisées par un bâti continu implanté à l'alignement. Le rapport largeur de voie/hauteur de bâti est varié. Les lignes de corniches sont rarement strictement alignées, même si le nombre de niveaux des constructions varie peu. Elles sont fortement marquées par l'ombre provoquée par les débords de toiture importants.



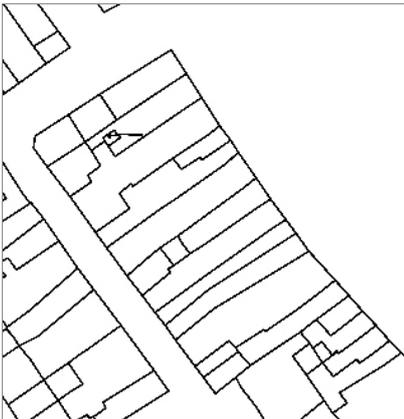
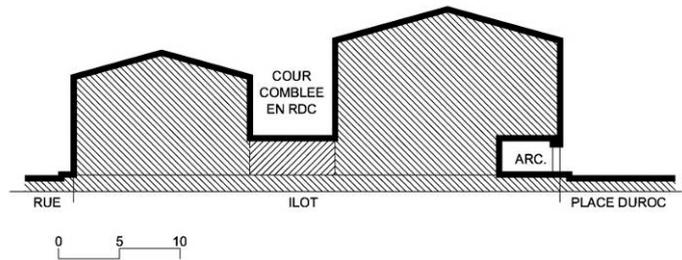
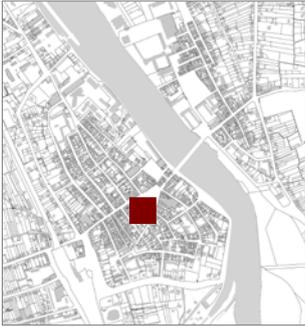
2.7. LES ILOTS, LE PARCELLAIRE, L'EVOLUTION DU BATI

Exemple 1



- parcellaire :
laniéré divisé au centre de l'îlot
 - bâti :
maisons de ville à l'alignement couvertes par une toiture à deux pans avec une courette centrale pour l'îlot compris entre la rue étroite et la rue des Pénitents
- ou
- bâti monopente dos-à-dos pour l'îlot compris entre la rue des Pénitents et la rue Clémenceau

Exemple 2

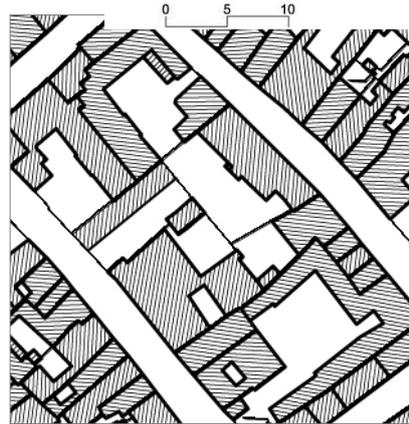
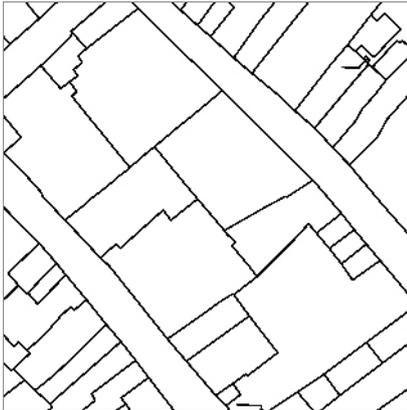
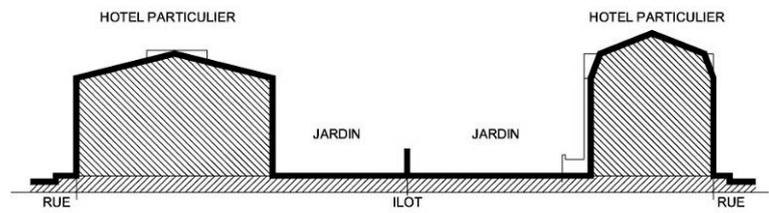


- parcellaire :
laniéré traversant l'îlot,

- bâti :
maisons de ville présentant un corps de bâti principal sur la place Duroc et des dépendances sur la rue Clémenceau,

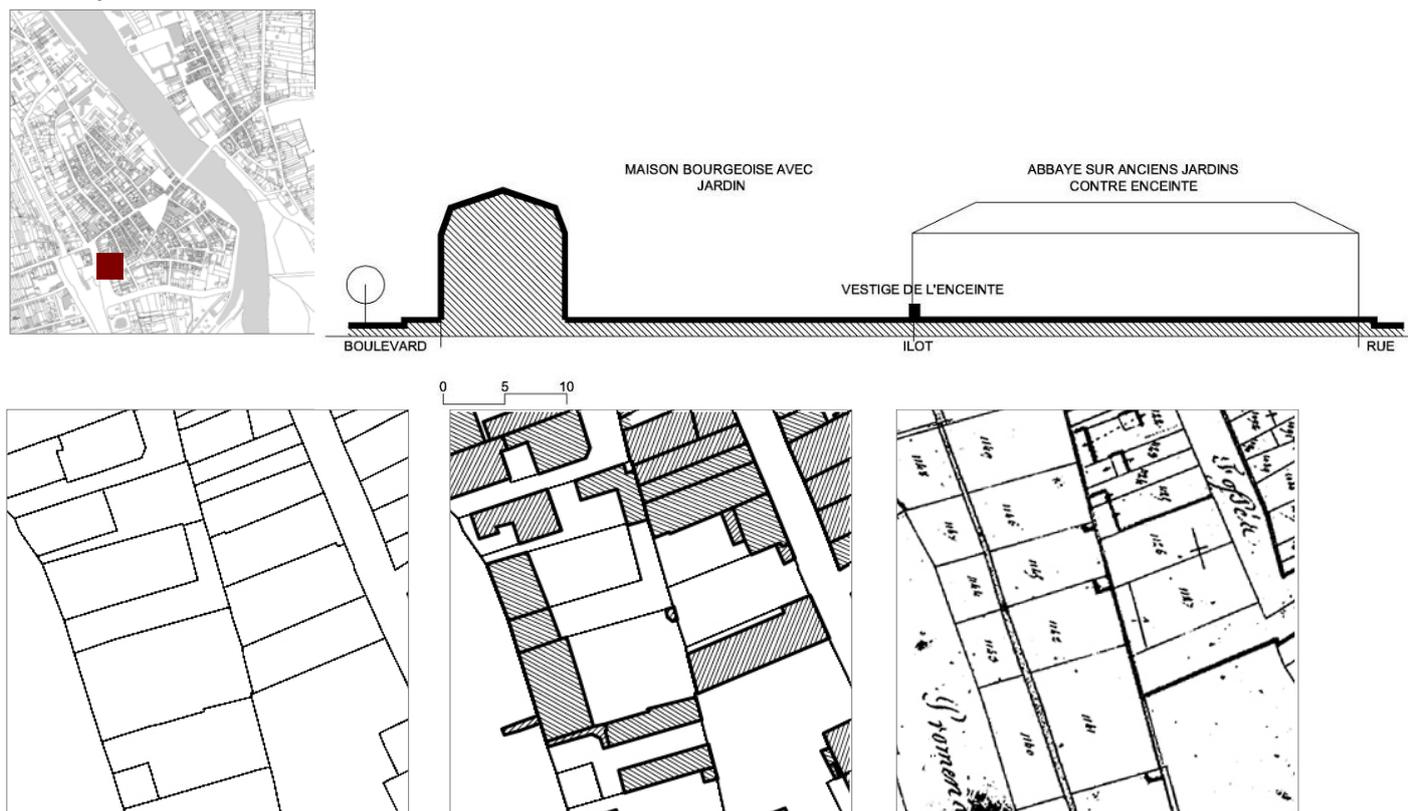
les cours centrales visibles sur le cadastre napoléonien ont été comblées en rez-de-chaussée pour la plupart.

Exemple 3



- parcellaire :
de proportions carrées et de grande dimension,
large façade sur la rue.
- Bâti :
sur rue avec éventuellement ailes en retour et
jardin arrière

Exemple 4



Extra-muros, maison bourgeoise donnant sur le boulevard planté

- parcellaire :
type particulier d'un îlot à cheval sur l'ancien mur d'enceinte, parcellaire laniéré relativement lâche (anciens jardins), à l'intérieur de l'enceinte parcellaire issu du remembrement du monastère de la Visitation, à l'extérieur de l'enceinte, parcelles issues du lotissement de l'ancien fossé urbanisé fin XIXe, début XXe.

- Bâti :
Intra-muros, conservation de bâtiments conventuel mêlés à un bâti plus récent,

Ces quatre exemples montrent bien que l'on est face à des morphologies et un bâti différents selon les quartiers, donc à des reconquêtes plus ou moins faciles en termes de cadre de vie.

Il faudra, dans le cas d'une OPAH, se poser la question des curetages pour essayer d'aérer certains îlots et recréer des cours, alors que dans d'autres cas, l'implantation de constructions annexes ou de services, si nécessaire, est à envisager.

L'enquête fine du bâti du secteur central est donc indispensable afin d'adapter les propositions aux cas par cas, en fonction des morphologies, de l'état et de l'intérêt du bâti et des espaces non bâtis.

3 - LES PROTECTIONS INSTITUTIONNELLES

3.1. LES BATIMENTS ET ESPACES PROTEGES OU INVENTORIES

3.1.1. LES BATIMENTS PROTEGES AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES (LOI DE 1913)

BATIMENTS CLASSES

00. Menhir dit la Pierre de Jô

Localisation :

A la limite de la commune de Norroy (cad F.155)

Date de protection :

1914

Descriptif :

Menhir datant du néolithique, dit de la pierre de Jô. Il s'agit du seul menhir authentique de Meurthe-et-Moselle, malgré l'abondance des sites de cette période.

Cf. Louis Robert, « Le Menhir de la Pierre au Jô », *Bulletin de la Société préhistorique de France*, tome 2, n°3, 1905, p. 80-85.

01. Abbaye des Prémontrés (bibliothèque, cloître et salles ouvrant sur le cloître, escalier, réfectoire),

Localisation :

Rue Damay

Dates de protection :

1910 : l'église, le grand escalier, la bibliothèque, les salles ouvrant sur le cloître, le réfectoire et le cloître

1919 : le séminaire sauf parties déjà classées

Descriptif :

La construction de l'abbaye des Prémontrés, auparavant installée à Sainte-Marie aux Bois, en bord de Moselle à côté du collège des Jésuites est conduite par l'abbé Annibal Servais de Lairuelz et débute en 1608.

De cette première abbaye du XVII^e siècle ne subsiste aujourd'hui que peu de traces. Le porche à l'extrémité de l'impasse des Prémontrés en est un vestige.

Au XVIII^e siècle, en adoptant et en imposant la réforme de « l'Antique Rigueur », l'abbaye de Pont-à-Mousson accède à la tête de l'ordre. L'abbé Alexandre Guillaume décide alors de reconstruire l'abbaye avec faste.

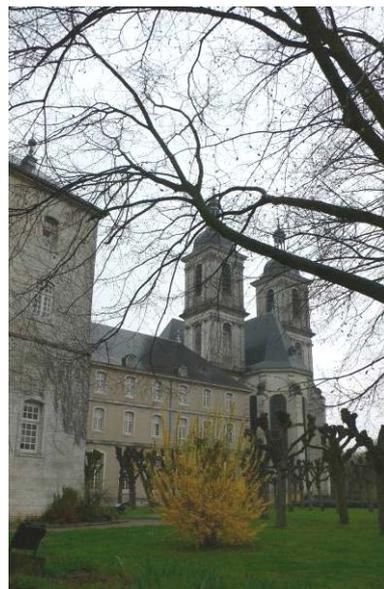
Les bâtiments actuels datent de cette campagne. Ils sont dus aux architectes Thomas Mordillac et Nicolas Pierson. La reconstruction commence en 1705 et dure trente ans.

Lors de la Révolution, les Prémontrés sont chassés et l'abbaye saccagée.

Après avoir servi de maison d'éducation de la Légion d'honneur, l'abbaye est rachetée par l'évêché au début du XIX^e siècle qui y installe le petit séminaire. Elle sert ensuite d'hôpital civil et militaire pendant la guerre de 1870 avant d'être incendiée en 1944.

Le chantier de restauration commence en 1961 sous la direction de Robert Parisot, architecte en chef des monuments historiques.

L'ancienne abbaye accueille aujourd'hui le centre culturel Lorrain.



Ancienne abbaye des Prémontrés, MH

02. Eglise Saint-Martin

Localisation :

Place Foch

Date de protection :

1919

Descriptif :

L'église est fondée par les Antonistes dont la commanderie s'installe sur le site Saint-Martin à la fin du XIII^e siècle. Sa façade occidentale, du



Eglise Saint-Martin, MH

XVe siècle est caractérisée par ses deux tours octogonales en gothique flamboyant richement sculptées rappelant la cathédrale de Toul. L'église est également remarquable pour sa mise au tombeau datant du XVIe siècle également.

Lors de l'installation, au XVIIe siècle, du collège jésuite à l'emplacement des Antonistes déplacés sur l'autre rive à cette occasion, l'église est conservée et intégrée à l'ensemble universitaire.

Après la Révolution, l'église des Jésuites devient église paroissiale, remplaçant l'ancienne église Saint-Martin détruite en 1787.

03. Eglise Saint-Laurent

Localisation :

Rue Saint-Laurent

Date de protection :

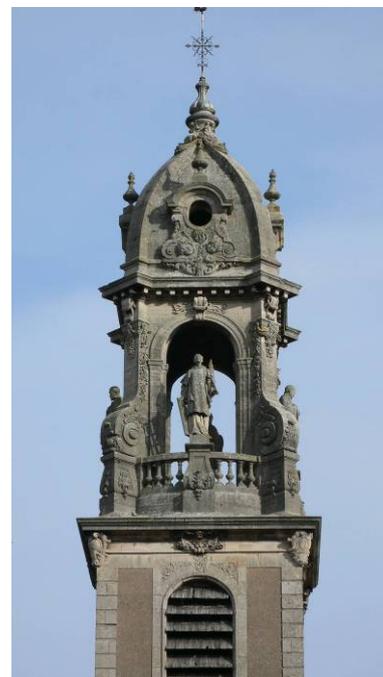
Liste de 1840

Descriptif :

La paroisse Saint-Laurent, située autrefois à Saint-Laurent-le-Vieux, est dotée d'une église paroissiale intra-Muros en 1253. Ce premier édifice est agrandi à la fin du XVe et au début du XVIe siècle.

L'intérieur s'apparente à une église halle. Le chœur, le transept et la dernière travée de la nef datent de cette campagne.

Le clocher, situé à gauche du chœur, est reconstruit en façade occidentale au XVIIIe siècle alors que sont entrepris d'importants travaux de réfection. En 1822, la nef et les bas côtés sont reconstruits. En 1900, la façade occidentale est élargie et le campanile remonté.



Campanile de l'église Saint-Laurent, MH

04. Maison des sept péchés capitaux

Localisation :

2 place Duroc

Date de protection :

1920

Descriptif

Edifiée au XVIe siècle, cette résidence ducale, qui deviendra le siège de la prévôté, est la construction la plus remarquable de la place Duroc.

Sa façade sur la place est à deux niveaux (un étage carré et un attique) sur arcades. Elle est ornementée d'une décoration Renaissance très riche avec une série de cariatides sur l'étage noble. A l'exception de la tourelle d'angle conservée, la partie nord de la construction a été remaniée au-dessus des arcades au XVIIIe siècle, banalisant et altérant la lecture d'ensemble.



Maison des 7 Péchés Capitaux, MH

05. Hôtel de Ville

Localisation :

13, place Duroc

Date de protection :

1919 (façade sur place)

Descriptif

L'hôtel de Ville Renaissance, construit par l'architecte Grata vers 1580, est détruit par un incendie en 1781. Il fut reconstruit et agrandi par Claude Mique à la fin du XVIIIe siècle. Sa façade à deux niveaux sur arcades compte sept travées. Elle présente un pavillon central à fronton sur une largeur de trois travées. A l'arrière de la façade classée, l'équipement administratif a été reconstruit et agrandi en 1950 suite à l'incendie de 1944.



Façade de l'hôtel de ville, IMH

06. Hôtel de la Monnaie (portail, escalier, élévation, vantail, toiture, décor intérieur)

Localisation :

2, rue de la Poterne

Dates de protection :

1980 : classement (portail et vantaux)

1987 : inscription (escaliers, élévation, toiture, plafond à la Française).

Descriptif

Si la destination originale d'hôtel où était frappée la Monnaie n'est pas attestée, les façades de cet immeuble d'angle illustrent les canons de l'architecture de la Renaissance mussipontaine. La façade, montée en maçonnerie enduite avec parties en pierre de taille, comporte deux étages carrés éclairés par de larges fenêtres à meneau et traverse et un étage attique ouvert par de petites baies cintrées. L'accent est mis sur l'ornementation du portail central à colonnes latérales et fronton interrompu. Le traitement de l'angle est caractéristique avec son chasse-roue monumental et sa large surface pleine en retour de façade.

Actuellement, le bâtiment accueille une partie du musée municipal.



Hôtel de la Monnaie, MH

07. Hôtel des échevins

Localisation :

19, rue Saint-Laurent

Date de protection :

1921 (élévation sur rue)

Descriptif

La maison, fondée par la famille de Reims, est datée de 1598. Sa façade Renaissance sur rue, montée en maçonnerie enduite, mêle des références allemande et italienne. La porte est de facture similaire à celle du 19, rue Saint-Laurent.

La façade sur jardin présente une avancée en pierre, deux ailes latérales et une galerie à deux balcons superposés au revers du bâtiment sur rue.



Façade du 19, rue Saint-Laurent, MH

08. Hôtel de Charvet

Localisation :

11, rue Saint-Laurent

Date de protection :

1921 (élévation)

Descriptif

Cet hôtel particulier est construit au début du XVII^e siècle par les Charvet, famille d'universitaires et de magistrats.

Sa façade sur rue est montée en briques et pierre selon le style Louis XIII, les parties hautes rappelant l'architecture italienne.



Façade du 11, rue Saint-Laurent, MH

09. Maison au 9 rue Saint-Laurent

Localisation :

9, rue Saint-Laurent

Date de protection :

1925 : balcon (remonté) et façade (détruite)

Descriptif

L'hôtel édifié par les maîtres Echevins à la fin du XVI^e siècle a été détruit en 1944. Epargné, le balcon Renaissance a été remonté côté cour.



Balcon Renaissance, cliché SRI

BATIMENTS INSCRITS

10. Manège de la caserne

Localisation :

Rue du Bois-le-Prêtre

Date de protection :

1977

Descriptif

La caserne Duroc est construite de 1777 à 1787 à l'emplacement de l'ancien château ducal – le château Saint-Charles – sur les plans des architectes Mique et Monluisant. A cette époque, la ville de Pont-à-Mousson est une importante ville de garnison.

Le manège de cavalerie est construit en 1840. Il est éclairé, sur ses façades latérales, par de grandes baies cintrées et, sur sa façade principale, par une fenêtre haute au motif de serlienne.

Sa charpente ingénieuse à bois courts formant un profil cintré supportant les arbalétriers droits, permet de couvrir une portée de 20 mètres sans entrail.



La charpente du manège, cliché SRI

11. Façades de la place Duroc

Localisation :

Place Duroc : 1 bis, 4, 5, 10 à 12, 14 à 33, 35, 37, 40, 42, 46, 58, 60, 62, 64, 66, 68, 70

Date de protection :

1925

Descriptif

La place Duroc est un site classé. Les façades qui la bordent sont en majorité inscrites à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques. Elles présentent toutes la particularité d'avoir des arcades en rez-de-chaussée. Si la galerie périphérique de la place a une largeur constante, les travées des arcs sont variées, dépendant de l'architecture de la maison en surplomb.

La place Duroc constitue un exemple remarquable dans lequel le respect de quelques règles urbaines énoncées à une époque donnée a permis de garantir une harmonie au travers les époques et l'évolution des architectures variées allant du XVIe au XXe siècle.



Manège de l'ancienne caserne, IMH

12. Maison au 66, rue Saint-Laurent

Localisation :

66, rue Saint-Laurent

Dates de protection :

1926 : Porte sur rue



Hôtel de Gonberveau

13. Hôtel de Gonberveau

Localisation :

30, rue Pasteur

Dates de protection :

1925 : élévation sur rue

Descriptif

L'hôtel particulier construit au XVIIIe siècle pour la famille d'aristocrates Gonberveau, présente une large façade de six travées s'élevant sur un rez-de-chaussée, un étage carré et un attique. Elle présente un portail non centré surélevé d'un perron et traité en rocaille.



Devanture au 16, rue Clémenceau, IMH

14. Devanture du magasin Michel

Localisation :

16, rue Clémenceau

Date de protection :

2005 : devanture

Descriptif

La devanture en applique des ateliers d'ébénisterie Michel est conçue en 1920. Elle suit une composition relativement classique tout en cédant aux lignes naturalistes Art Nouveau.

15. Ancienne Université

Localisation :

Place Foch

Date de protection :

1926 : façades sur la cour d'Honneur

Descriptif

Les trois façades sur la cour d'honneur de l'ancien collège des Jésuites fondé en 1572 sont les seuls vestiges de l'illustre université. Les différentes ailes ont été édifiées entre 1574 et 1610 en respectant une harmonie d'ensemble malgré ces différentes campagnes.

Relativement épargnées par l'incendie de 1944, les façades ont été consolidées lors de la reconstruction du lycée Jacques Marquette dans les années 1950.



Façade de la cour de l'ancienne Université, IMH

16. Synagogue

Localisation :

44 rue Charles Lepois

Date de protection :

8 avril 2014

Descriptif :

« Elle a été construite en 1844 pour la communauté israélite, qui, jusque-là, célébrait son culte dans un local de l'ancien couvent de la Visitation. C'est une grande bâtisse au toit d'ardoises et aux baies en plein cintre,



Intérieur de la synagogue, cliché SRI



La synagogue au deuxième plan

dont l'entrée s'ouvre sur une cour, à l'arrière de l'ancienne maison du rabbin, comme il était d'usage à l'époque. L'intérieur comporte une vaste salle entourée d'une galerie servant de tribune, la décoration est faite de panneaux ornés des versets des Tables de la Loi. L'armoire destinée à recevoir la Torah, est placée à l'Est, encadrée de deux colonnes qui supportent un fronton triangulaire. L'importance de la communauté juive aux XIXe et XXe siècles, avait justifié sa construction ainsi que la création d'un cimetière ».

Extrait de Pierre Lallemand, *Pont-à-Mousson, au cœur des rues, la mémoire d'une ville*, Sarreguemines, éditions Pierron, 1994, p. 222.

3.1.2. LES PROTECTIONS AU TITRE DES SITES (LOI DE 1930)

SITE CLASSE

Bois Le Prêtre (depuis 2008)

SITE INSCRIT

Place Duroc

Cf. 11 : Façades de la place Duroc.



Bâtiments et sites protégés au titre des Monuments Historiques



Monuments Historiques Classés (loi de 1913)

- 00, Menhir «*Il la Pierre* au Jô (en limite de la commune de Norroy)
- 01, Abbaye des Prémontrés (bibliothèque, cloître et salles ouvrant sur le cloître, escalier, réfectoire).
- 02, Eglise Saint-Martin,
- 03, Eglise Saint-Laurent,
- 04, Maison des sept péchés capitaux
- 05, Hôtel de Ville (façade)
- 06, Hôtel de la Monnaie (portail, escalier, élévation, vantail ; toiture, décor intérieur)
- 07, Maison au 19 rue Saint-Laurent (élévation)
- 08, Maison au 11 rue Saint-Laurent (élévation)
- 09, Maison au 9 rue Saint-Laurent (balcon, élévation) (détruit ?)



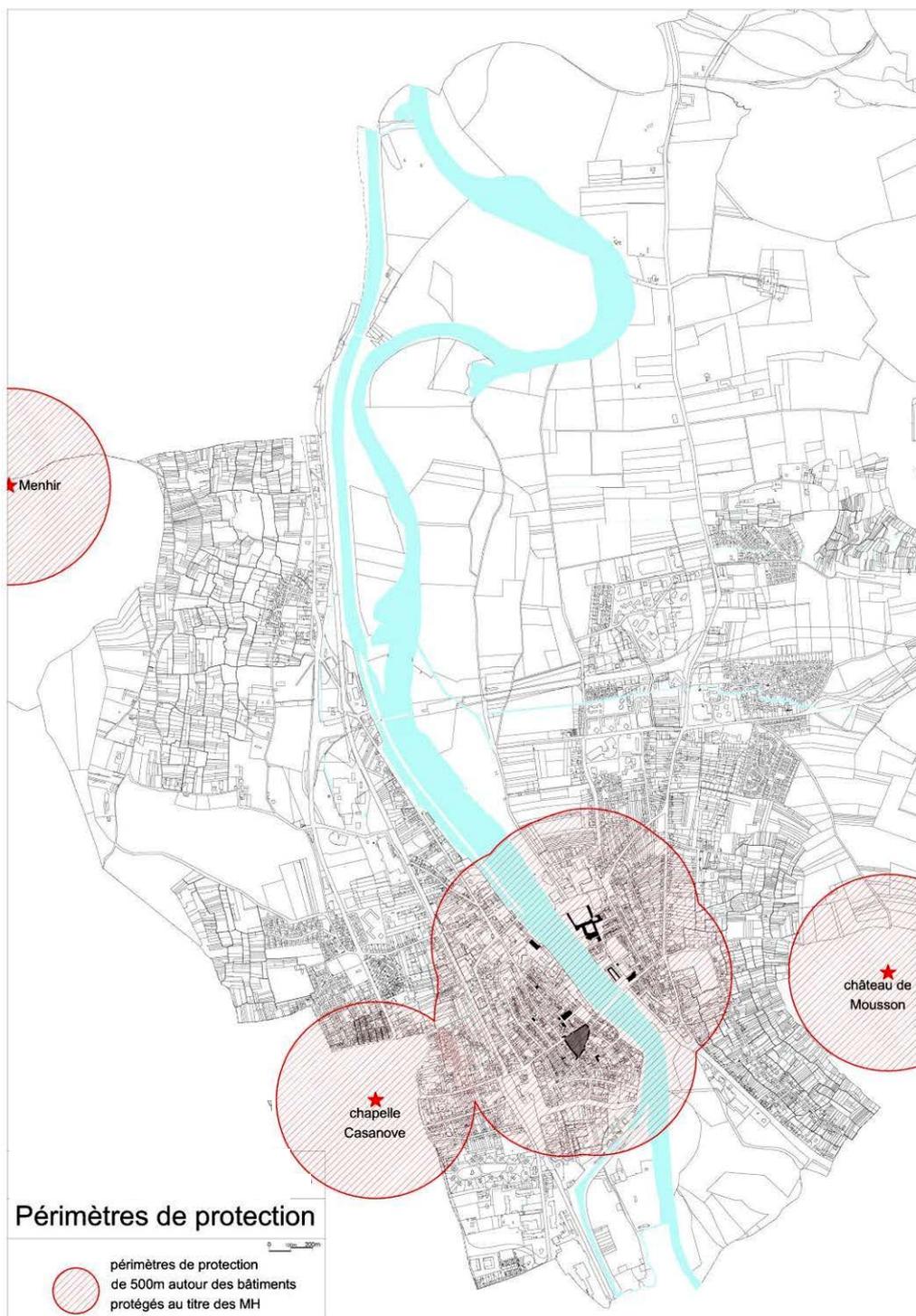
Monuments inscrits sur la Liste Supplémentaire des Monuments Historiques (loi de 1913)

- 10, Manège de la caserne
- 11, Façades de la place Duroc
- 12, Maison au 68, rue Saint-Laurent (porte)
- 13, Maison au 30, rue Pasteur (élévation)
- 14, Devanture au 16, rue Clémenceau
- 15, Observatoire (balcon, élévation) (détruit ?)
- 16, Ancienne porte de l'université et façades des la cour
- 17, Synagogue



Site inscrit (loi de 1930)
Place Duroc

3.1.4. LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION



Les rayons de protection des monuments historiques du centre historique couvrent l'ensemble de l'ancienne ville intra muros et les amorces des principaux faubourgs en continuité.

Le périmètre de la pierre de Jô ne concerne que la forêt domaniale de Bois-le-Prêtre, inconstructible. Deux monuments extérieurs à la commune ont une partie de leur périmètre de protection sur la commune de Mousson :

- le château de Mousson dont le périmètre intéresse les terres agricoles au nord de la colline sur la commune de Pont-à-Mousson mais exclut le coteau ouest, en relation visuelle directe avec le centre-ville,
- la chapelle Casanove sur la commune de Maidières engendre un périmètre de protection sur les quartiers ouest, suspendu dans le périmètre de l'AVAP de Pont-à-Mousson.

3.1.5. LE TRAVAIL DU SERVICE RÉGIONAL DE L'INVENTAIRE

Un travail d'inventaire a été réalisé. Il a pu être consulté dans le cadre de l'AVAP.

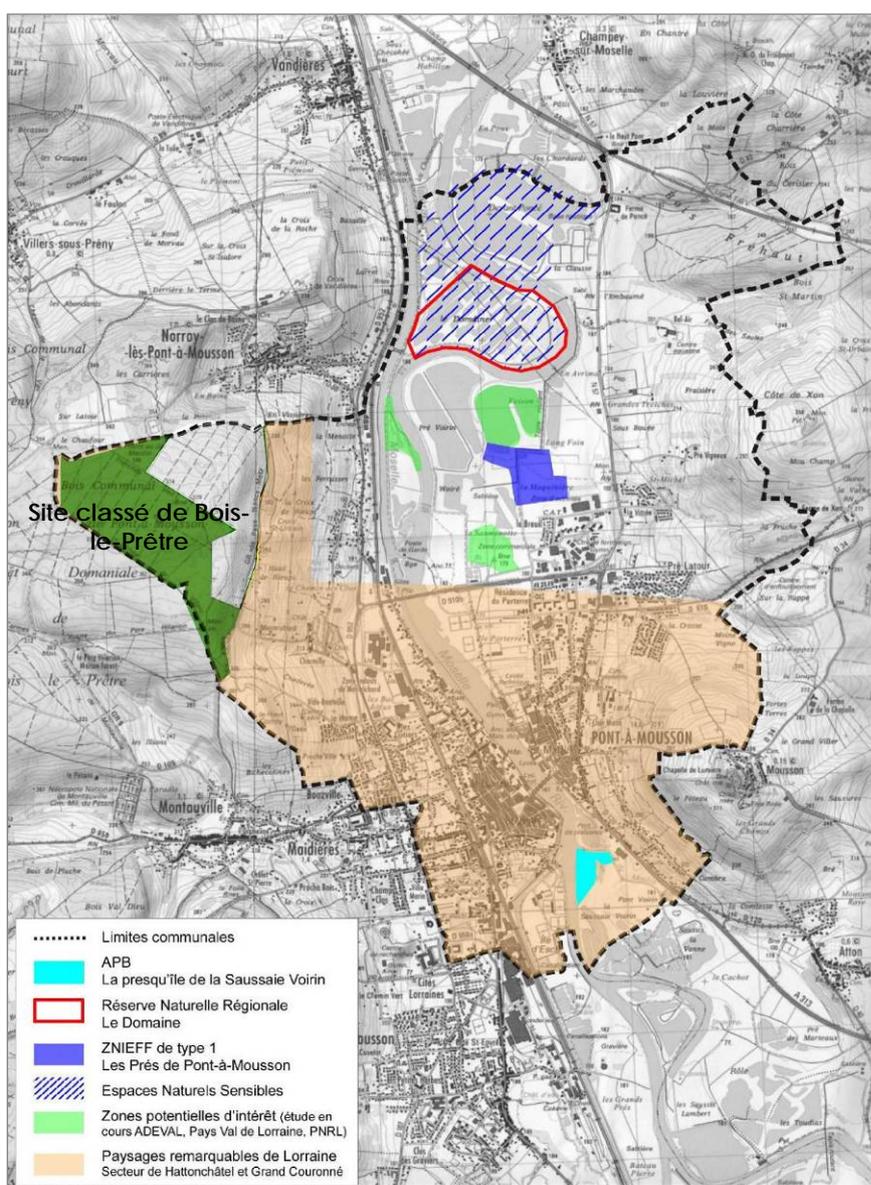
Le repérage des éléments du patrimoine religieux et domestique est très bien documenté pour ce qui concerne la ville ancienne intra-muros. L'inventaire du patrimoine industriel, lié à l'eau et du patrimoine des faubourgs, reste à compléter.

Une collection de vues anciennes datant du début du XXe siècle montrant des bâtiments détruits mériterait d'être exploitée dans le cadre d'une étude plus approfondie qui sortirait du cadre de la présente AVAP. L'analyse de ces documents permettrait en effet de resituer la ville dans un contexte lorrain et mosellan plus large confirmant son rôle majeur dans un territoire aux frontières fluctuantes dans le temps. Le travail sur la morphologie, la typologie, les savoir-faire et le patrimoine humain et immatériel est donc à poursuivre.

3.2. LES PROTECTIONS DU PATRIMOINE NATUREL

La commune de Pont-à-Mousson bénéficie aujourd'hui d'un réseau de protection du patrimoine naturel :

- arrêté préfectoral de protection du biotope (APB) sur la presqu'île de la Saussaie Voirin ;
- réserve naturelle régionale : le Domaine ;
- zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1 : les Prés de Pont-à-Mousson ;
- espaces naturels sensibles,
- site classé de Bois-le-Prêtre
- zones à l'intérêt paysager à l'étude ou reconnu : zones potentielles d'intérêt du parc naturel régional de Lorraine ;
- paysage remarquable de Lorraine intégrant le secteur urbain central de la ville.

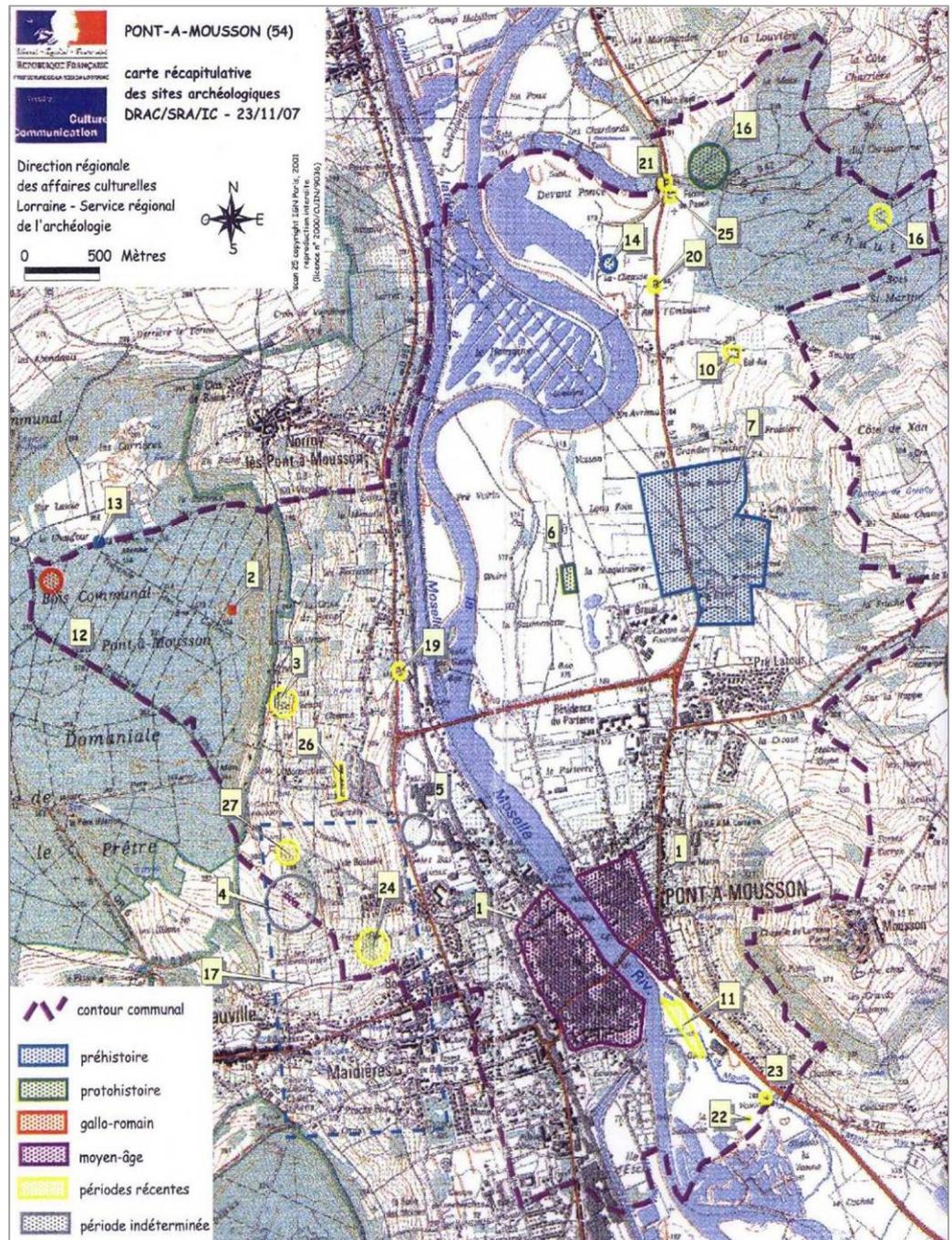


Les protections du patrimoine naturel (source PLU)

3.3. LES SITES ARCHÉOLOGIQUES

La carte récapitulative des sites archéologiques du SRA de la DRAC, annexé au PLU, référence 27 sites couvrant les périodes comprises entre la Préhistoire et les périodes récentes.

L'ensemble de la ville intra-muros constitue une zone de vigilance archéologique pour la période du Moyen-âge, notamment en raison des vestiges de l'enceinte encore visibles par endroits en élévation et très présents dans le parcellaire actuel.



4 - L'ARCHITECTURE

4.1. LE PATRIMOINE REMARQUABLE NON PROTÉGÉ À PRÉSERVER POUR SON ARCHITECTURE OU COMME LIEU DE MÉMOIRE

4.1.1. LE PATRIMOINE RELIGIEUX

Ville de la Contre-Réforme, Pont-à-Mousson présente de très nombreux vestiges, plus ou moins facilement décelables, de nombreuses implantations religieuses à l'intérieur de la ville close.

L'ancienne église Saint-Jean

Localisation : 19, rue de Magot de Rogéville.

De l'ancien ensemble paroissial Saint-Jean (église, presbytère, cimetière) ne subsistent que des vestiges de l'église transformée en habitation : le porche gothique et des baies murées sont visibles en façade. La paroisse a été supprimée en 1792.



Vestiges du monastère des chanoines réguliers

Localisation : rue Hordal du Lys.

Fondé par les Carmes en 1617 derrière les remparts, le monastère est racheté peu après par les chanoines réguliers qui y restent jusqu'en 1776. L'ensemble, qui comprend un cloître et une église détruite en 1914, est transformé en hôtel particulier – le château des Riolles – en 1776 par l'architecte Mangin, originaire de Pont-à-Mousson.

En 1793, la propriété est divisée en trois lots.

De cet ensemble, sont conservées :

- une partie du bâtiment de Mangin (orangerie) ;
- l'aile Est visible depuis la rue qui correspond à un ancien bâtiment conventuel antérieur au château.



Aile est conservée



Orangerie du château des Riolles, cliché SRI

Vestiges de l'institut Joseph Magot et du couvent des Minimes

Localisation : angle de la rue de l'Institut et la rue de la poterne.

- Moyen-âge : Hôpital Saint-Nicaise dépendant des Prémontrés
- 1632 : installation des Minimes dont le couvent est démantelé à la Révolution
- De la Révolution à 1851 : bains publics
- 1851 : création de l'institut Joseph Magot, asile d'accueil dont la chapelle du XIXe édifiée dans un style néo-gothique, est conservée.



Chapelle de l'institut

Vestiges du couvent des Carmélites

Localisation : 1, rue Lemud, 14 et 16 rue du Four

Installation des carmélites en 1629.

La chapelle et son portail situé dans la perspective a été dégagée et reconvertie.

La rue Clémenceau a été prolongée entre les jardins au sud et les bâtiments conventuels au nord qui ont été réhabilités en logements et dotés d'une grille sur la rue.

Au 14 et 16, de la rue du Four, une partie de l'aile nord est également conservée.



Ancienne chapelle des Carmélites



Bâtiment conventuel reconverti en logements

Vestiges du monastère de la Visitation

Localisation : 2 rue Charles Lepoix, 32 et 41, rue des Fossés,

- 1626 : installation d'un couvent de religieuses, appartenant à l'ordre de la Visitation fondé par sainte Jeanne de Chantal sous l'égide du duc Charles IV.

Il est probable que l'installation du couvent ait nécessité le recul du mur d'enceinte sur le fossé, créant le décroché visible sur le plan de 1640 et le décalage de la tour sud par rapport à l'angle de l'enceinte.



Vestiges du couvent de la Visitation au sein de l'école Notre-Dame

- Révolution : démantèlement du couvent
- Restauration : installation des religieuses de la Nativité de la Vierge dans les vestiges des bâtiments conventuels, création d'une aile supplémentaire au nord-ouest conservée.
- 1906 : installation de l'ordre de Notre-Dame du Sacré-Cœur,
- 1920 : division de la parcelle en deux lots et prolongement de l'actuelle rue des fossés et de la rue Lemud à travers les terrains.

Aujourd'hui, les vestiges sont repérables sur trois ensembles distincts :

- au sein de l'école Notre-Dame au sud-est ;
- au sein des bâtiments de l'ancienne imprimerie du « Patriote mussipontain »,
- entre la rue de fossés et l'enceinte (aile XVIIIe siècle reconvertie en logements).

Les parties repérées ont gardé un intérêt archéologique et historique malgré les transformations qui les ont altérées.



Vestiges du couvent de la visitation au sein de l'ancienne imprimerie



Vestiges du couvent de la Visitation reconverti en logements

Vestiges du monastère des Annonciades rouges

Localisation : 16 et 20 rue Pasteur

- 1628 : fondation du monastère comprenant une chapelle dont la façade occidentale était à l'alignement sur rue et un corps de bâtiment en retrait ;

- Révolution : le monastère est vendu en deux lots ;

Des habitations sont construites en remplacement des bâtiments. Il est probable que la maison au 20 rue Pasteur, implantée en retrait soit un vestige de l'aile principale des Annonciades.

Au 16, une maison a été édifiée à l'emplacement de l'église. Les pilastres latéraux de la façade semblent correspondre à ceux de l'ancienne façade.



20, rue Pasteur



18, rue Pasteur

Monastère des Pénitents blancs

Localisation : 25 bis, rue étroite, 28 rue des Pénitents

- 1685 : construction de la chapelle des Pénitents, confrérie dépendant de la paroisse Saint-Jean.
- 1780 : dissolution de la confrérie, fermeture de la chapelle cédée à l'hôpital. Des vestiges sont encore visibles au 28 rue des Pénitents et à l'arrière au 25 bis rue étroite.



Vestiges de la façade de la chapelle au 28 rue des Pénitents



Autres vestiges au 25 bis rue étroite

Les vestiges des couvents des rives de la Moselle : Clarisses, Capucins, Antonistes

Fondation du couvent des Clarisses en 1444,

Fondation du couvent des Capucins en 1607

Regroupement des couvents lors de la réinstallation des Antonistes en 1766.



Vestige au 36, rue Philippe de Gueldres



Vestige au 28, rue Philippe de Gueldres



Ancien bâtiment dépendant des Clarisses (vestige en façade arrière)



Ancienne entrée des Antonistes sur la place Saint-Antoine



Bâtiment du couvent des Antonistes (aujourd'hui Lycée Bardot)

Le couvent des Carmes

Localisation : rue des Carmes

- 1611 : fondation du couvent ;

- Révolution : démantèlement ;

- 1953 : remplacement de la rue des trois tours qui longeait le couvent au nord et menait à la porte par la rue de l'Imagerie qui traverse l'ancien terrain du couvent.

La partie sud du bâtiment conventuel est conservé et a été transformé en habitation.



Partie conservée du couvent des Carmes

4.1.2. LE PATRIMOINE CIVIL

Le chemin des enceintes sur les deux rives est assez précisément connu. **Des vestiges ont été repérés en élévation, notamment :**

- Rive droite : tour sur l'eau et partie sous la galerie des Prémontrés, tour rouge ;
- Rive gauche : partie de courtine en soubassement du bâtiment des Antonistes, fondation de la tour de Prague, tour et partie de courtine entre la porte de Rieupt et la porte Notre-Dame.



Vestiges de la tour rouge



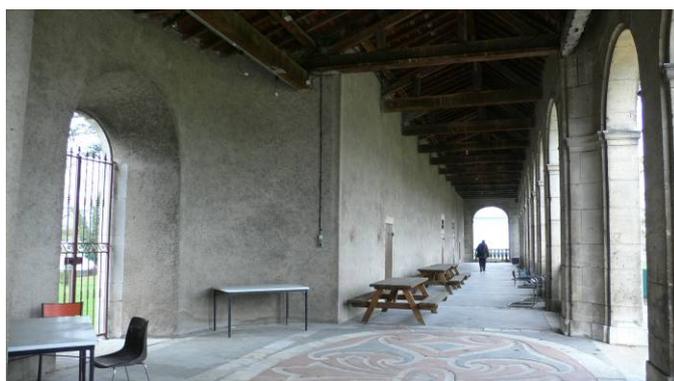
Edicule pouvant avoir été construit sur une partie de la fondation d'une tour



Vestiges de la tour au sud de la porte de Rieupt



Base de la tour de Prague



Galerie des Prémontrés montée sur l'ancienne courtine et la tour sur l'eau.

- la caserne

En dehors du manège protégé au titre des monuments historiques, l'ancien ensemble militaire conserve des bâtiments de casernement et écuries réaffectés en brasserie ou entrepôt.



Ecuries de la caserne, document SRI

- la prévôté

Le bâtiment date du XIV^e siècle. Il a accueilli le siège de la prévôté qui assurait la justice dans la ville, jusqu'au XIX^e siècle. Observatoire et symbole du pouvoir, la tourelle octogonale du bâtiment crée un signal fort dans le paysage. La façade sur rue et le rez-de-chaussée ont été largement remaniés.



La tour de la prévôté

- les vestiges de la faculté de droit, 58 rue Saint-Laurent

- les grands équipements

Les grands équipements du pouvoir républicain peuvent avoir remplacé certaines installations religieuses démantelées à la Révolution. Les équipements les plus remarquables en termes d'architecture sont :

Le lycée Jacques Marquette (ancienne université réhabilitée dans le cadre de la réhabilitation du lycée Marquette)

L'école Saint-Charles (ancien hôpital des Bourgeois et monastère de la congrégation Notre-Dame)

L'Ecole Notre-Dame

L'Ecole Saint-Martin

L'Ecole Saint-Jean

Le lycée Bardot

Le marché couvert

L'institut hydrothérapique



Portail, vestige de la faculté de droit



L'école Notre-Dame



La cité scolaire Jacques Marquette



Le marché couvert



Le groupe scolaire Saint-Charles

4.1.3. LE PATRIMOINE LIE A L'EAU

Le rapport de la ville à l'eau est très prégnant. Des infrastructures bâties témoignent du travail permanent entrepris par la cité au cours de son histoire pour exploiter la force hydraulique, canaliser l'eau, éviter les inondations, parmi eux :

- les quais et digues en pierre rive gauche et rive droite ;
- vestiges de l'ancien moulin ;
- le pont Gélot ;
- la fontaine rouge ;
- les vestiges de l'ancien barrage à aiguilles ;
- les écluses,
- le canal d'amenée, etc.



Site de l'ancien Moulin



Le pont Gélot



Le barrage actuel



La digue des Antonistes



L'ancien barrage à aiguilles, document SRI



« La digue », document SRI

4.1.4. LE PATRIMOINE INDUSTRIEL

Si les importantes installations de production ont disparu des quartiers centraux (usine ADT, usine PANTZ, etc.), des vestiges de l'architecture industrielle subsistent dans les faubourgs et les quartiers centraux. Ils témoignent des savoir-faire locaux (fonte, imageries, etc.) et de l'activité des faubourgs au XIXe et début du XXe siècle :

- les abattoirs
- la scierie
- la brasserie
- l'imagerie
- la confiserie
- la fonderie Saint-Gobain
- l'usine d'articles de ménage

Parmi les implantations industrielles, la fonderie Saint-Gobain, encore en activité, apparaît comme le fleuron de l'industrie mussipontaine. Son architecture de grande échelle est très marquante dans le paysage, aussi bien depuis les lointains qu'en tant que motif d'entrée de ville depuis le sud-ouest.



La fonderie Saint-Gobain



Vue ancienne de la Fonderie, document SRI



La scierie



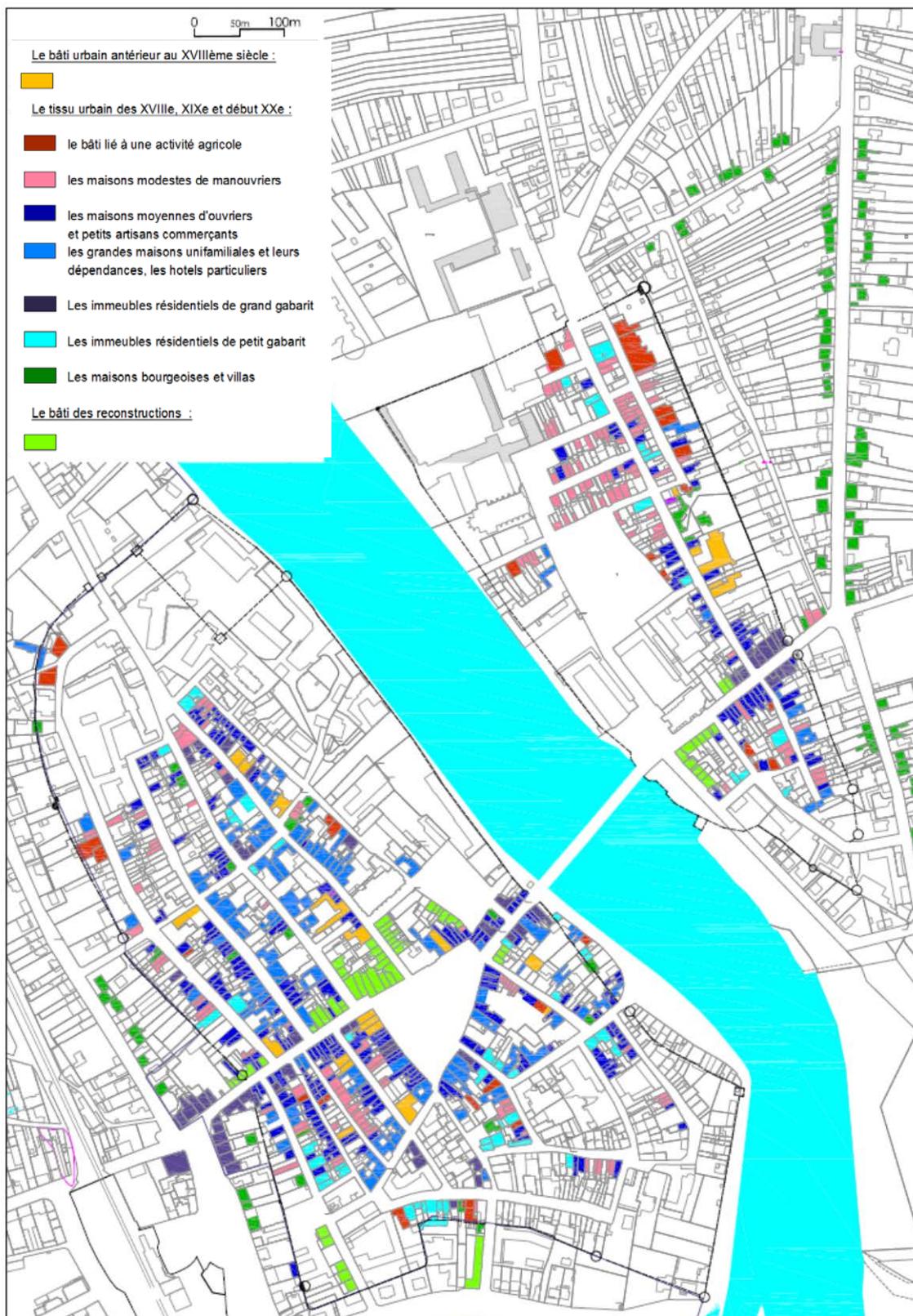
Les anciens abattoirs

4.2. L'ARCHITECTURE DOMESTIQUE

L'étude fine cartographiée de l'architecture domestique se concentre sur une zone centrale comprenant l'ancienne ville intra-muros, la place Thiers, le départ des avenues du Général Leclerc et des Etats-Unis, sur laquelle se concentre la majorité du patrimoine d'intérêt.

La typologie retenue n'est pas établie dans un but d'inventaire, tel que le conçoit le service régional de l'inventaire. Il s'agit d'une typologie pratique permettant d'identifier les enjeux en termes de conservation du patrimoine en fonction de l'intérêt et des contraintes de chaque type d'habitat.

4.2.1. LA TYPOLOGIE DE L'ARCHITECTURE DOMESTIQUE



Si la forme urbaine du centre ancien est peu éloignée de celle de la ville des XVIe et XVIIe siècles (stabilité du réseau viaire, des îlots et de la trame parcellaire), son bâti a été largement remis au goût du jour au XVIIIe, XIXe siècle, voire au début du XXe siècle.

Le bâti antérieur au XVIIIe siècle est rare. Les vestiges conservés sont généralement ceux d'un bâti noble. Ils sont constitués essentiellement de maisons de ville sur parcelle étroite et de grandes maisons sur parcelle large avec ailes en retour.

Le bâti de cette période est caractérisé par une hauteur d'étage importante, des portails et encadrements sculptés d'une grande richesse.

Enjeux: Ce bâti remarquable, témoignage de la ville de l'Université et de la Contre-Réforme, doit être repéré, conservé et restauré.



Du XVIIIe au XIXe avec une continuité au début du XXe siècle, le bâti domestique décline les typologies suivantes :

- **le bâti lié à l'activité agricole et viticole** implanté le plus souvent sur les parcelles d'anciens jardins à l'intérieur de l'enceinte (rue Hanzelt, rue Philippe de Gueldres par exemple) en rez-de-chaussée ou rez-de-chaussée et attique,

Enjeux : Ce type de bâti situé sur des rues secondaires présente des risques importants d'abandon ou de remplacement pour créer des garages ou des habitations neuves. Il convient de repérer les exemples présentant un intérêt afin d'empêcher la disparition de ce tissu qui peut être cependant, pour partie, réaffecté et transformé en fonction du programme à insérer dans la typologie originelle.



- **des maisons modestes** en R+1 ou R+1+attique, habitées par des manouvriers ou des ouvriers agricoles dont l'activité pouvait être liée à une grande institution religieuse. Elles sont implantées sur des parcelles étroites, parfois dos-à-dos (quartier du Trey devant l'abbaye des Prémontrés, sur la place Sain-Martin, rue des Pénitents). Les maisons modestes peuvent être également issues de la transformation de communs de grandes maisons unifamiliales dont la parcelle traversante a été redivisée (rues Clémenceau).



Enjeux : Ce bâti modeste qui présente parfois des problèmes d'habitabilité (bâti dos-à-dos, absence de cours) subit actuellement des transformations rapides. L'AVAP doit pouvoir cadrer les conditions de la réhabilitation afin de conserver la morphologie générale des ilots. Ce bâti se situant parfois à des emplacements clefs dans la ville (perspectives sur les Prémontrés, façade de la place Saint-Martin), son amélioration et sa mise en valeur dans le cadre d'une opération programmée pourrait avoir un impact important sur l'espace public.





- **des maisons moyennes** en R+1+attique ou R+2 avec ou sans commerce en rez-de-chaussée. Il s'agit de l'habitat caractéristique des habitants, artisans ou commerçants, du centre-ville. Elles sont implantées sur des parcelles étroites et comprennent 2 ou 3 travées. Il s'agit du type le plus courant. On en trouve des alignements représentatifs rues Gambetta, rue Etroite, rue du Camp, par exemple).

Enjeux: Ces maisons de commerçants ou d'artisans ont très souvent été divisées en plusieurs logements. On note un état dégradé de ces copropriétés modestes et des conditions de logements parfois précaires voire insalubres. La problématique de la maison des villes moyennes est liée à celle des commerces.



- des grandes maisons unifamiliales ou hôtels particuliers en R+1+attique ou R+2 présentant généralement de 3 à 7 travées et implantées le plus souvent sur des parcelles traversantes. Les dépendances sont souvent édifiées sur de l'autre côté de la rue. Elles ont parfois été divisées.

Enjeux: L'architecture classique savante souvent remarquable de cette typologie doit être conservée et restaurée. Ces maisons unifamiliales peuvent faire l'objet de division en plusieurs logements avec la création de stationnement pouvant nuire à l'intégrité des clôtures et des espaces libres qui leur sont liés.



A la fin du XVIIIe et surtout au XIXe siècle, avec l'essor de la ville industrielle, se développent de nouveaux types d'habitat :

- des immeubles de grand gabarit aux angles des îlots et les établissements commerciaux d'accueil (hôtel, centre hydrothérapique de la place Thiers). En R+2+attique ou combles habitables ou R+3, ces immeubles présentent généralement un rez-de-chaussée commerçant (place Thiers, départ des rues Victor Hugo et Gambetta).



Vue ancienne de la fonderie, document SRI

- dans le centre-ancien et les faubourgs en continuité, plusieurs ensembles **d'habitat collectif de petit gabarit liés à une activité de production** ou au logement du bataillon sont construits. Ces groupements peuvent prendre la forme de petits immeubles collectifs modestes ou d'habitat groupé.



- relativement peu de **maisons ouvrières dans les lotissements** périphériques (alignements des rues de Verdun et rue du Président Kennedy par exemple)



A la fin du XIXe et au début du XXe siècle, le long des boulevards et des avenues, plusieurs **maisons bourgeoises et de villas** sont construites pour les cadres et les patrons des nouvelles industries ou des notables (rues du général Patton, rue du Général Leclerc, boulevard Ney, boulevard des Riolles, etc.). Implantées sur de larges parcelles, en retrait de la rue, derrière une clôture en cohérence avec l'architecture de la maison, les maisons bourgeoises présentent un comble habitable parfois couvert d'ardoise au-dessus d'un étage carré qui contraste avec la tradition des étages attiques. L'usage du balcon ouvert sur le jardin ou la promenade plantée est courant.

Enjeux: Bâti ayant fait l'objet de peu de modifications et généralement en bon état sanitaire. Vigilance sur la conservation des clôtures, réglementation des transformations extensions et implantation de bâtiments annexes, conservation des jardins.



A la même période, dans le centre ancien, certaines maisons de ville à l'alignement sur rue, reprennent les mêmes codes architecturaux de l'architecture bourgeoise et peuvent être intégrées à cette typologie.



En dehors de ces quelques cas isolés, les façades des maisons de ville du début du XXe siècle présentent une grande continuité formelle avec les maisons de ville « classiques » (côté pair de la rue Victor Hugo par exemple).



Les opérations d'ensemble de la **reconstruction d'après la Deuxième Guerre mondiale** en R+2 présentent une épaisseur de bâti moins importante que le bâti traditionnel et des garages en cœur d'îlots (îlot entre la place Duroc, la rue Favier, l'impasse Dumesnil, la rue Saint-Laurent, l'angle entre la rue Saint-Laurent et la rue du Monseigneur Amann et l'îlot à l'angle du Boulevard de Lattre de Tassigny et de la rue Gambetta).

Enjeux: Bâti présentant des qualités architecturales, d'usage et des qualités urbaines à faire reconnaître et mettre en valeur, témoignage d'une page de l'histoire urbaine contemporaine.

La réhabilitation et la mise aux normes et le ravalement de ce bâti construit en béton requièrent des techniques et des préconisations spécifiques.



4.2.2. LE NOMBRE DE NIVEAU DES CONSTRUCTIONS

Le vélum moyen du tissu traditionnel oscille entre le R+1 + attique et le R+2+attique selon les rues. Le long de l'axe principal et autour de la place Duroc, le bâti est globalement plus haut que dans les quartiers à l'arrière. La paroisse Saint-Martin dans sa partie Nord, anciennement liée à l'activité des Prémontrés et de l'université, est caractérisée par un vélum bas de maisons modestes et de bâtiments liés à l'activité agricole.

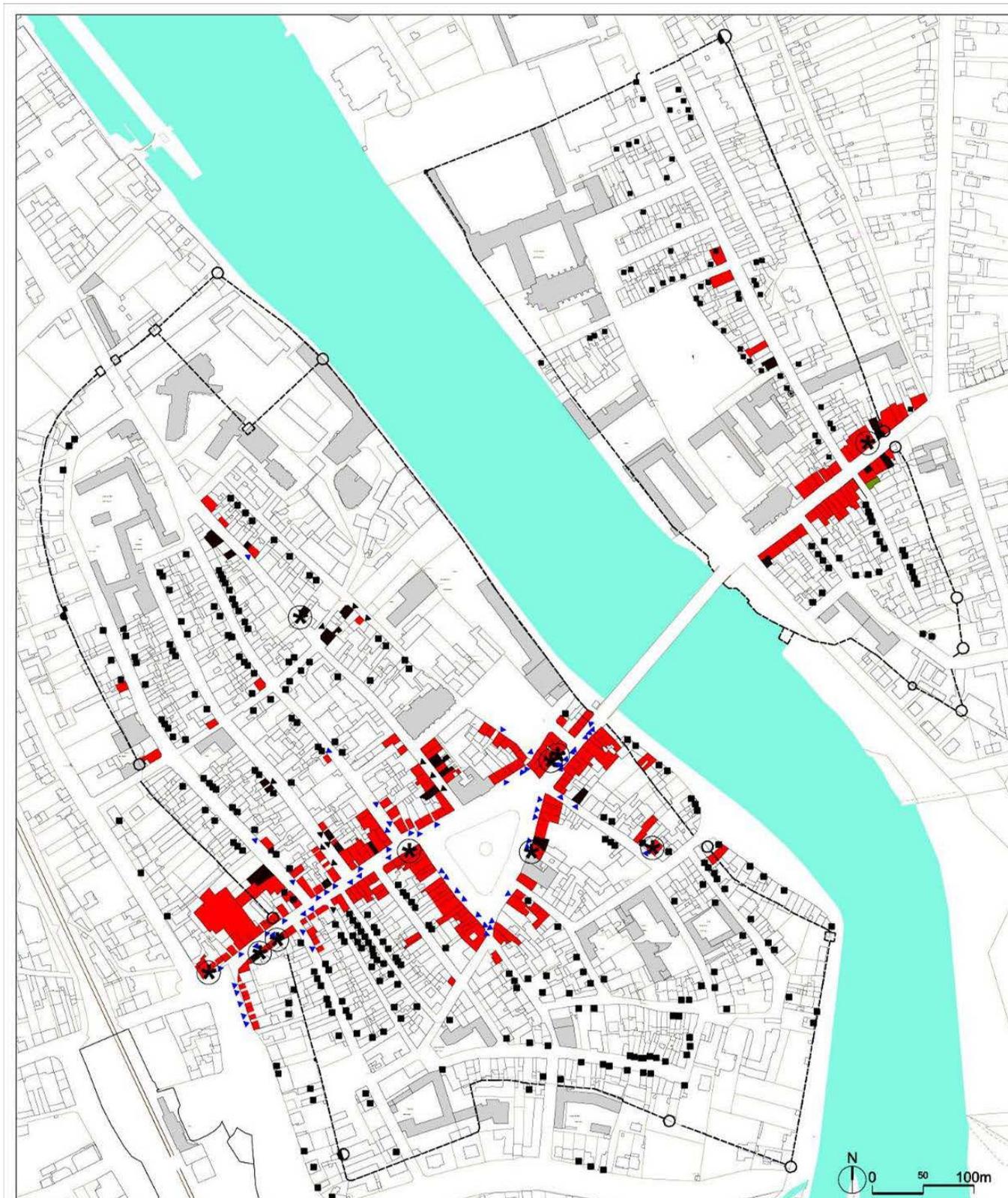
L'étage attique caractérise presque systématiquement le bâti domestique traditionnel, à l'exception des cas où il a été transformé en étage carré.

Les combles habitables et les lucarnes apparaissent sur les maisons bourgeoises et les immeubles de grand gabarit de la fin du XIXe siècle et sont étrangers au vocabulaire du bâti plus ancien.

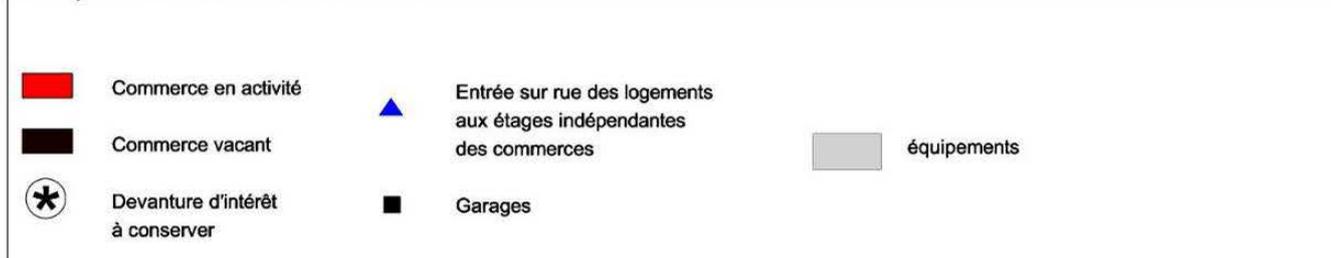


Périmètre de l'étude fine de l'architecture domestique

4.2.3. L'OCCUPATION DU REZ-DE-CHAUSSÉE



Occupation des rez-de-chaussée



Le tissu commerçant du centre ancien est clairement limité à l'axe principal menant de la porte Notre-Dame à la porte de Mousson en couvrant les trois côtés de la place Duroc sous les arcades. Ce tissu commerçant est dynamique, les commerces vacants sont rares.

Les accès aux logements, indépendants des commerces, ont en général été conservés, ce qui préserve les étages d'une trop grande vacance.

Les habitations dans les quartiers à l'arrière de cet axe commerçant ont des rez-de-chaussée essentiellement résidentiels. Les ateliers sont relativement rares et généralement reconvertis mais on repère un certain nombre d'anciennes écuries à ne pas confondre avec les percements ultérieurs ménagés pour réaliser des garages qui se sont multipliés sur les rues secondaires.

Enjeux :

Si le tissu commerçant cohabite relativement bien avec les logements aux étages, un effort est à mener sur les devantures et les enseignes (cf. chapitre spécifique). Les devantures anciennes conservées sont rares.

Les percements et portes de garages qui nuisent à la lecture de l'architecture en rez-de-chaussée et peuvent dénaturer complètement une maison étroite doivent faire l'objet de règles s'inspirant des portes d'ateliers et de celles du bâti lié à une activité agricole.



Commerces de la rue Victor Hugo



Commerces de la rue Gambetta

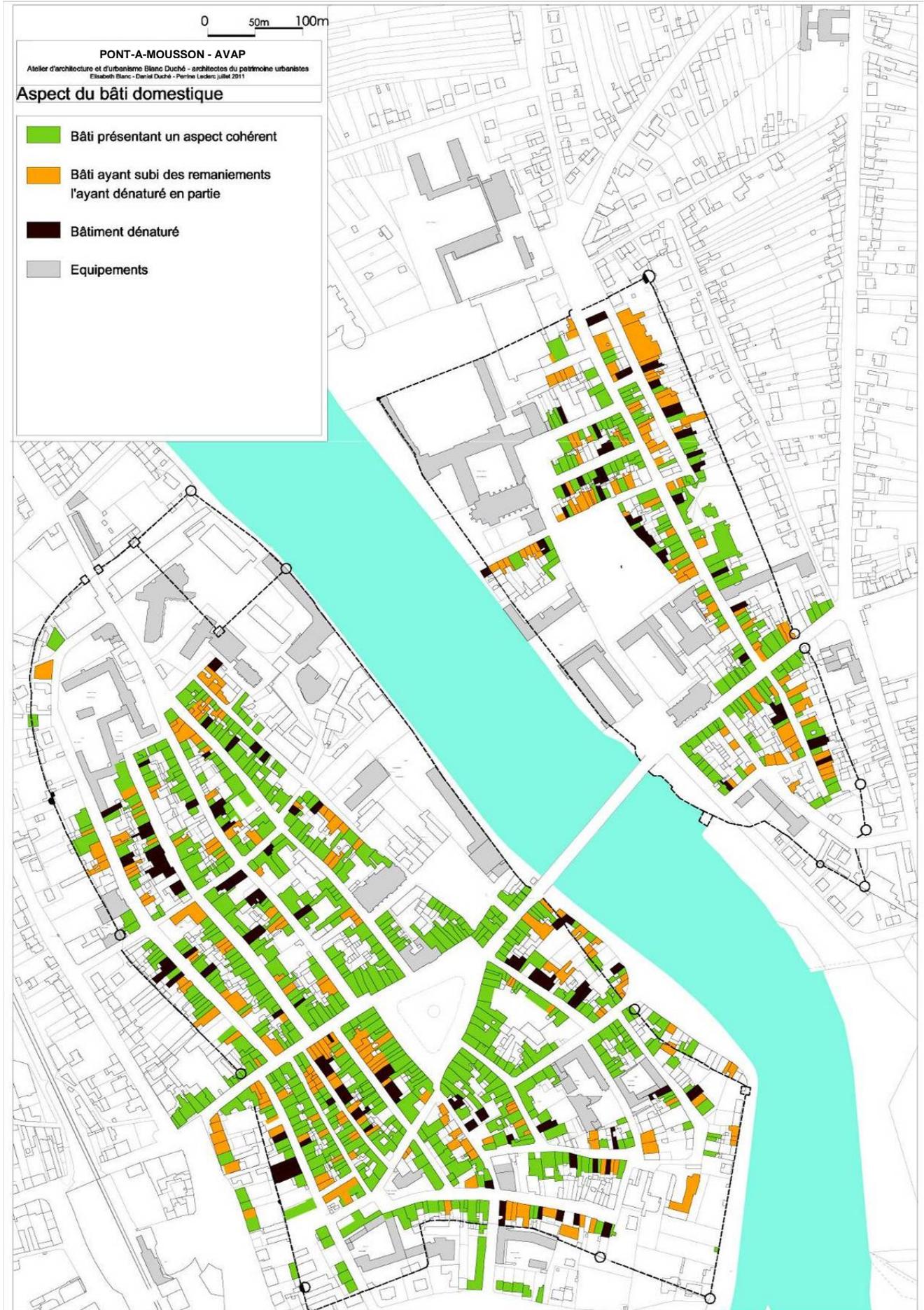


Rue secondaire ayant conservé la cohérence de ses rez-de-chaussée résidentiels



Percements de garages

4.2.4. L'ASPECT DU BÂTI



Plus des deux tiers du bâti domestique du centre ancien présente un aspect cohérent soit dans sa composition d'origine, soit dans une recomposition ultérieure de la façade.

Ce bâti « dans son jus » peut être en bon ou en mauvais état sanitaire.

Le tiers restant, qui correspond souvent au bâti modeste, a été transformé et altéré (bâti au sud de l'école Saint Charles, rue Hanzelet, etc.).

On distingue deux types de transformations :

- celles qui ont altéré la façade (modification ou création d'ouvertures, surélévation, apport de matériaux sans rapport avec la construction) sans effacer complètement sa lecture et qui peuvent être reprises ou améliorées ;
- Celles qui ont dénaturé complètement la lecture de la façade originelle devenue incohérente.



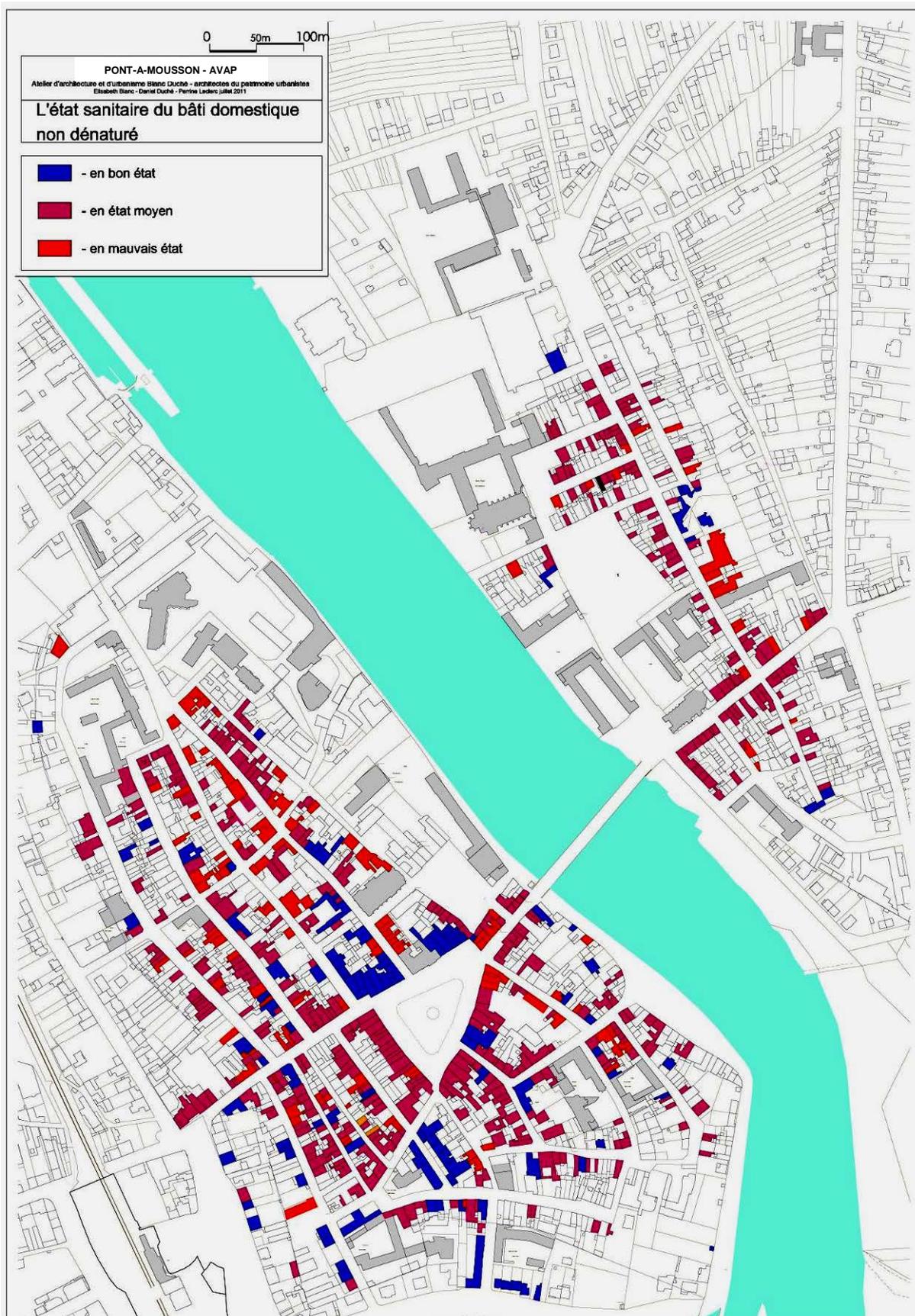
Bâti d'aspect actuel cohérent



Bâti dénaturé

4.2.5. L'ÉTAT SANITAIRE DU BÂTI NON DÉNATURE

L'état de conservation du bâti « dans son jus » est globalement très moyen. Si les constructions les plus récentes ou les plus savantes (maisons bourgeoises et villas, ensembles de la Reconstruction, grandes maisons unifamiliales classiques) sont globalement en meilleur état que le bâti modeste, la dégradation du bâti concerne tous les quartiers y compris les lieux emblématiques tels que la place Duroc.



Les principaux désordres constatés en façade sont les suivants :

- ravalement à refaire : enduits dégradés ou récents au ciment, parties en pierre de taille déjointoyées, encrassées,
- problèmes d'humidité visibles en façade dus au bouchement des soupiraux de caves et à l'application d'enduits non adaptés,
- banalisation de l'architecture par la suppression de ses détails (fenêtres en PVC ayant remplacé les fenêtres en bois, volets roulants ayant remplacé les persiennes réglables, suppression des lambrequins ou encoffrement des chevrons débordants, etc.)



Bâti de qualité dans un état alarmant



Ravalement récent qualitatif



Transformation des baies et enduit saillant ayant altéré le bâtiment

4.2.6. L'ORDONNANCEMENT DES FACADES ET LES MODES CONSTRUCTIFS

Les façades traditionnelles du bâti domestique des XVIIIe et XIXe siècle sont composées :

- d'un rez-de-chaussée généralement surélevé de quelques marches au-dessus d'un niveau de cave semi enterrée ouvert sur la rue par des soupiraux. Les caves ont parfois des accès directs sur l'espace public par des trappes fermées par deux ouvrants, horizontaux sur le trottoir ou verticaux sur la façade,
- d'un ou deux étages carrés présentant des baies plus hautes que larges et régulièrement espacées entre elles (trumeau ayant une largeur de 1 à 1,5 fois la largeur d'une fenêtre). Les baies d'étage sont superposées et hiérarchisées.
- un étage attique avec des baies plus petites que les baies d'étages carrés.

Les façades sont montées en moellons avec des chainages et autres éléments architectoniques en pierre de taille calcaire provenant des carrières de Noroy-les-Pont-à-Mousson. Elles sont enduites au mortier de chaux aérienne de teinte beige et dont les nuances peuvent être variées. Les façades en pierre de taille sont rares.

L'enduit peut parfois présenter de faux-joints horizontaux.

Les soubassements sont parfois en pierre de taille, souvent soulignés par un enduit plus hydraulique. Les soubassements ont souvent reçu, suite à des dégradations, des matériaux rapportés sans rapport avec la mise en œuvre de la façade, pierres plaquées, ragréages, etc.



Exemples de façades ordonnancées

4.3. LE SECOND ŒUVRE ET LES DETAILS DE L'ARCHITECTURE

4.3.1. LES BAIES

Les encadrements en pierre de taille présentent une légère saillie par rapport à l'enduit de parement. Les pierres formant chaînage au droit des encadrements des baies ou aux extrémités des constructions ne sont généralement pas visibles ou peu mis en œuvre. Les chaînages sont très souvent recouverts d'enduit. Les linteaux appareillés sont droits ou cintrés délardés (linteau lorrain), unis ou moulurés. Ils peuvent recevoir un mascarón sculpté. Les appuis des baies sont au même nu que l'encadrement qui présente une feuillure destinée à recevoir les volets persiennés.

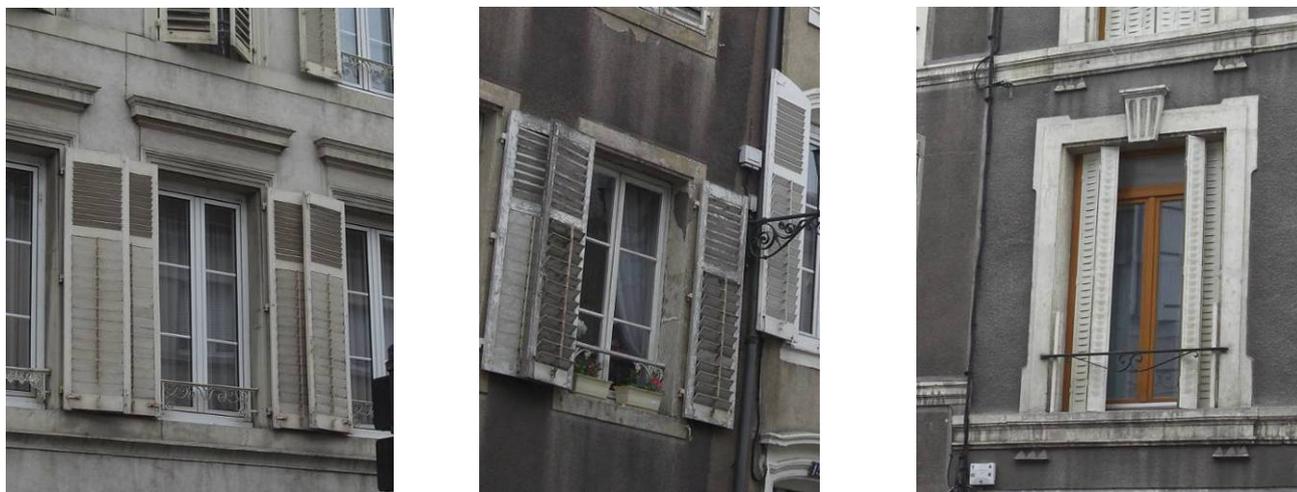
Ces encadrements en pierre de taille sont, soit laissés apparents, soit badigeonnés d'un lait de chaux, blanc ou d'une peinture qui pouvait être de couleur vive. Au XXe siècle, les encadrements peuvent être également traités en ciment peint.



Baies d'étage attique



Baies d'étage courant à linteau cintré délardé



Baies d'étage courant à linteaux droits moulurés ou unis

4.3.2. LES MENUISERIES, LA VITRERIE

Les menuiseries de fenêtres antérieures au XIXe siècle sont très rares (menuiseries à croisées des XVIe, XVIIe siècles, menuiserie à petits bois du XVIIIe siècle).

Les menuiseries traditionnelles courantes du XIXe siècle sont en bois peint, à trois carreaux par vantail. Elles ont trop souvent été remplacées par des menuiseries en PVC n'offrant aucune perméabilité à l'air et entraînant des problèmes de ventilation et d'assainissement dans les logements.

La maison Mansuy, rue du Bois Le Prêtre, présente un exemple de jardin d'hiver à vitraux cadrés par des huisseries métalliques.



Les vitraux de la maison Mansuy

4.3.3. LES FERMETURES



Les qualités d'usage des persiennes traditionnelles de Pont-à-Mousson

Les fermetures des fenêtres de Pont-à-Mousson sont constituées par des volets persiennés en bois présentant :

- les deux tiers inférieurs traités en persiennes réglables permettant une protection solaire qui s'adapte à la course du soleil, la préservation de vues sur la rue et qui assure une protection contre les effractions efficaces quand elles sont rabattues.
- le tiers supérieur traité en persiennes fixes.

Ces ouvrages, aux grandes qualités d'usage, ont parfois été remplacés par des volets roulants, avec ou sans coffret, en façade.

Sur les façades de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle (maisons bourgeoises, architecture de la Reconstruction), la fermeture est parfois assurée par des persiennes métalliques peintes, pliantes, qui se rabattent en tableau.

4.3.4. LA COUVERTURE

Les constructions traditionnelles du XVIIIe et du début du XXe siècle présentent un égout de toit parallèle à la rue et sont couvertes par un ou deux pans, de pente faible, couverts en tuiles canal. La fabrique de tuiles Jean Delicourt était située à moins de 20 km de la ville.

Cette homogénéité du système de couvrement et son orientation marquent fortement le paysage urbain perçu depuis les points hauts.



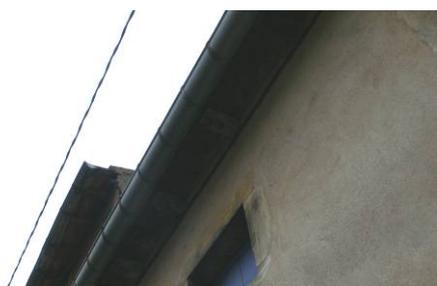
Homogénéité des matériaux et de l'orientation des couvertures de la rive gauche

Se distinguent de ce vélum général :

- les quelques grandes maisons du XVIIIe siècle couvertes par des toitures à croupes, de pentes plus importantes,
- les édifices publics et monuments couverts en ardoises,
- les immeubles de la fin du XIXe et les maisons bourgeoises, sur lesquels apparaissent des couvertures à forte pente en ardoise ou des combles à la Mansart équipés de lucarnes. Les brisis sont en ardoises et les terrassons en zinc ou en tuiles plates,

La ligne d'égout de la toiture est toujours en débord. Elle est soulignée par :

- une corniche moulurée,
- un débord de chevrons, queues de vaches, recevant ou non un habillage des chevrons en sous-face, voire, un lambrequin et, figure pittoresque souvent posée au XIXe siècle sur un bâti XVIIIe.



Débord de chevrons traditionnel



Corniche en pierre badigeonnée



Corniche en bois badigeonné



Lambrequin

4.3.5. LES DECORS DE FACADES

Les façades conservées des XVIe et XVIIe siècle appartiennent, généralement, à des immeubles de statut noble. Elles présentent un décor chargé localisé sur :

- la porte d'entrée,
- les encadrements de baies d'étages carrés avec entablement et fronton brisé en couvrement,
- les baies d'attique cintrées, souvent jumelées.

Aux XVIIIe et XIXe siècles, un grand nombre de façades est traité de façon sobre, sans décor particulier. Le décor de façade le plus courant est la mouluration des encadrements de baies. Les façades majeures sont dotées de bandeaux d'étage et d'une corniche moulurée.

Les décors particuliers sont concentrés sur des points de focalisation positionnés généralement par rapport aux perspectives ou mise en scène urbaines :

- **la porte d'entrée piétonne et les portes cochères,**
- **les niches sculptées** accueillant une figurine religieuse y compris sur les façades les plus modestes,

La richesse du décor des arcades non détruites autour de la place Duroc (du XVIe au XVIIIe siècle) témoigne de l'importance symbolique de cet espace public.

A la fin du XIXe siècle, le décor des façades reprend de l'importance. L'usage de la pierre taillée mécaniquement et sculptée prend le pas sur les parties traitées en enduit. Les chainages, encadrements, bandeaux et corniches prennent du relief.



4.3.6. LES TRAITEMENTS DE L'ANGLE

Jusqu'au XVIIIe siècle, aux angles de rues, les constructions présentent souvent une façade principale et un retour avec une partie aveugle correspondant à la largeur de la pièce éclairée depuis la façade principale.

Les angles sont protégés par des chasse-roues en pierre qui sont, au-delà de leur aspect fonctionnel, également des éléments d'ornement très visibles dans l'espace urbain et caractéristique de la ville de Pont-à-Mousson.

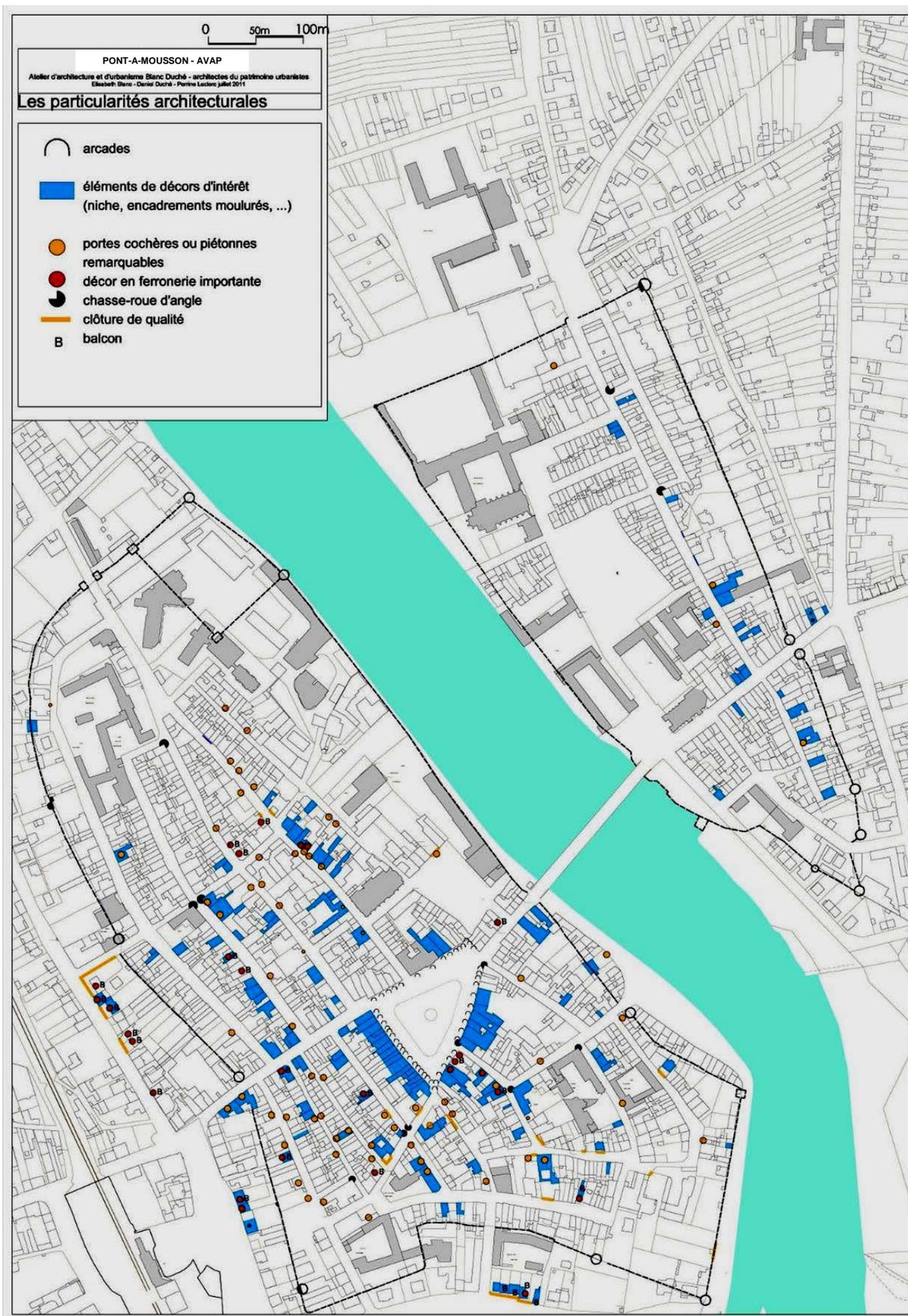




Ces chasse-routes peuvent parfois prendre des proportions monumentales qui révèlent leur rôle de signaux urbains. Ces chasses-routes ont parfois été arasés ou déposés sans raisons techniques ou fonctionnelles, nuisant à la lecture patrimoniale de l'espace public.

A la fin du XIXe siècle, lors des opérations de réaligement des rues, des façades à pan coupé avec un traitement particulier de l'angle sont créées afin de permettre les rayons de braquage des automobiles. Ce traitement participe également à la mise en scène urbaine, en établissant une liaison entre les deux façades et non en marquant la limite entre façade principale et retour aveugle comme traditionnellement.





4.3.7. LA PORTE D'ENTRÉE

Elle est très souvent soulignée par un encadrement maçonné (décor sculpté ou mouluré même sur une façade simple) qui constitue un point de focalisation dans la composition de façade. Elle est couramment surmontée d'une imposte vitrée ou une baie haute pouvant prendre des proportions très élancées.



4.3.8. LES PORTAILS ET LES PORTES COCHERES

Les portes cochères et les portails, qui sont le symbole d'une certaine prospérité, sont le support d'une ornementation fournie.

Ils sont localisés généralement à des endroits clefs, dans la perspective de rues. Ils sont réalisés sur les grandes maisons du XVIIe et XVIIIe siècles.

Les grandes institutions présentent des vestiges de ces entrées de belle facture.



4.3.9. LES OUVRAGES DE SERRURERIE, FONDERIE.

Les balcons sont présents sur certaines façades d'architecture classique. Ils ont été remis au goût du jour et largement utilisés sur les maisons bourgeoises et l'architecture du début du XXe siècle.

On repère des garde-corps ou grille en fer forgé et surtout des exemples en fonte au dessin à la finesse et l'originalité remarquables, illustrant les savoir-faires locaux comme ceux de la ferronnerie-fonderie de la Meuse. Les motifs Art déco et Art nouveau sont utilisés sur le patrimoine du début du XXe siècle et peuvent, encore aujourd'hui, inspirer la production.



4.3.10. LES CLÔTURES

Les clôtures sur rue sont rares dans le centre ancien, les maisons de villes étant implantées à l'alignement sur rue. Elles sont réservées aux grandes maisons, à certains hôtels particuliers disposant d'une cour à l'avant de la construction, et aux grandes institutions. Les clôtures sont constituées par des murs hauts maçonnés.

Sur les avenues et les boulevards, alors que les constructions de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle s'implantent en retrait de l'alignement sur la rue, la présence des clôtures augmente. Les clôtures dans les faubourgs et aux entrées de ville sont généralement constituées d'un mur bahut surmonté d'une grille à barreaudage droit, traitées en harmonie avec les bâtiments situés à l'arrière.



4.3.11. LES DEVANTURES ET ENSEIGNES

Les devantures commerciales de Pont-à-Mousson ont souvent été remises au goût du jour récemment. On repère cependant des devantures traditionnelles conservées dont certaines, remarquables, doivent être conservées et d'autres, plus courantes, peuvent servir de référence aux devantures actuelles.

Les devantures sont de deux types :

Les devantures en applique

Les devantures en applique sont posées au devant de la façade sur un socle en pierre intégrant l'emmarchement de la porte d'entrée. Elle peut s'élever sur deux niveaux sur les façades des commerces importants.

L'ensemble menuisé reprend le langage de l'architecture classique (soubassement, piédroits, entablement, corniche, décomposition des baies) et est traité en harmonie avec la composition de la façade maçonnée. La devanture peut intégrer la porte d'entrée de l'habitation.

Parmi elles, citons la devanture de la charcuterie au 16, rue Clemenceau, inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.





Les devantures en feuillure

Les devantures en feuillure sont posées dans l'épaisseur des tableaux. On repère des devantures en applique remarquables, faisant partie intégrante de la composition des façades sur l'axe commerçant principal, aux 41, 43 et 44 rue Victor Hugo et au 37 rue Gambetta, par exemple.

Ces devantures ont parfois subi de graves mutilations, comme la suppression des piédroits, le passage de poutres, l'encoffrement derrière une enseigne en applique neuve lors de la création de boutiques sur plusieurs travées affectant fortement l'intégrité de la façade.

La gestion de la signalétique commerciale autour de la place Duroc n'est pas en cohérence avec le caractère patrimonial majeur de cet espace public protégé au titre du site inscrit.

Les devantures en applique en fond de galerie sont de qualité diverse.

Les enseignes sont de deux types :

- perpendiculaires aux façades, fixées sous les arcs formerets ou les poutres transversales datant de la Reconstruction ;
 - à plat en façade, traitées par lettrines appliquées directement sur la façade ;
- Les caractéristiques de ces enseignes (taille, teinte, police) pourraient être cadrées plus précisément.

- des impostes sous arcades, traitées par des bâches de couleurs variées qui cassent la lecture architecturale de la galerie.





Certaines devantures commerciales de Pont-à-Mousson s'imposent comme des pièces uniques de grande qualité, témoins de l'architecture commerciale passée, qu'il importe d'entretenir, de restaurer, de préserver au même titre que les immeubles dont elles constituent aussi le soubassement. Elles sont représentatives des savoir-faire de concepteurs (décorateurs, agenceurs, architectes), d'artisans (menuisiers, sculpteurs, ferronniers, monteurs en bronze, serruriers, carreleurs, marbriers, miroitiers, graveurs, peintres décorateurs, etc.).

Il convient de dresser l'inventaire de ces devantures pour éviter les erreurs commises récemment qui ont altéré les éléments caractéristiques de l'évolution historique des commerces et dénaturé des éléments qui participent à la qualité du paysage urbain.

Ces pièces uniques de Pont-à-Mousson, indissociables de l'histoire de la ville, sont une publicité attractive et qualitative pour les commerçants qui, comme les propriétaires des belles architectures, sont les garants du patrimoine, de la mémoire urbaine de la ville.

Les difficultés rencontrées :

On oublie trop souvent que l'ensemble des devantures commerciales constitue une bande continue, à hauteur des yeux, formant l'assise des immeubles et donnant l'image de la ville.

L'évolution de la devanture, à Pont-à-Mousson, comme ailleurs, s'inscrit dans les mêmes schémas de réalisation produisant le même malaise, ressenti par nombreux observateurs.

Les principes sont simples, connus et s'observent sur plusieurs devantures, comme rue Victor Hugo, place Tiers, place Duroc ou rue Gambetta par exemple :

- Découpage dans la façade du plus grand vide possible.
- Placage de matériaux voyants voire vulgaires.
- Signalisation excessive et stéréotypée.

Cette attitude, non respectueuse du cadre architectural, répétée sur le linéaire commercial des rues, conduit à une superposition anachronique de la lecture urbaine et architecturale de la ville.

Les étages évoquent une harmonie provenant de la simplicité, de l'unité des matériaux, d'une mise en œuvre se déclinant lentement dans le temps, tandis que les rez-de-chaussée sont marqués par une succession hétéroclite de formes et un échantillonnage de matériaux qui se contrarient.

Ce sont ces ruptures fondamentales que l'AVAP doit atténuer afin de retrouver l'attrait des façades sans engendrer la monotonie ou la tristesse commerciale.

Comprendre les causes et les malentendus sociologiques plus qu'économiques, **analyser** les besoins fonctionnels en les confrontant à l'architecture de l'immeuble support, **respecter** les lois d'aménagement et celles portant sur les enseignes, pré-enseignes et publicité, telles sont les bases devant guider la composition et la reconquête qualitative des devantures commerciales de Pont-à-Mousson.

QU'EST-CE QU'UNE DEVANTURE COMMERCIALE :

La devanture est l'expression extérieure du commerce et pas uniquement une vitrine.

Elle correspond à un ensemble d'éléments complémentaires, fonctionnels, publicitaires, de signalétiques : les murs de façade de l'immeuble, les coffrages en applique, les cimaises et lambris bas, les vitrines, les portes et impostes, les protections solaires, les protections anti-effraction, les ventilations, les enseignes, l'éclairage et la couleur.

Tous ces éléments, comme pour l'architecture, sont à inventorier, analyser avant de prendre la décision de démolir et substituer.

QUEL EST LE RÔLE DE LA DEVANTURE :

Assurer le rôle fonctionnel de clôture de la boutique ou de l'activité.

Assurer le rôle publicitaire, séduire le chaland, attirer l'œil dans un contexte architectural et urbain.

Retenir l'attention de celui qui est en quête de prestations ou de produits.

L'ÉVOLUTION HISTORIQUE DE LA DEVANTURE COMMERCIALE :

L'époque médiévale et la Renaissance

A Pont-à-Mousson, il ne reste pas de devanture de l'époque médiévale ou Renaissance, sauf, quelques vestiges et éléments pouvant être masqués par des habillages, en applique sur la façade, d'époques postérieures.

A cette époque, la ville est fermée, mais aérée de jardins. Les métiers sont organisés en corporations et par quartiers ou rue. Celles-ci vérifient la qualité du travail, garantissant ainsi les produits, sanctionnant de façon sévère les contrevenants.

A la Renaissance, les guildes et jurandes contrôlent toujours mais une tendance à se libérer des contraintes, de réduire la qualité pour tenter de gagner plus, au profit du client, commence à émerger.

La devanture est en feuillure, prise en tableau, entre les piédroits de la maçonnerie. Ce sont des ouvertures rectangulaires avec des linteaux de poitrail en bois ou, des linteaux en pierre cintrés ou en anse de panier. La boutique est souvent limitée par un muret formant étal. Les volets en bois peuvent servir d'auvent et d'étal ou se rabattre contre les piédroits.

C'est le reflet de l'adéquation entre l'imbrication de l'artisanat, du commerce et de l'habitat du patron et de ses employés.

L'époque classique :

Pont-à-Mousson, ville de la Contre-Réforme, s'est densifiée dans ses murs. Ville religieuse, universitaire, elle voit son commerce évoluer – le secteur de la librairie occupe une place prépondérante –, tandis que s'instaure une relation différente avec la rivière, les institutions occupant en priorité tout le front de Moselle, engendrant une certaine mutation dans l'organisation spatiale.

A l'époque, Turgot veut interdire les corporations mais se heurte à la résistance des fabricants et commerçants, inquiets par la prolifération de produits manufacturés et une grande division du travail entre le négoce, la fabrication, la vente. Louis XVI réduira le nombre et le rôle des corporations préfigurant les premières lois républicaines.

Les principes de composition des devantures commerciales restent les mêmes en introduisant une fermeture permanente par des châssis à petits bois, disposés dans des bâtis dormants pris en feuillure. Les linteaux bois sont droits, ou en pierre appareillée formant arcs surbaissés.

La Révolution et le Premier Empire :

La loi Le Chapelier abolit l'organisation des métiers, la boutique devient un lieu d'exposition et d'échange dans laquelle la transformation est de plus en plus exempte.

Les coffrages, apparus fin XVIIIe, masquent les décors de pierre des soubassements des rez-de-chaussée. Le décor est néo-classique avec une recherche de symétrie, l'emploi de frises dont beaucoup ont un côté « tape à l'œil ».

Le XIXe siècle :

L'évolution des métiers et de la vente se traduit, dès la fin du XVIIIe siècle, par l'apparition des passages couverts et des devantures sur deux niveaux, annonçant les grands magasins.

C'est l'époque des boulevards, des promenades dans la ville qui s'aménage, s'éclaire, se décore. Pont-à-Mousson, qui sort véritablement de ses murs, qui s'industrialise et s'équipe, ne déroge pas à ses phénomènes, comme on le voit sur des boutiques anciennes ou dans les textes et photographies.

L'évolution industrielle contribue à la transformation des boutiques, en utilisant des supports en fonte, en réduisant l'emprise des maçonneries, en employant de grandes baies transparentes, en utilisant des motifs moulurés en fonte.

Le XIXe siècle est caractérisé par un retour à la simplicité. Les coffrages, en saillie, forment entablement pour recevoir le volet d'occultation à panneaux plats, puis des volets roulants.

Les coffrages devant les piédroits peuvent être fixes ou ouvrants afin de recevoir un autre type d'occultation constitué de panneaux repliables, de grilles extensibles.

Les panneaux latéraux d'enseignes sont peints ou en verres gravés, décorés ou recouverts d'une toile peinte marouflée. Le décor de carreaux de faïence est aussi très apprécié.

Une autre tendance est celle des devantures menuisées, aux moulures plus ou moins travaillées.

Le XXe siècle :

Les époques 1900, Art nouveau, Art déco, reprendront les mêmes principes fonctionnels mais dans des styles différents. Lignes courbes et contre courbes, décors floraux, naturalistes, géométriques, cubistes, coffrages asymétriques « à la Guimard », coffrages en marqueterie de marbre, fers forgés, etc.

Enfin, sous l'influence du Mouvement Moderne, se développeront les devantures en métal et en glace, en avancée ou en retrait de la façade de l'immeuble.

L'après-guerre se caractérise par l'emploi de matériaux nouveaux, comme les stratifiés, par exemple, ainsi que bon nombre de matériaux agglomérés, reconstitués, imités.

A partir des années 1970, les décorateurs et architectes d'intérieurs qui dessinaient et faisaient réaliser les boutiques et devantures commerciales, sont remplacés par des agences, miroitiers, poseurs de profilés prenant en charge la « conception » et l'exécution des travaux.

La production de ces années est très visible à Pont-à-Mousson, le long des rues, souvent synonyme d'inélégance et de pauvreté architecturale ou plastique.

Aujourd'hui, rares sont les boutiques réalisées par des concepteurs formés à ces métiers très spécifiques de la devanture commerciale.

Quelles orientations envisager pour requalifier ?

Il paraît nécessaire de préserver, à Pont-à-Mousson, les devantures remarquables et d'être vigilant pour la réalisation des devantures nouvelles :

- Retrouver une cohérence, en réintégrant la devanture dans son ensemble, valorisant ainsi son identité spécifique.
- Rechercher une authenticité, en s'inspirant de l'époque de l'immeuble, en réintégrant, par exemple, la tradition du coffrage ou se mettant en feuillure pour « reprendre » la façade de l'immeuble.
- Restructurer l'architecture quand la devanture et l'immeuble sont en conflit avec leur environnement ou leur aspect originel altéré afin de réinterpréter pour requalifier.
- Créer des enseignes, véritables signatures commerciales qui sont des repères identitaires et non des standards « prêts à fixer » imposant la banalité visuelle dans la ville.

La volonté de protéger et de mettre en valeur le patrimoine architectural, y compris les devantures commerciales de Pont-à-Mousson constitue une volonté majeure de la politique d'aménagement des élus.

La démarche de valorisation ne peut toutefois se concrétiser sans respecter un certain nombre de principes de composition, de prescription et de recommandations qui se déclineront dans le cadre de la mise en place de l'AVAP, document contractuel de référence et d'aide à la décision, favorisant un mode de gestion consensuel entre les services de l'Etat, STAP, et la ville de Pont-à-Mousson.

5 – SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

- Henri Charaux, *Récits mussipontains, manuscrit*, s.l., s.d. [1908], 3 vol. Le statut particulier des illustrations extraites de ce manuscrit, qui ne sont que des restitutions, est à signaler.
- Pierre Lallemand, *Les Prémontrés*, Sarreguemines, éditions Pierron, 1990
- Pierre Lallemand, *Pont-à-Mousson, au cœur des rues, la mémoire d'une ville*, Sarreguemines, éditions Pierron, 1994
- David Lavergne, *Pont-à-Mousson : esquisse de topographie historique et d'évaluation archéologique*, Metz, DRAC de Lorraine, 1996
- Pierre Lallemand, *Pont-à-Mousson - Un siècle de vie quotidienne*, Sarreguemines, éditions Pierron, 2001
- Pierre Lallemand, *Pont-à-Mousson – Gens et traditions 1850-1950*, Sarreguemines, éditions Pierron, 2002